

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

30 ET 31 JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU D'ATTIVITÀ DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
PE U 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
POUR L'ANNEE 2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Comme l'an dernier, vous est présenté le rapport d'activité de la Collectivité de Corse qui rend compte, conformément à l'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales, « *de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent* ».

Au-delà de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires, ce rapport, qui retrace les faits marquants de l'année 2019, marque donc la seconde année d'existence de notre collectivité, issue d'un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales.

Cette année 2019 a été jalonnée d'actions fortes destinées à poursuivre la construction et la structuration de l'outil administratif, tant il est vrai que celui-ci est au cœur du défi à relever en termes d'harmonisation des modalités de gestion des personnels, de convergence et de sécurisation des systèmes d'information, de mise en œuvre de processus efficaces et fiables en ce qui concerne notre politique financière et budgétaire, d'achat public, de tutelle, d'évaluation, etc. Ce travail approfondi sur nos fonctions supports était indispensable, car il sous-tend la définition, la mise en œuvre et le suivi de toutes nos politiques publiques. Celles-ci ont également fait l'objet, dans la suite du travail initié dès 2018, de structuration par l'élaboration de documents stratégiques et par la fixation de règlements d'aides et de dispositifs de soutien, afin de formaliser et clarifier nos relations avec l'ensemble de nos partenaires.

Ce rapport d'activité 2019 débute par un bref rappel des étapes du statut particulier de la Corse et par une présentation des compétences et du fonctionnement de l'institution territoriale.

Il se poursuit par le rappel de l'ensemble des actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante et innovante.

Il présente ensuite le bilan des politiques publiques articulé autour de sept axes qui recouvrent sensiblement les axes des documents budgétaires, afin de pouvoir en faire une lecture croisée.

Enfin, il s'achève sur une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du compte administratif 2019 ; ce dernier document contient l'ensemble des éléments propres à appréhender la situation de façon plus complète. Par ailleurs dans un rapport spécifique, vous est également présenté l'état d'exécution du plan d'aménagement et de développement durable de Corse. Ces trois rapports, soumis concomitamment à l'Assemblée de Corse, sont bien complémentaires, en ce qu'ils permettent, chacun dans son

domaine spécifique, de rendre compte de notre action en faveur de la Corse dans l'ensemble des domaines qui relèvent de nos compétences.

Conformément au CGCT, ce rapport est soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée où il donne lieu à débat.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

Raportu d'attività Rapport d'activité

2019

Sulidarietà
Solidarité

Innuvazione
Innovation

Numata
Rayonnement

Studià
he
Libertà

Spannamentu
Épanouissement

Attrattività
Attractivité

WWW.ISULA.CORSICA



Mentre chì a Corsica hà avutu da fà fronte durante parechje settimane à un'epidemia mondiale virulente è ch'ella pate oghje una crisi ecunomica è suciale gravissima quantu mai, stu raportu impone un eserciziu chì forse hà da parè insolitu

o ancu anacronicu, riguardu à ciò ch'è no vivimu dapoi u mese di marzu, è l'assaltu di una malatia chì hà cuminciatu à cambià a faccia di a nostra sucetà.

Eppuru ci tocca à lampà torna un sguardu nantu à l'annata 2019. Cù u raportu d'attività, chì, ci vole à rammentalla, deve esse presentatu à l'Assemblea di Corsica à tempu à u contu amministrativu, l'eletti ponu misurà, in u quattru di una vista panoramica è cuurdunata, u travagliu realizatu da i servizii di a Cullettività di Corsica in un annu. È di situà l'azione presente di l'istituzione in u filu di e pulitiche pubbliche è di a vita cullettiva isulana.

2019 ùn serà micca stata un'annata particolare cum'è u 2018, annata di nascita di l'istituzione, marcata da u pesu è a cumplexsità di u cantiere di a fusione, o u 2020, annu di un disturbu sistemicu chì ùn si ne sà ancu e conseguenze.

Ma l'accelerazione di u tempu causata da a scossa attuale ùn deve fà minurà l'impurtanza di un'annata propiu zeppa è a so successione d'avenimenti chì sò digià assignalati è chì fatta fine i servizii di a Cullettività di Corsica, malgratu l'azione custretta è difficoltà numerose, sò stati in gradu di fà avanzà l'isula in settori essenziali pè u so avvene.

Eletti, funziunarii è agenti si sò mubilizati, impignati, affirmati, in u 2019, in cuntesti aspezzu difficili.

In u cuntestu di l'urgenza, per un dettu, per fà fronte à e piene è à i venti viulenti di a tempesta Fabien di dicembre scorsu o, à un livellu propiu differente, quandu a nostra istituzione hà mossu è urganizatu subbitu da ghjennaghju una cunferenza suciale in modu ineditu in tuttu per dà una risposta pulitica è tecnica à e rivendicazioni isulane di u movimentu di i curpetti gialli, natu unepoche di settimane nanzu.

In u quattru di e pulitiche d'investimentu di a Cullettività di Corsica, cù avanzate maiò chì, lighjendu u raportu, omu pò identificà faciule : infrastrutture stradale, purtuarie è aeroportuarie ; cantiere di l'altissimu flussu ; attrazzera in i settori di l'acqua è di u risanamentu...

In u filu di a pulitica cundotta da u Cunsigliu esecutivu dapoi u 2015, per rinfurzà a cusioni di a sucetà corsa : pulitiche di lotta contru à a precarietà ; rinforzu di e sulidarità umane è territoriale ; primura pè e sfide di l'educazione, di a furmazione, di a ricerca è di l'innuvazione ; prisirvazione di u ligame trà u populu corsu è a so terra è l'accessu à l'alloghju per tutti cù, per un dettu, u prugramma « Una casa per tutti, una casa per ognunu » ; valorizzazione di a cultura, di u patrimoni è di a lingua corsa,...

Ma dinò, in fine, in a pruspettiva di a vulintà di rumpitura induve l'imbusche strategiche di un cambiamentu di paradigmu devenu cunduce à accelerà e trasformazioni in anda, o ancu à rivede u quattru è u sensu di a pulitica pubblica : appruntera di una nova PPE, fundata annantu à un cunsensu puliticu trà a Cullettività di Corsica, u statu, l'operatori, i sindacati è l'attori di a sucetà civile, chì arrembi ancu di più l'ambizione antivista di u nostru territoriu à a transizione energetica è ecologica ; affermazione di i scopi di pruduzione agricola è d'autunomia alimentare ; scopi di un'ecunomia di resilienza è di turisimu durevule ; rifundazione di a guvernanza di u sistema di i trasporti marittimi ; cuntinuazione di l'apertura di a nostra isula nantu à l'Europa è u Mediterraniu...

A Cullettività di Corsica, puru giovane giovane, hà digià un capitale in termini di risultati è di acquisti. Hè certa chì l'annata 2019 ci hà participatu assai.

In u corsu d'issa annata, convergenze trà eletti, attori, amministrati è citatini (assise di a salute ; scontri di u sport, scontri di i territorii,...) averanu permessu di definisce è di cumincià à mette in ballu dispositivi è regolamenti d'aiuti nuvelli, aiutendu tandu à rinforzà i principii di solidarietà, d'equità è di democrazia chì stanu in core à a filusufia pulitica di a Cullettività di Corsica.

Sò issi principii stessi chì, à l'internu, averanu permessu di cuntinuà u cantiere di a fusione è di costruì in a serenità equilibri durevuli in quantu à u tempu di travagliu, à a remunerazione è à l'azione suciale.

Di fatti, oghje a nostra istituzione tene a so strada.

Malgratu l'attitudine chjosa ch'ellu mantene u Statu di pettu à e dumande pulitiche spresse per via di u suffragiu universale di dicembre di u 2017.

Malgratu i pericoli chì pesanu sempre annantu à a sucetà corsa è chì u 2019 hà incalcatu torna in modu tragicu.

Malgratu a crisa di u Covid-19 è l'incertezze, e difficoltà, e tensione ch'ellu si pò privede pè a rientrata di sittembre 2020 à livellu sanitariu, ecunomicu è suciale.

Hè propiu in l'avversità chì a Cullettività di Corsica, i so eletti, funziunarii è agenti, saperanu megliu risponde à a primura di i Corsi di cuntinuà à via di l'emancipazione è di fà fronte à e sfide di u presente.

Gilles SIMEONI

Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

QUELQUES MOTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE



Alors que la Corse a dû affronter durant plusieurs semaines une épidémie mondiale particulièrement virulente et qu'elle traverse actuellement une crise économique et sociale d'une gravité sans précédent, le présent rapport commande

un exercice qui peut sembler décalé, voire anachronique, au regard de ce que nous vivons depuis le mois de mars, et l'irruption d'un virus qui a déjà commencé à changer le visage de nos sociétés.

Revenir sur l'année 2019 est pourtant nécessaire. A travers le rapport d'activité, dont il faut rappeler qu'il doit être présenté à l'Assemblée de Corse concomitamment au compte administratif, les élus peuvent mesurer, dans le cadre d'une vision panoramique et coordonnée, le travail réalisé par les services de la Collectivité de Corse durant une année. Et de resituer l'action présente de l'institution dans la trame temporelle des politiques publiques et de la vie collective insulaire.

2019 n'aura pas été une année particulière comme le fut l'année 2018, année de naissance de l'institution, marquée par la lourdeur et la complexité du chantier qu'a représenté le processus de fusion, et comme le sera 2020, année d'une tourmente systémique aux conséquences encore inconnues.

Pourtant, et l'accélération du temps provoquée par le choc actuel y est sans doute pour beaucoup, on aurait tort de sous-estimer l'importance d'une année au final extrêmement dense, rythmée par des événements faisant déjà date et au terme de laquelle les services de la Collectivité de Corse ont pu, malgré de nombreuses contraintes et difficultés, faire progresser l'île dans des domaines clés de son avenir.

Élus, fonctionnaires et agents se sont mobilisés, engagés, affirmés en 2019 dans des contextes souvent difficiles.

Dans le contexte de l'urgence par exemple, lorsqu'il a fallu faire face aux inondations et vents violents provoqués par la tempête Fabien en décembre dernier. Ou, dans un registre radicalement différent, lorsque notre institution s'est employée à organiser dès janvier, dans le cadre d'une conférence sociale au format inédit, une réponse politique et technique aux revendications insulaires du mouvement des gilets jaunes né quelques semaines auparavant.

Dans le cadre des politiques d'investissement de la Collectivité de Corse, avec des avancées significatives que la lecture du rapport permet d'identifier sans peine : infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires ; chantier du très haut débit ; équipements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement,...

Dans le droit fil de la politique menée par le Conseil exécutif depuis 2015 pour solidifier la cohésion d'ensemble de la société corse : politiques de lutte contre la précarité et la pauvreté ; renforcement des solidarités humaines et territoriales ; importance accordée aux enjeux d'éducation, de formation, de recherche et d'innovation ; la préservation du lien entre le peuple corse et sa terre et l'accès au logement pour tous avec notamment le programme « Una casa per tutti, una casa per ognunu » ; valorisation de la culture, du patrimoine et de la langue corse,...

Mais aussi, et enfin, dans la perspective dessinée par la volonté de rupture, là où des enjeux stratégiques de changement de paradigme imposent d'accélérer les transformations en cours, voire de redéfinir le cadre et le sens de la politique publique : élaboration d'une nouvelle PPE, acquise sur fond de consensus politique entre la Collectivité de Corse, l'État, les opérateurs, les syndicats et les acteurs de la société civile, qui ancre davantage encore l'ambition pionnière de notre territoire dans la transition énergétique et écologique ; affirmation des objectifs de production agricole et d'autonomie alimentaire ; objectif d'économie résiliente et de tourisme durable ; refondation de la gouvernance du système des transports maritimes ; poursuite de l'ouverture de notre île sur l'Europe et à la Méditerranée,...

QUELQUES MOTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse dispose aujourd'hui déjà, malgré son très jeune âge, d'un solide capital en termes de résultats et d'acquis. L'année 2019 y aura incontestablement contribué.

Une année également au cours de laquelle des convergences larges entre élus, acteurs, usagers et citoyens (assises de la santé ; assises de la jeunesse ; scontru di u sportu ; scontru di i territorii,...) auront permis de définir et de commencer à mettre en œuvre de nouveaux dispositifs et règlements d'aide, contribuant à renforcer les principes de solidarité, d'équité et de démocratie qui sont au cœur de la philosophie politique de la Collectivité de Corse.

Ce sont ces mêmes principes qui auront permis en interne de poursuivre le chantier de la fusion et de construire sereinement des équilibres durables en matière de temps de travail, de rémunération et d'action sociale.

Ainsi, notre institution tient aujourd'hui le cap.

Malgré la fermeture maintenue de l'État à l'encontre des demandes politiques exprimées à travers le suffrage universel en décembre 2017.

Malgré les menaces qui continuent de peser sur la société corse, et que l'année 2019 a encore tragiquement soulignées.

Malgré la crise du Covid-19, et les incertitudes, difficultés et tensions que l'on peut d'ores et déjà prévoir pour la rentrée de septembre 2020 sur les plans sanitaire, économique et social.

C'est au final dans l'adversité que la Collectivité de Corse, ses élus, fonctionnaires et agents, sauront le mieux répondre à la volonté des Corses de continuer dans la voie de l'émancipation et de relever les défis du temps présent.

Gilles SIMEONI

Président du Conseil exécutif de Corse



Sò scritti issi filari quandu chì a Cullettività di Corsica hè stata culpita da una crisa senza precedente, cum'è u restu di u mondu, quella di l'epidemia di covid-19. À pettu à a viulenza spripusitata di issu episodiu, di natura scunnisciuta sin'ad avà, a

nostra Cullettività hà sapiutu fà fronte. In u quattru di un pianu di cuntinuità in modu ristrettu, non solu hà mantinutu e so missione fundamentele, in particolare à prò di i publichi più vulnerabili, ma hà messu in ballu dinù i dispositivi di sustegnu à l'ecunomia è assicuratu attempu a sicurezza di i so agenti è di i so amministratori. Hè bella capita chì u raportu d'attività 2020 farà u riassuntu l'azione numerose rializate tandu. Ma oghje ch'è oghje, ci tocca à osservà chì st'attività mutiplice cundotta in cundizione propiu difficiule, ùn saria stata pussibile senza u travagliu rializatu durante i dui anni scorsi, passati à edificà, armunizà, strutturà, mudernizà a nostra azione è a nostra amministrazione. Puru chì a crisa appii palisatu certe debbulenze di nostru, hà ancu messu in risaltu e nostre forze, cum'è a nostra capacità à mubilizà è à travaglià pè u bè cumunu.

À l'internu, l'annu 2019 hè statu bellu riccu. In particolare, hà vistu sbuccà a nostra riflessione nantu à l'armunizzazione di u tempu di travagliu, di i regimi indennitarii è di l'azione suciale di l'agenti, cundotta in u quattru di un dialogu suciale forte. L'organigramma di a Cullettività di Corsica hè statu cumpletatu ; s'hè purtatu u sforzu nantu à i fogli di strada di e direzzione ; hà avanzatu bè a cunvergenza di i sistemi d'infurmazione, in particolare in materia di gestione finanziaria è di risolve umane. Sò azione strutturante chì s'iscrivenu in u filu à longu andà di a nostra storia amministrativa è chì sò fundate nantu à i principii di a trasparenza è di l'equità.

In quantu à e nostre pulitiche publiche, 2019 hà permessu di cuntinuà l'elaborazione di regulamenti d'aiuti chì strutturanu a nostra azione à prò di i terzi, in i settori di u suciale, di u sanitariu è di u medicusuciale, di i trasporti sculari è di viaghjadori, di a cultura, di l'alloghjju, di a pesca ; hè stata listessa per ciò chì tocca à i dispositivi di sustegnu à e cumune, intercumunalità è territorii di l'isula o à quelli di a ghjuventù, di i studianti...

Sò stati organizzati avvenimenti di primura cum'è l'assise territoriale di a salute o l' assise di a ghjuventù, chì anu permessu, grazia à una cuncertazione apprufundita cun l'attori di a sucetà isulana, di definisce strategie in gradu di avvià l'azione future.

Sò state ingagiate azione capitale pè a Corsica di dhumane. Per un dettu, mintuvaraghju a sparghjera di a fibra per fà ghjunghje l' altissimu flussu nantu à a Corsica sana è a mossa di a prucedura pè a cuncessione di serviziu publicu di trasportu marittimu di passageri è di marcanzie trà Corsica è cuntinente, chì deve esse attribuita per sette anni à una sucetà d'ecunomia mista à operazione unica (SEMOP), a Cullettività di Corsica sendune l'azziunariu magiuritariu.

Mancu vogliu nìgà e difficoltà chì fermanu è u penseru di unepochi di i nostri agenti. Ma stu raportu d'attività testimonieghja senza dubbitu di a ricchezza è a diversità di l'azione nostra. Testimonieghja dinù di u postu centrale in tuttu ch'ella tene a Cullettività di Corsica in l'isula. Soprattuttu testimonieghja di i sforzi accunsentiti da l'inseme di l'eletti è di i persunali di a Cullettività. Ch'elli ne sianu ringraziati quì !

Jean-Louis SANTONI
Direttore generale di i servizi

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



A l'heure où ces quelques lignes sont rédigées, la Collectivité de Corse vient, comme le reste de la planète, de subir une crise sans précédent liée à l'épidémie du Covid-19. Malgré l'extrême violence de cette période et son caractère totalement inédit, notre Collectivité a tenu bon. Dans le cadre d'un plan de continuité dégradé, elle a non seulement maintenu ses missions essentielles, notamment au profit des publics les plus fragiles, mais elle a aussi mis en place les dispositifs de soutien à l'économie, tout en assurant la sécurité de ses agents et de ses usagers. Bien évidemment, le rapport d'activité 2020 retracera les multiples actions menées à ce titre. Mais dès à présent, comment ne pas en conclure que cette activité foisonnante menée dans des conditions particulièrement ardues n'a été possible que grâce au travail de ces deux années antérieures passées à construire, harmoniser, structurer, moderniser notre action et notre administration. Si la crise a révélé certaines de nos faiblesses, elle a également mis en lumière nos atouts, notre force de mobilisation et notre capacité à œuvrer pour le bien commun.

Au plan interne, l'année 2019 a été particulièrement riche. Elle a notamment été marquée par l'aboutissement de notre réflexion sur l'harmonisation du temps de travail, des régimes indemnitaires et de l'action sociale des agents, menée dans le cadre d'un dialogue social intense. L'organigramme de la Collectivité a été complété ; l'effort a été porté sur les feuilles de route des directions ; la convergence des systèmes d'information a progressé, notamment en matière de gestion financière et de ressources humaines. Ce sont là des actions structurantes qui s'inscrivent dans le long terme de notre histoire administrative, sur la base des principes de transparence et d'équité.

Au titre de nos politiques publiques, 2019 a permis la poursuite de l'élaboration de règlements d'aides qui organisent notre action au profit des tiers, dans les secteurs social, sanitaire et médico-social, des transports scolaires et de voyageurs, de la culture, du logement et de l'habitat, de la pêche ; c'est également le cas des dispositifs de soutien en faveur des communes, intercommunalités et territoires insulaires, de la jeunesse, des étudiants, ...

Des événements marquants comme les assises territoriales de la santé, les assises de la jeunesse, ont été organisés, permettant de dégager, dans le cadre d'une concertation approfondie avec les acteurs insulaires, des stratégies qui orienteront l'avenir.

Des actions majeures pour la Corse de demain ont été engagées. Je me limiterai à évoquer le développement de la fibre à très haut débit sur toute la Corse et le lancement de la procédure de passation d'une concession de service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre la Corse et le continent qui serait attribuée pour sept ans à une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) dont la Collectivité de Corse serait l'actionnaire majoritaire.

Je ne veux pas nier les difficultés qui perdurent et les inquiétudes que ressentent encore certains de nos agents. Mais ce rapport d'activité atteste indéniablement de la richesse et de la multiplicité de notre action. Il atteste également de la place tout à fait centrale qu'occupe la Collectivité de Corse dans le paysage insulaire. Il atteste surtout des efforts accomplis par l'ensemble des élus et des personnels de la Collectivité. Qu'ils en soient ici remerciés !

Jean-Louis SANTONI
Directeur Général des Services

SUNTA SOMMAIRE

I SCIFFRI SIGNALATI	LES CHIFFRES CLÉS	10
---------------------	-------------------	----

I FATTI ASSIGNALATI DI U 2019	LES TEMPS FORTS DE 2019	11
-------------------------------	-------------------------	----

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

L'INSTITUTION TERRITORIALE	12
----------------------------	----

Les étapes de la création de la Collectivité de Corse, ses compétences et son schéma de fonctionnement	14
--	----

L'Assemblée de Corse et ses commissions	15
---	----

Le Conseil exécutif de Corse	17
------------------------------	----

Les Agences et Offices	20
------------------------	----

Les organes consultatifs : le CESEC, la Chambre des territoires, l'Assemblea di a giuventù	21
--	----

II. FUSIONE, ANNU II - CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE FUSION, AN II - POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

L'organigramme des services	24-25
-----------------------------	-------

La poursuite de la structuration de l'administration territoriale	28
---	----

La convergence des systèmes d'information	31
---	----

Un budget tourné vers la cohésion sociale et le développement durable	32
---	----

La commande publique, les bâtiments, la gestion foncière et les moyens généraux	33
---	----

La sécurisation, le pilotage des opérateurs et l'évaluation	35
---	----

Des démarches innovantes	36
--------------------------	----

III. E PULITICHE PUBLICHE

LES POLITIQUES PUBLIQUES	38
--------------------------	----

ACCHISU AXE 1 EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS	39
--	----

L'action sociale de proximité	40
-------------------------------	----

Le soutien aux personnes en insertion	41
---------------------------------------	----

L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	42
---	----

L'enfance et la famille	44
-------------------------	----

Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	46
--	----

ACCHISU AXE 2 PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS	47
---	----

L'enseignement, la recherche et la formation	48
--	----

A lingua corsa	51
----------------	----

Le patrimoine	52
---------------	----

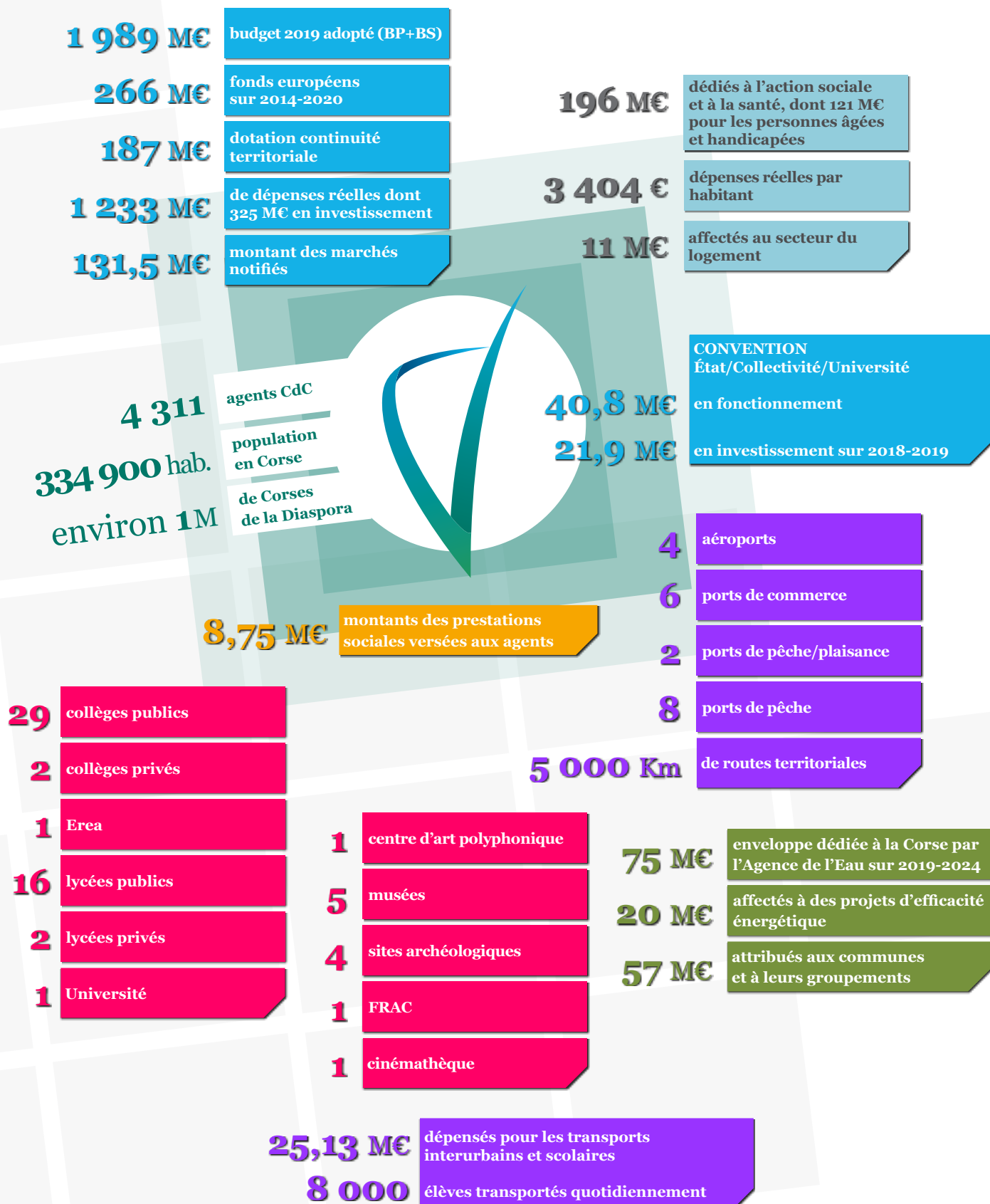
La culture	56
------------	----

Le sport et la jeunesse	58
-------------------------	----

SUNTA SOMMAIRE

ACCHISU	FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU	
AXE	ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE	
3	FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	60
	<i>La politique de l'eau</i>	61
	<i>La protection de l'environnement et des biodiversités</i>	64
	<i>L'énergie</i>	67
	<i>Le traitement des déchets et le développement de l'économie circulaire</i>	69
	<i>La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire</i>	71
ACCHISU	IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU	
AXE	ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	73
4	<i>La vie locale et l'animation des territoires</i>	74
	<i>Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</i>	76
	<i>L'habitat</i>	77
	<i>L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</i>	78
	<i>La protection de la forêt et la prévention contre les incendies</i>	79
	<i>Les espaces et les sites de pleine nature</i>	80
	<i>La politique foncière</i>	81
ACCHISU	MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZII	
AXE	AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES	83
5	<i>La continuité territoriale</i>	84
	<i>Les infrastructures routières</i>	86
	<i>Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	88
	<i>Les transports ferroviaires et l'intermodalité</i>	89
	<i>Les transports urbains et scolaires</i>	90
	<i>L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</i>	91
ACCHISU	DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE	
AXE	IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF	92
6	<i>Le développement agricole et rural</i>	93
	<i>Le soutien aux entreprises</i>	94
	<i>Le développement touristique</i>	96
	<i>La pêche et les activités aquacoles</i>	97
ACCHISU	SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU MEDITERRANIU È URUPU	
AXE	FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN	98
7	<i>La programmation et la gestion des fonds européens</i>	99
	<i>La coopération territoriale et les relations internationales</i>	102
IV.	U STATU FINANZIARIU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA	
	LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE	
	(données issues du compte administratif 2019)	103

I SCIFFRI SIGNALATI LES CHIFFRES CLÉS



I FATTI ASSIGNALATI DI U 2019 LES TEMPS FORTS DE 2019

Synthèse des
Scontri
DI U SPORT

JEUNESSE/SPORT/ÉDUCATION :

- Les assises de la jeunesse
- I scontri di u sport, les rencontres du sport
- Imbasciadrice è imbasciadori spurtivu di Corsica, ambassadrices et ambassadeurs sportifs de Corse
- Le schéma d'aides à la vie et à la réussite étudiante
- Inauguration du collège du Stilettu



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Territorii, pieve è paesi vivi, règlement d'aides aux communes, territoires et intercommunalités
- Fondu paese, règlement d'aides et de soutien à la montagne
- Règlement d'aides aux associations : entrée commune/guichet unique
- Una casa per tutti, una casa per ognunu, règlement d'aides pour le logement
- Scontri di i territorii



SANTÉ/SOCIAL :

- Le 14 janvier 2019 au théâtre de Bastia, le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du CESEC, avec l'implication de l'Assemblée di a ghjuventù et de la Chambre des territoires, installent une Conférence sociale associant tous les acteurs, syndicats et collectifs citoyens, dont les premiers travaux seront consacrés à la cherté du prix des carburants et des produits de consommation courante en Corse
- Les assises de la santé



#2
CONFÉRENCE
TERRITORIALE
DE L'ESS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

- Trois nouveaux cadres majeurs d'intervention en faveur des personnels de la Collectivité de Corse : règlements en matière de protection sociale, de régimes indemnitaires et de temps de travail



NUMÉRIQUE :

- Mise en chantier et livraison des 10 000 premières prises très haut débit

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES :

- DSP de transition maritime (projet de SEMOP)
- Réduction des tarifs aériens pour les résidents
- Aéroport de Figari : travaux de réfection du tarmac de la piste
- Inauguration de la déviation de Prupia et du tunnel de Vighjaneddu
- Mise en service de la 1^{ère} section de la rocade d'Aiacciu



I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

Les étapes de la création de la Collectivité de Corse, ses compétences et son schéma de fonctionnement



La Collectivité de Corse créée le 1^{er} janvier 2018 exerce de plein droit les compétences attribuées aux départements et aux régions. Elle assume également les compétences suivantes :

En matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de langue et culture corses et de formation :

- Elle établit le schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées, des établissements d'enseignement professionnel, des établissements d'enseignement artistique, des établissements d'éducation spéciale, des écoles de formation maritime et aquacole, des établissements d'enseignement agricole et des centres d'information et d'orientation ;
- Elle élabore le programme prévisionnel des investissements relatifs aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;
- Elle définit la localisation des établissements, leurs capacités d'accueil et le mode d'hébergement des élèves ;
- Elle définit la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré ;
- Elle finance, construit, équipe et entretient les collèges, lycées, établissements publics d'enseignement professionnel, établissements d'enseignement artistique, d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes, établissements d'enseignement agricole et centres d'information et d'orientation, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur ;
- Elle assure l'accueil, la restauration et l'hébergement et l'entretien général et technique dans les EPL ;
- Elle assure le recrutement, la gestion et la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les EPL ;
- Elle établit la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- Elle détermine et organise les activités éducatives complémentaires ;
- Elle adopte le plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses ;
- Elle assure la mise en œuvre des actions d'apprentissage et de formation professionnelle continue.

En matière de culture et communication :

- Elle conclut avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel des conventions en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses ;
- Elle définit et met en œuvre la politique culturelle en Corse ;
- Elle assure un rôle de liaison, de conseil et d'assistance aux collectivités locales en matière culturelle ;
- Elle conduit les études et définit les actions en matière de patrimoine protégé et de travaux de conservation et de mise en valeur des monuments historiques (sauf les monuments propriété de l'État) ;
- Elle assure la conservation et la mise en valeur des sites archéologiques ;
- Elle définit les actions en matière d'inventaire du patrimoine, de recherches ethnologiques, de création, de gestion et de développement des musées, d'aide au livre et à la lecture publique, de soutien à la création, de diffusion artistique et culturelle et de sensibilisation à l'enseignement artistique.

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

En matière de sport et d'éducation populaire :

- Elle conduit les actions de promotion des activités physiques et sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse.

En matière d'aménagement et développement durable :

- Elle élabore et arrête le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) qui fixe les objectifs de préservation de l'environnement et du développement économique, social, culturel et touristique garantissant l'équilibre territorial et qui définit les principes d'aménagement de l'espace et la destination des différentes parties du territoire.

En matière de transports et de gestion des infrastructures :

- Elle organise les liaisons interdépartementales ;
- Elle est chargée de l'exploitation, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des transports ferroviaires ;
- Elle définit les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et les destinations de la France continentale (dessertes et tarifs) ;
- Elle assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route territoriale ;
- Elle crée, aménage, entretient et gère les ports maritimes de commerce et de pêche, ainsi que les aérodromes.

En matière de logement et de foncier :

- Elle définit les priorités en matière d'habitat et arrête la répartition des aides de l'État entre les programmes d'accession à la propriété, de construction de logements locatifs neufs et d'amélioration de l'habitat existant ;
- Elle met en place les stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.

- Elle peut, par le biais de l'Office foncier de Corse, réaliser toutes les acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions d'aménagement.

En matière de développement économique et touristique :

- Elle détermine le régime des aides directes et indirectes aux entreprises ;
- Elle peut participer à la constitution d'un fonds d'investissement ou d'un fonds de garantie.
- Elle détermine et met en œuvre les orientations du développement touristique de l'île et coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristique ;
- Elle détermine les règles de procédure relatives à l'instruction des demandes d'agrément ou de classement des équipements et organismes (tels les hôtels et résidences de tourisme, les campings, les villages de vacances, ...).

En matière d'agriculture et de forêt :

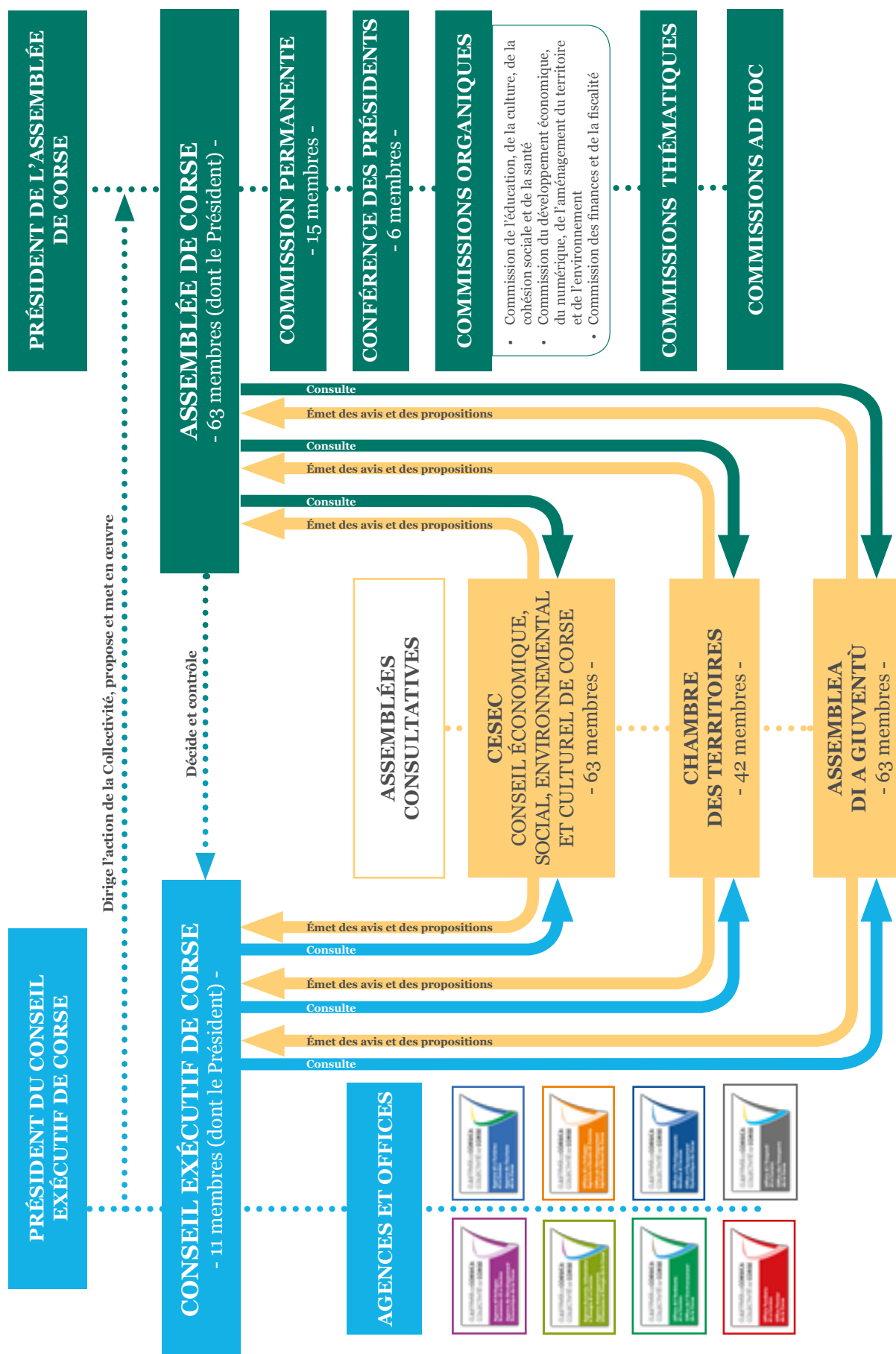
- Elle détermine les grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l'aquaculture.

En matière d'environnement :

- Elle définit les actions pour la protection de l'environnement et détermine les priorités en matière de développement local ;
- Elle met en œuvre une gestion équilibrée des ressources en eau et est à l'initiative de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la Corse (SDAGE) ;
- Elle élabore le plan de prévention et de gestion des déchets ;
- Elle élabore et met en œuvre le programme de prospection, d'exploitation et de valorisation des ressources énergétiques locales et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan tendant à couvrir les besoins et à diversifier les ressources énergétiques de l'île.

Schema di funziunamentu di a Cullettività di Corsica *Schéma de fonctionnement de la Collectivité de Corse*

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE



I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

L'Assemblee de Corse et ses commissions

L'Assemblée de Corse, créée en 1982 avec le premier statut particulier de la Corse, se compose de **63 conseillers** élus pour 5 ans, au scrutin proportionnel à deux tours et sur des listes de candidats respectant la parité hommes / femmes. Organe délibérant de la Collectivité de Corse, elle a une compétence générale sur « les affaires de la Corse » ce qui en fait, outre ses fonctions de décision dans les domaines d'attribution de la Collectivité de Corse, et de contrôle de l'action du Conseil exécutif, le lieu privilégié de la démocratie et du débat public dans l'île.



La **séance publique**, au moins une fois par mois, est le temps fort de son activité. Elle a été préparée en amont par les réunions des trois commissions organiques et de la Commission permanente. Elle commence par une séquence d'une heure télévisée, consacrée aux **questions orales** d'actualité, posées par les élus au Conseil exécutif. Elle se poursuit par l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, qui peut occuper deux journées. Elle se clôt avec la discussion des motions, proposées par les groupes sur des sujets qu'ils considèrent prioritaires.

Les 63 élus se sont constitués en **6 groupes** : **Femu a Corsica** (18), **Corsica Libera** (13) et **Partitu di a Nazione Corsa** (10) pour la majorité ; **Pè l'Avvene** (10), **Andà per Dumane** (6) et la **Corse dans la République / A Corsica indè a Republica** (6) pour l'opposition.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

La **Conférence des Présidents** réunit régulièrement leurs responsables, pour évoquer des problèmes à caractère politique, recevoir des acteurs de la société insulaire, instruire des motions, préparer des auditions. Elle a siégé à 14 reprises en 2019, pour tirer les leçons de la Conférence Sociale et constituer le Fonds Social de Solidarité, organiser l'audition de la Préfète de Corse, recevoir les représentants du monde agricole et préparer une réunion avec le Ministre de l'Agriculture, recevoir le comité « l'Ora di u Ritornu » sur la réinsertion des prisonniers, ou s'accorder sur le programme des auditions en matière de lutte contre la criminalité organisée.

La **Commission permanente** est chargée de l'organisation des travaux : elle examine la recevabilité et l'ordre de passage des questions orales, le déroulement de l'ordre du jour et le cadrage des temps de parole, la recevabilité et le caractère prioritaire des projets de motion. Elle s'est réunie à 11 reprises.

L'Assemblée de Corse, sous la présidence de **Jean-Guy TALAMONI**, assisté le cas échéant de l'un ou l'autre des Vice-présidents (**Hyacinthe VANNI et Mattea CASALTA**), a tenu 10 sessions (18 jours de séances publiques, 125 heures de débats), qui ont vu l'adoption de 499 délibérations, 86 motions (sur 111 examinées) et 4 résolutions solennelles, tandis que 124 questions orales étaient posées.

Les **commissions organiques** ont siégé à 56 reprises : **finances et fiscalité** (17) ; **développement économique, numérique, aménagement du territoire et environnement** (21) ; **éducation, culture, cohésion sociale et santé** (18).

Les **commissions thématiques** ont siégé à 32 reprises : **évolution statutaire et compétences législatives et réglementaires** (7), **affaires européennes** (4), **santé** (11), **violences** (3), **contrôle** (7).

Plusieurs **commissions ad hoc**, en outre, ont été constituées à l'initiative des groupes politiques, de façon à mettre à l'agenda un sujet de préoccupation dans la population, engager une réflexion collective sur une question d'actualité ou préparer des réponses innovantes aux évolutions de la société. Cinq réunions ont été consacrées à **la langue corse**, trois à la **politique de la pêche**, une aux **activités économiques du littoral** et une à la **problématique des réfugiés**.

Les commissions ad hoc constituées à l'initiative du Président TALAMONI ont poursuivi leurs travaux : sur l'application du dispositif « **territoires zéro chômeur de longue durée** » (2), l'expérimentation d'un **revenu universel de base** (5), la **valorisation de l'énergie thermique de la mer** (2) et **l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société** (1).

Un comité a été créé sur la question des **déplacements médicaux urgents** (4 réunions) et des comités de pilotage ont été installés sur la couverture du territoire en **premiers secours « PRIMURA »** (2 réunions) et la constitution d'un **fonds social de solidarité « Corsica Sulidaria »** (6).

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

Le Conseil exécutif de Corse

Composé de 11 conseillers, le Conseil exécutif dirige l'action de la Collectivité de Corse, notamment dans les domaines du développement économique et social, de l'action éducative et culturelle et de l'aménagement de l'espace. Il élabore, en concertation avec les collectivités locales de l'île, et met en œuvre le PADDUC. Il est élu par l'Assemblée de Corse parmi ses membres lors de sa première réunion. Le candidat positionné en tête de la liste majoritaire devient le Président et il lui appartient de déterminer les délégations et les présidences d'offices et d'agences qu'il donnera aux autres membres. Le Président du Conseil exécutif prépare et exécute les délibérations de l'Assemblée. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le chef des services, gère le patrimoine et représente la Collectivité en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse ; en charge des finances, du numérique, des ressources humaines, de l'administration générale ; Président de la Commission des îles de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) ;

Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales, de la politique publique de l'innovation et de la stratégie de spécialisation intelligente ; Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse ;

Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de développement économique de la Corse et de l'Office foncier de Corse ;

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'action culturelle, du patrimoine culturel et de l'audiovisuel ;

François SARGENTINI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'environnement de la Corse, en charge de la pêche ;

Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports et des mobilités ; Présidente de l'Office des transports de la Corse ;

Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, du logement, Président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse ;

Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge des domaines social et santé ;

Saveriu LUCIANI, Conseiller exécutif en charge des politiques de l'eau et de la langue corse ; Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse ;

Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, du handicap et de l'innovation sociale ; Présidente déléguée de la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse ;

Lionel MORTINI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse.



I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

En 2019, le Conseil exécutif a poursuivi son rythme hebdomadaire de réunion : 46 réunions se sont tenues dont 6 décentralisées (Corti ; Pitretu à Bicchisgià ; Pigna), ainsi qu'un séminaire organisation-méthode. En application des dispositions législatives et réglementaires et des délégations d'attributions consenties par l'Assemblée de Corse, il a examiné 1 657 rapports (soit près d'un quart de plus qu'en 2018), adopté 1017 arrêtés délibérés en CE, affecté et individualisé 908 437 832 € dont 63 % en investissement et 37 % en fonctionnement.

Outre leur participation aux sessions de l'Assemblée de Corse, aux réunions de la Commission permanente et à celles des instances consultatives (Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, Chambre des territoires, Assemblea di a ghjuventù), le Président et les Conseillers exécutifs ont présidé selon le cas les conseils d'administration des agences et offices et des organismes satellites, assuré la coprésidence ou participé aux organes d'environ 300 instances, telles que le Conseil des Sites, la Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF), les Conseils de gestion de parcs marins, les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC), etc.

Une année 2019 riche en documents d'orientations et règlements d'aides

Le Conseil exécutif a préparé et soumis au vote de l'Assemblée de Corse des dossiers majeurs :

- **Vie associative** : règlement d'aides au mouvement associatif : entrée commune/guichet unique (avril).
- **Logement** : orientations et règlement d'aides pour le logement (« una casa per tutti, una casa per ognunu ») (septembre)
- **Aménagement et développement des territoires** : orientations et règlement d'aides aux communes, territoires et intercommunalités « territorii, pieve à paesi vivi » et fonds de soutien « fondu paese » (novembre), règlement d'aides pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement et de protection de la montagne corse (novembre)
- **Social et médico-social** : plusieurs règlements d'aides élaborés en application de la feuille de route « Azzione sociale », dans les secteurs suivants : secours adultes, établissements sociaux et médico-sociaux, protection de l'enfance, protection maternelle et infantile, personnes âgées et personnes en situation de handicap, revenu de solidarité active.
- **Environnement** : transfert à l'Office de l'environnement de la Corse de la gestion du site Unesco « golfu di Portu, calanche di Piana, golfu di Ghjirulata, riserva di Scandula » (février) ; orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale de gestion du trait de côte (décembre).
- **Education/Formation/Enseignement supérieur et recherche** : schéma d'aide à la vie et à la réussite étudiante et signature de la convention tripartite Collectivité de Corse / État / Université de Corse (novembre) ; programmation pluriannuelle des investissements dans les établissements publics locaux d'enseignement ; mise en œuvre du Plan régional d'investissement dans les compétences ; prise en main de la compétence du service public territorial d'orientation et de la diffusion de l'information/ orientation.
- **Gestion des ressources humaines** : trois nouveaux cadres majeurs d'intervention en faveur des personnels de la Collectivité de Corse en matière de protection sociale, de régimes indemnitaires et de temps de travail.
- **Transports maritimes et aériens** : diverses délégations de service public attribuées et projet de compagnie corse en charge du service public maritime (SEMOP).
- **Développement économique** : nouveau cadre d'intervention territorial en faveur de l'économie sociale et solidaire.
- **Social/Médico-social** : conférence sociale (janvier, Aiacciu) ; assises de la santé (juillet, Corti) ; comité de pilotage des acteurs sociaux (mars) ; journées de l'enfance (juin) ; projet d'établissement de la crèche territoriale Laetitia (septembre) ; exposition sur les droits de l'enfant (novembre) ; hébergement des femmes victimes de violences (mai) ; développement des parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie PAERPA (septembre).
- **Agriculture** : participation au salon international de l'agriculture à Paris - stand de la Corse (février).
- **Développement des territoires** : scontri di i territorii (5 tout au long de l'année) et nombreuses rencontres de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse avec les maires et présidents d'intercommunalités (urbanisme, mise en œuvre du PADDUC) ; plusieurs réunions du comité de massif tout au long de l'année.
- **Jeunesse et Sport** : scontri di u sport (5 tout au long de l'année avec synthèse in Corti) ; Raid Oxy-jeunes aventure Sfida natura (juin, San Fiorenzu) ; assises de la Jeunesse (14 novembre, Corti) ; mise en place des ambassadeurs sportifs (novembre).

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

Les principaux événements

- **Handicap** : colloque Dys sur les troubles de l'apprentissage (mai).
- **Politique de l'eau** : inauguration de la station de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) di Bunifaziu.
- **Environnement** : colloque sur la xylella fastidiosa (octobre Aiacciu).
- **Développement économique/Foncier** : rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers (juillet) ; acquisitions par l'OFC.
- **Egalité Femme/Homme** : signature de la charte européenne égalité femmes-hommes (8 mars).
- **Europe/International** : séminaire sur la nouvelle période de programmation des fonds européens (13 novembre) et comité de suivi des fonds européens (novembre) ; présidence de l'assemblée générale annuelle de la Commission des îles de la CRPM, Corfou (21 mars) ; séminaire inter-îles Baléares/Corse/Sardaigne à Bruxelles à l'occasion de la semaine européenne des régions et des villes (octobre).
- **Culture/Patrimoine** : journées européennes du patrimoine (septembre) ; participation à des événements méditerranéens : Gritaccess, exposition itinérante Alalia/Toscane ; inauguration du Centre de conservation et de restauration du patrimoine de Calvi (CCRPM février) ; inauguration de plusieurs expositions temporaires : musée de la Corse, d'Aleria, FRAC, CCRPM, etc ; relance du Centre d'art polyphonique de Sartè avec séminaire itinérant à la rencontre des acteurs de la voix.
- **Lingua corsa** : semaine européenne des langues et signature de nombreuses chartes de la langue corse avec des tiers tout au long de l'année ; Linguimondi/ médias (septembre).
- **Education/Formation** : inauguration du collège du Stilettu à Aiacciu (septembre) ; conférence annuelle/dialogue de gestion avec les chefs d'établissements ; olympiades des métiers.
- **Infrastructures de transports** : inauguration de la déviation de Prupia (mars) ; mise en service de la nouvelle piste d'atterrissage de l'aéroport de Figari (avril).
- **Tourisme** : lancement du GT 20 cycliste touristique (août).
- **Divers GRH** : université européenne territoriale de l'innovation (Corti, juillet).

Le Secrétariat général du Conseil exécutif

assure la préparation, la co-animation et le suivi des réunions du Conseil, ainsi que l'assistance du Président et des conseillers lors des commissions permanentes et des sessions de l'Assemblée de Corse. Il a mis en œuvre diverses initiatives telles que l'actualisation du livret des conseillers exécutifs pour faciliter l'exercice de leur mandat (u librettu) ; l'alimentation en continu de bases documentaires : politiques publiques, dossiers de séance, (u spaziu) ;

la co-animation du réseau des secrétariats généraux des instances ; l'interface entre le Conseil exécutif et l'administration (réunions hebdomadaires avec les directeurs généraux, bi-annuelles avec les secrétariats généraux des directions générales adjointes et des agences et offices), pour veiller à assurer de bonnes pratiques en matière d'élaboration et de suivi des rapports. En 2019, il a également pris en charge le suivi des motions votées par l'Assemblée qui fera l'objet d'un rapport spécifique.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

Les Agences et Offices

La Collectivité de Corse dispose de huit établissements publics (EPIC) chargés de la mise en œuvre de sa politique dans chacun des secteurs d'activité concernés : ces EPIC sont placés sous la tutelle et le contrôle de la Collectivité de Corse, présidés par un Conseiller exécutif et administrés par un Conseil d'administration.



L'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) est l'outil de la Collectivité de mise en œuvre en matière de développement économique et l'interlocuteur des entreprises désirant s'implanter et se développer, ainsi que des porteurs de projets souhaitant créer une activité.

www.adec.corsica



L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) met en œuvre et coordonne la politique en matière d'environnement et de développement durable, en assurant la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de la Corse.

www.oec.corsica



L'Office des transports de la Corse (OTC) est chargé de la mise en œuvre des contrats de concession avec les compagnies de transports concessionnaires du service public et de la répartition des crédits de la continuité territoriale.

www.isula.corsica/OTC-Uffiziu-di-i-trasporti-di-a-Corsica_a99.html



L'Agence du tourisme de la Corse (ATC) met en œuvre les stratégies touristiques.

www.corsica-pro.com
www.visit-corsica.com



L'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) est chargé de la mise en œuvre d'actions tendant au développement de l'agriculture et à l'équipement du milieu rural.

www.odarc.com
www.gustidicorsica.com



L'Office foncier de la Corse (OFC), créé par la loi ALUR du 24 mars 2014, est chargé de constituer des réserves foncières pour réaliser du logement et faciliter l'aménagement du territoire en zones d'activités et en équipements collectifs.

www.isula.corsica/ofc/



L'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC) assure la gestion des ressources hydrauliques de la Corse et met en œuvre les investissements hydrauliques définis par l'Assemblée de Corse.

www.oehc.corsica



L'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) est chargée de coordonner et mettre en œuvre la politique en matière d'urbanisme, d'aménagement durable, d'énergie, d'air et de climat, ainsi que de suivre la mise en œuvre du PADDUC.

www.aue.corsica



I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

L'istanze consultative

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de Corse

Présidé par **Paul SCAGLIA**, le CESEC est composé de **63 membres** répartis en trois sections (section du développement économique et social et de la prospective ; section de la culture, de la langue corse et de l'éducation ; section de l'environnement et du cadre de vie). Il est consulté obligatoirement et préalablement sur tous les grands documents de planification et d'orientation de la Collectivité, les projets de délibérations relatifs à l'éducation, la culture et la langue corse et les orientations budgétaires. Il peut également être saisi par le Président du Conseil exécutif ou celui de l'Assemblée de Corse de demandes d'avis et d'études en matière économique, sociale, culturelle ou emportant des conséquences en matière d'éducation, d'environnement ou de cadre de vie. Il peut, en outre, à son initiative, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la Collectivité de Corse.

Au cours de l'année 2019, le CESEC a tenu **72 réunions** (séances plénières et commissions) et 7 réunions de Bureau (dont 3 délocalisées au musée de la Corse - Corti, domaine Abbattu - Casalabriva, Corsic'Agropole - San Giuliano). Il a rendu **75 avis** sur saisine du Président du Conseil exécutif, adopté **3 motions** (maintien des deux sixièmes du collège de VICO ; harmonisation de la gestion des bons de transports sur le bord à bord entre Air Corsica et les CPAM 2A et 2B ; application du référentiel en vigueur et reconnaissance des parcours pastoraux) et apporté **une contribution** dans le cadre de la consultation publique sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).



Réunion du CESEC le 26 novembre 2019

Les moments forts de 2019

- **Le 19 février 2019**, adoption de la résolution solennelle relative à la mise en œuvre des propositions de la conférence sociale relatives aux prix des carburants et des produits de consommation courante.
- **Le 12 mars 2019**, dans le cadre de l'association CESER de France, participation au Grand Débat National et présentation de ses travaux « **La voix de la société civile insulaire** » devant le Conseil économique, social et environnemental national (CESE) et le Premier ministre.
- **Le 16 décembre 2019**, adoption du rapport « **Les conséquences, en Corse, de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel** », sur la gestion et l'organisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage ». Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, le CESEC attire l'attention sur l'absence de prise en compte, par le législateur, des réalités institutionnelles, économiques, sociales et géographiques de la Corse, met en lumière les difficultés qui se font jour et formule des propositions pour les prévenir.
- Initiation d'un **cycle de conférences semestrielles** autour des thématiques majeures pour les Corses, avec deux conférences :
 - « **Les évolutions de la précarité et les moyens de lutte** » présentée le Docteur Xavier EMMANUELLI ;
 - « **Notre Méditerranée : des enjeux environnementaux exemplaires** » par la navigatrice et Présidente de World Wildlife Fund (WWF) France, Isabelle AUTISSIER.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

Les organes consultatifs

La Chambre des territoires de Corse

Créée par l'ordonnance de 2016, la Chambre des territoires a été installée à Bastia le **16 avril 2018**. Sa mission est de favoriser la coordination et la mise en œuvre des politiques de solidarité et de proximité avec les communes et les intercommunalités de l'île. Présidée par le Président du Conseil exécutif, elle est composée de **42 membres** dont les 10 conseillers exécutifs, le Président de l'Assemblée de Corse et 8 conseillers désignés par l'Assemblée de Corse, les 2 présidents des communautés d'agglomération de Bastia et d'Aiacciu, 8 présidents des communautés de communes, 8 représentants des communes de moins de 10 000 habitants, les 3 maires des communes de plus de 10 000 habitants, un représentant des territoires de montagne. **Sept commissions** thématiques ont été créées. En 2019, elle a tenu **6 séances plénières** au cours desquelles elle a adopté **44 décisions, une délibération et une motion**. En dehors des séances plénières, la Chambre des territoires peut consulter ses membres par voie de **procédure écrite** : 8 au total dont 4 en 2019.



Séance plénière de la Chambre le 15 novembre 2019

Depuis son installation, la Chambre des territoires a travaillé sur son **évolution statutaire** avec l'objectif constant de resserrer ses liens avec l'Exécutif et l'Assemblée de Corse afin de garantir une plus grande prise en compte des besoins des communes et des intercommunalités et de consolider le lien de proximité entre toutes les collectivités locales de l'île. Une demande de modification de ses statuts a ainsi été produite et pourrait être soumise au Gouvernement au cours de l'année 2020. Ce renforcement du lien avec les territoires a été particulièrement illustré lors de la **séance plénière extraordinaire** du 15 novembre 2019 à l'occasion de laquelle les membres de la Chambre ont été rejoints par de très nombreux élus locaux pour l'examen des **deux règlements des aides** (celui aux communes, intercommunalités et territoires : territorii, pieve è paesi vivi et celui au titre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse) et **d'un nouveau fonds de soutien : le fonds PAESE**. Ces trois rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Des sujets majeurs pour les territoires

• **En 2019, la Chambre des territoires a notamment été saisie sur les sujets suivants :**

- Le règlement transitoire d'aides en faveur du logement et de l'habitat ;
- La couverture numérique des territoires ;
- Le point sur la situation sociale en Corse ;
- Le Schéma régional de développement économique innovation et internationalisation (SRDEII) ;
- La charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique ;
- Le recueil des propositions des communes et intercommunalités sur les Scontrì di u sportu ;
- La convention européenne des maires pour le climat et l'énergie ;
- La présentation de la carte des Espaces stratégiques agricoles (ESA) ;
- La restitution des Scontrì di i territorii ;
- La présentation de l'application Web cartographique des services sociaux et médico-sociaux.

• **Par ailleurs, ses membres ont été amenés à produire des contributions spécifiques :**

Assises de l'eau : implication dans la réponse de la Corse au questionnaire national et rédaction d'une contribution soumise au Gouvernement visant notamment à demander « la classification de l'eau comme un bien public non privatisable et inaliénable car il s'agit pour les territoires de l'intérieur d'un enjeu capital en matière de lutte contre la désertification ».

Campagne prévention incendie : coordination des acteurs en matière de prévention et de lutte contre les incendies en vue de la réalisation d'un film par le Service d'Incendie et de Secours 2A visant à diffuser les gestes et conduites à tenir en cas d'incendie, l'ouverture d'un numéro vert pour l'aide aux communes en matière de création de réserve de sécurité civile et la production d'une contribution en vue d'une demande de modification législative sur les obligations légales de débroussaillage, relayée par le groupe Libertés et Territoires à l'Assemblée Nationale.

Contribution au schéma territorial d'aménagement commercial : la commission dédiée a produit un rapport visant à imposer le respect des prescriptions législatives et réglementaires en vigueur, notamment en imposant la référence au PADDUC lors de l'examen des dossiers en Commission départementale d'autorisations commerciales et à affirmer un modèle de société nouveau en demandant de revenir aux principes fondamentaux qui ont construit la pratique commerciale en Corse en imposant des choix très clairs en matière de politique de santé publique.

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

L'istanze consultative

L'Assemblea di a giuventù

Créée en 2016 et **renouvelée en mai 2019** pour un deuxième mandat de deux ans, cette instance consultative comporte, outre le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI, **62 membres** désormais âgés de 16 à 29 ans.

Respectant la parité, elle est composée de 4 collèges représentant les étudiants (15), les lycéens (9) et les actifs (7) désignés par leurs syndicats et organismes respectifs, et les candidatures individuelles (31) sélectionnés par un jury.

Institution novatrice, l'Assemblea di a giuventù vise à faciliter l'expression de la jeunesse au plus près des institutions de la Corse et sa consultation sur les principaux dossiers examinés par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

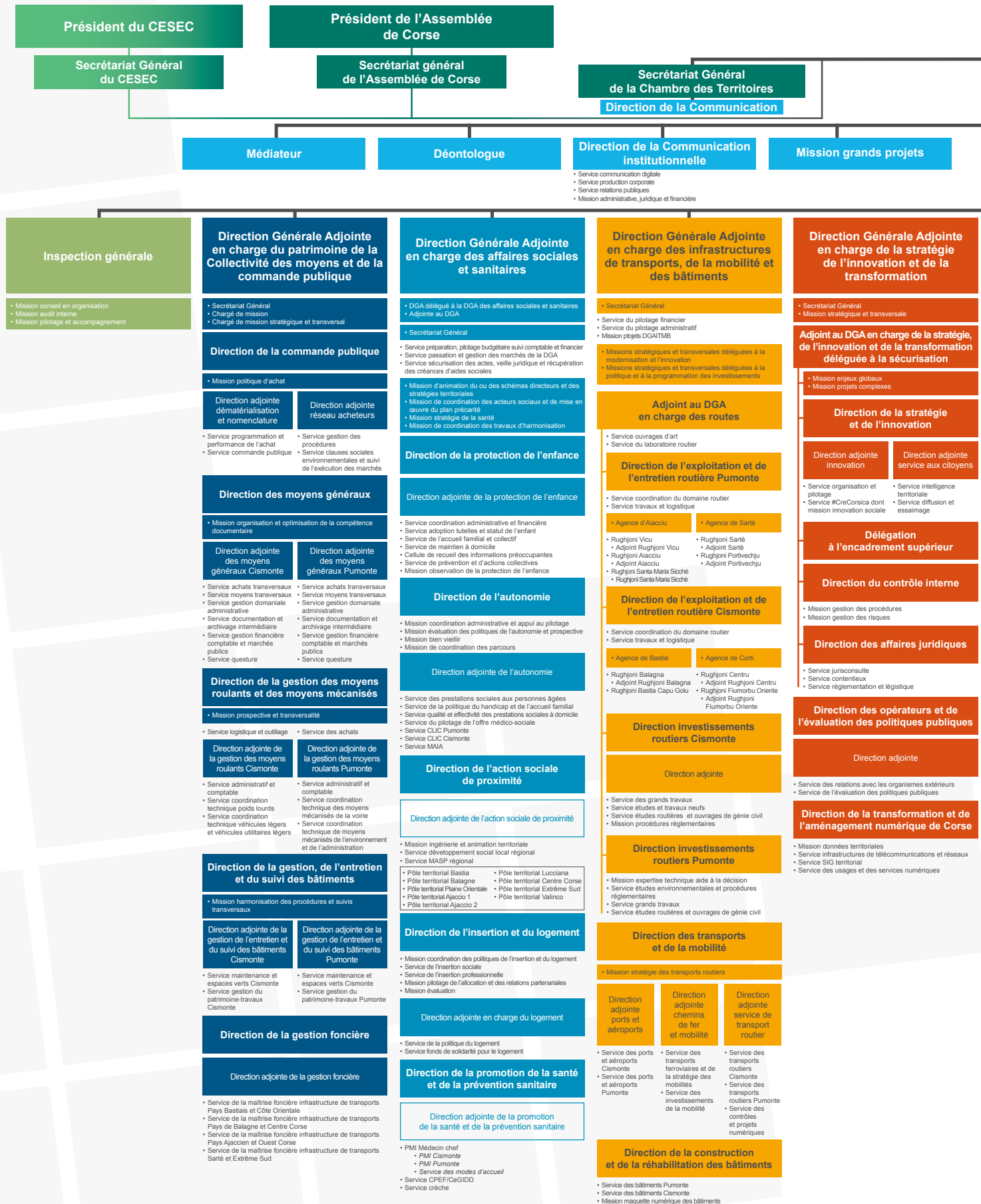
A ce titre, elle s'est réunie 4 fois en séance publique, préparée par 12 réunions de commissions ou groupes de travail thématiques. **22 motions et 22 questions orales** ont été présentées. Les jeunes conseillers ont donné leur avis sur l'**urgence climatique** et le mode d'organisation des « **Scontri di u Sport** » d'une part, intégré d'autre part les comités de pilotage des « **Assisi di a ghjuventù** » organisées en novembre 2019 à Corti et de la **charte en faveur de l'emploi local**.

En décembre 2019, une délégation de l'Assemblea di a giuventù a également participé aux « **Rencontres de la jeunesse** » organisées par la **Commission inter méditerranéenne de la Conférence des régions périphériques maritimes** qui se sont déroulées à Santa Severa en Italie. Ces rencontres ont permis une collaboration avec des dispositifs jeunesse originaires de Chypre, Malte, Occitanie, Provence-Alpes Côte d'Azur et Lazio, ceci en vue de constituer un organe consultatif qui porterait la voix des jeunes méditerranéens auprès des instances internationales.



Le renouvellement de l'Assemblea di a giuventù le 7 mai 2019

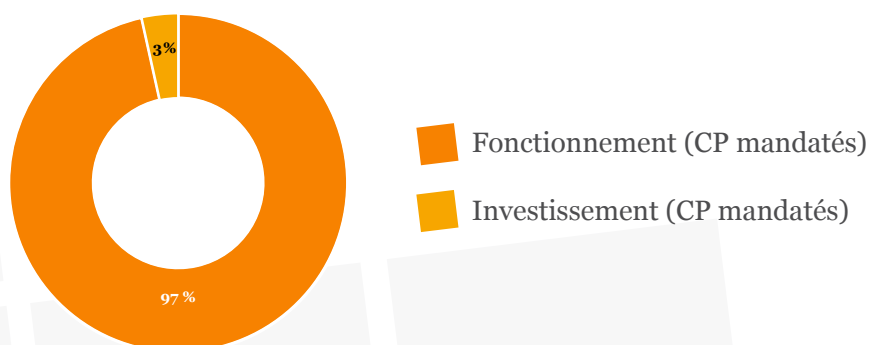
II. FUSIONE, ANNU II - CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI II. FUSION, AN II - POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE



II. FUSION, AN II - POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

	CP votés en 2019 en euros	CP mandatés en 2019 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales	245 635 316,44	229 843 289,19	93,57 %
Total Fonctionnement	231 884 316,44	221 880 528,65	95,69 %
Total Investissement	13 751 000,00	7 962 760,54	57,91 %

Les dépenses



Un taux de réalisation de 96 %
en fonctionnement
et de 58 % en investissement

La programmation financière



Un taux d'affectation de 95 %
en fonctionnement
et de 96 % en investissement

Données issues du compte administratif 2019

II. FUSIONE, ANNU II - CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

L'installation de l'Assemblée de Corse le 2 janvier 2018 a ouvert l'avènement de la nouvelle Collectivité de Corse, issue de la fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des deux Départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse. C'est une première dans l'histoire des collectivités locales, mais c'est aussi un véritable défi à relever, tant les trois ex-collectivités avaient une histoire et des modes de fonctionnement différents. Au cœur de ce défi, l'administration territoriale forte de ses 4 311 agents et de ses 139 métiers !

L'année 2018 avait été consacrée à la structuration de cette administration autour d'un macro-organigramme (premier niveau d'encadrement) intégrant toutes les compétences de la nouvelle Collectivité, dans le souci d'assurer le service public sans rupture, ni désordre. Un travail en profondeur avait alors été amorcé pour élaborer les feuilles de route fixant les orientations des grandes politiques publiques, mettre en place les procédures et les règlements harmonisés, assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information, élaborer un budget dans un cadre harmonisé, jeter les bases d'une administration innovante.

Ce vaste chantier s'est poursuivi et amplifié durant l'année 2019.

La Collectivité de Corse compte **4 311** agents dont 4 002 agents titulaires et 309 agents contractuels.

54 % des agents font partie de la filière technique, 34 % de la filière administrative, 8 % des filières sociale, médico-sociale et médico-technique et 3 % des filières culturelle, sportive et animation.

211 M€ ont été attribués aux dépenses de personnel.

II. FUSION, AN II - POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

La poursuite de la structuration de l'administration territoriale

Après la mise en œuvre en 2018 du **macro-organigramme** de la Collectivité (1^{er} niveau d'encadrement), structuré autour d'une direction générale, de neuf directions générales adjointes, de quatre secrétariats généraux placés auprès de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, du Conseil économique, social, environnemental et culturel et de la Chambre des territoires, le **micro-organigramme** (au niveau des services) a également été élaboré et présenté au Comité technique en janvier 2019. Puis les 3^{ème} et 4^{ème} niveaux d'encadrement ont été structurés, **finalisant ainsi l'organigramme de la nouvelle Collectivité**.

L'année 2019 a été fortement marquée par **l'harmonisation du temps de travail et des régimes indemnitaires**. Sur la base des principes adoptés dans le cadre de la délibération du 27 juillet 2018, une méthode de travail collaborative et participative a été mise en place impliquant, dans le cadre de réunions, de groupes de concertation et d'ateliers de travail sur l'ensemble du territoire insulaire (Biguglia, i Fulelli, Corti, Calvi, Vicu, Aiacciu, Sartè, Porti-Vechju) les organisations syndicales, les cadres, les agents et les services. Ces réunions d'information ont également permis la présentation du dispositif d'action sociale. Ce travail a conduit à l'adoption de dispositifs validés par une série de délibérations de l'Assemblée de Corse.

Concernant les **régimes indemnitaires**, il convenait de prendre en compte la complexité de la réglementation et l'hétérogénéité des dispositifs préexistants et de concevoir un système lisible et cohérent basé sur les **principes de parité, d'égalité, d'équité et de transparence**.

Les **adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement** (ATTEE) ont été rendus éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} septembre 2019 dans le cadre d'un changement de cadre d'emploi par la voie d'un droit d'option.

La réflexion sur le **temps de travail** a été menée sur la base des principes suivants : mise en conformité avec la réglementation, harmonisation des régimes entre métiers afin de garantir l'équité et la reconnaissance de la pénibilité de certains métiers, définition des

cycles horaires adaptés aux nécessités de service et aux besoins des usagers des politiques publiques de la Collectivité.

Le dispositif d'**action sociale** des agents défini en 2018 a été amélioré. Il permet d'apporter un soutien et un accompagnement aussi bien dans la vie professionnelle que personnelle des agents et leur offre des conditions de travail adaptées, source de motivation au bénéfice d'un service public de qualité.

Une **charte de la mobilité interne** a été adoptée le 14 novembre 2019 par le Comité technique. 521 offres de mobilité ont été publiées et 183 pourvues.

La mise en œuvre des dispositions du règlement européen visant la **protection des données à caractère personnel** (RGPD) a donné lieu à l'élaboration d'un registre de traitement.

Pour favoriser **l'insertion des personnes en situation de handicap**, un accompagnement personnalisé des bénéficiaires de l'obligation d'emploi a été mis en place dans le cadre des préconisations formulées par le médecin de prévention. La Collectivité a participé à l'évènement Duoday (27 demandes instruites dont 14 concrétisées), ainsi qu'à la semaine européenne du handicap.

Les travaux de préparation vers la mise en place d'un **seul système d'information de ressources humaines** (SIRH) ont été poursuivis.

L'année 2019 a été une année très structurante pour les services de la **médecine de prévention**. En effet, avec le recrutement d'un médecin du travail et de deux infirmières, une coopération pluridisciplinaire avec les services de la direction de la qualité de vie au travail et de la direction des parcours professionnels a pu être déployée. Les secrétariats du Comité médical départemental et de la Commission départementale de réforme ont été internalisés. Chaque restriction médicale émise déclenche à présent une étude de poste. Un modèle de fiche relative aux risques professionnels a été créé.

Un plan de **stagiairisation des personnels contractuels** a concerné 42 agents ATTEE.

II. FUSIONE, ANNU II - CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

Outil essentiel d'une politique de gestion qualitative des ressources humaines, la **formation professionnelle** tout au long de la vie a été favorisée. Le **compte personnel de formation**, validé au Comité technique du 13 novembre 2019, a été instauré. Un pôle de formateurs internes a été créé. **7 749 journées de formation** ont été agréées.

La **communication interne** a été renforcée avec la création d'un guide diffusé à l'ensemble des agents et disponible sur l'intranet. Par ailleurs, de nombreuses informations ont été communiquées aux agents tout au long de cette année riche en réformes.

Enfin, l'organisation de la **Commission administrative paritaire** d'avancement et de promotion a été un temps fort, avec notamment la réalisation du règlement de cette instance après plusieurs ateliers de travail avec les organisations syndicales.

Un dialogue social avec les représentants du personnel toujours aussi intense :

- 9 Comités techniques ;
- 4 Commissions administratives paritaires ;
- 3 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- 6 comités de suivi ;
- 9 réunions bilatérales ;
- 20 groupes de travail entre l'administration et les organisations syndicales.



La réunion du Comité technique du 28 janvier 2019 à Bastia

L'action sociale et l'harmonisation du temps de travail et des régimes indemnitaires des personnels de la Collectivité : un vaste chantier !

De nombreuses délibérations ont été adoptées tout au long de 2019 :

- Le 21 février 2019 : dispositif transitoire relatif au temps de travail des directeurs, directeurs adjoints, secrétaires généraux, chargés de mission et responsables d'encadrement ;
- Le 27 juin 2019 : temps de travail et règles de gestion de l'ensemble des personnels ;
- Le 27 juin 2019 : modification du dispositif d'action sociale des agents de la Collectivité ;
- Le 26 juillet 2019 : les régimes indemnitaires de tous les personnels ;
- Le 19 décembre 2019 : modifications relatives au temps de travail.

II. FUSION, AN II - POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

Au cœur du quotidien des agents, l'action sociale !

Une somme totale de **8,755 M€** a été consacrée aux dépenses d'action sociale au profit des agents de la Collectivité dont 4,38 M€ en chèques-déjeuner, 2,43 M€ en chèques cadeaux et vacances, 1,470 M€ en prise en charge des mutuelles, 440 000 € en allocations diverses et 35 000 € au titre des secours aux agents.

La caravane des Ressources humaines ! 8 réunions dans toute la Corse

Afin d'informer au plus près l'ensemble des agents de la Collectivité sur les différents aspects de l'harmonisation des règles applicables en matière d'action sociale, de régime indemnitaire et de temps de travail, les cadres de la direction des ressources humaines ont fait le choix de se déplacer sur le terrain dans le cadre de 8 réunions qui se sont tenues dans toute la Corse. Dans une ambiance studieuse et conviviale, ces journées ont permis à toutes et à tous de poser des questions précises de manière informelle afin d'obtenir des réponses précises et personnalisées.



La caravane RH à l'espace culturel de Biguglia, le 10 décembre 2019



II. FUSIONE, ANNU II - CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

La convergence des systèmes d'information

Un budget 2019 de 4,86 M€ en investissement et 4,86 M€ en fonctionnement (crédits de paiement).

L'objectif consiste à maintenir en condition opérationnelle, moderniser et déployer le système d'information (SI) de la Collectivité, en améliorer la productivité, l'optimiser et le sécuriser. Au vu de cet objectif, les actions menées en 2019 se sont déclinées selon cinq axes.

- **La gouvernance** : les actions s'organisent autour d'un alignement fort avec les orientations de la Collectivité et sont priorisées par le Comité stratégique SI, sous l'autorité du Directeur général des services.
- **La convergence des infrastructures et des services aux utilisateurs** rendue nécessaire du fait de l'hétérogénéité et de la complexité des infrastructures historiques.
- **La convergence des SI métiers** en priorisant la convergence des SI de Gestion financières (SIGF) et de gestion des subventions, la convergence des SI de gestion des Ressources humaines et du temps de travail (SIRH) et la convergence des SI de gestion de l'action sociale.
- **La transformation numérique de la Collectivité** : cet enjeu fort a conduit la collectivité à s'engager dans un accord d'entreprise avec MICROSOFT, afin d'accélérer la mutation des usages autour du collaboratif, de la mobilité et de la dématérialisation.
- **La cybersécurité** : la maîtrise des risques est au cœur des priorités depuis la préfiguration et le restera de manière pérenne.

Le système d'information des Ressources humaines (SIRH) : un projet d'envergure !

Le SIRH constitue la clé d'entrée de la gestion de l'agent. Il était en effet impératif de constituer une base unique regroupant l'ensemble des agents des ex-collectivités, afin de gérer de manière commune la paie, la carrière, les absences, la gestion automatisée des temps de travail, la formation et les déplacements, mais aussi la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'évaluation. Il vise à fluidifier les processus, rendre l'agent acteur de sa gestion et à disposer d'un outil de pilotage de la politique RH performant et partagé.

Réalisé en 8 mois, ce projet a permis d'intégrer dans une base unique 4 750 agents. 90 utilisateurs ont été formés à son utilisation. 90 badgeuses ont été installées sur les sites de la Collectivité.

L'objectif premier a été atteint puisque le SIRH a permis de générer la paie de janvier 2020 en interface avec le SIGF unifié également. Le déploiement du système de gestion automatisée du temps de travail a également été mis en œuvre, comme prévu, le 2 janvier 2020.

II. FUSION, AN II - POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

Un budget tourné vers la cohésion sociale et le développement durable

Adopté par délibération du 28 mars 2019, le **deuxième budget primitif** de la nouvelle Collectivité de Corse s'est élevé à 1 711 M€ dont 1 225 M€ en fonctionnement et 486 M€ en investissement. Ayant pour fils conducteurs la cohésion sociale et le développement durable, socle du nouveau modèle sociétal pour la Corse, il vise à :

- **répondre à l'urgence sociale** en luttant contre la précarité et en faisant appel de manière transversale à l'ensemble de ses politiques publiques (habitat, jeunesse, revitalisation des espaces de l'intérieur, santé, ...) ;
- inscrire pleinement l'action de la Collectivité dans **la transition écologique et solidaire** notamment par des dépenses en faveur de la gestion des déchets pour aider les territoires à mettre en œuvre leurs compétences en matière de tri à la source, mais également sur le plan énergétique ;
- **développer la langue corse** en tant que patrimoine mais également comme vecteur du « vivre bien ensemble », facteur d'intégration sociale ;
- **développer les territoires ruraux et de montagne** par une politique de territorialisation innovante adossée à une expérimentation territoriale déclinée par des contrats de territoire et renforcée par le déploiement du réseau très haut débit.

La **capacité d'autofinancement brute** s'élève à 168 M€ (+15 % par rapport à 2018).

Le montant de l'emprunt d'équilibre est de 93 M€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 1 092 M€ dont 114,8 M€ en fiscalité directe, 546,8 M€ de fiscalité indirecte, 200 M€ de fiscalité spécifique à la Corse (taxe sur les tabacs : 103 M€ ; taxe sur les transports : 35 M€), 372 M€ de dotations de l'État.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 92,5 M€ dont 69 M€ en recettes sectorielles et 22,4 M€ au titre du FCTVA.

Au 1^{er} janvier 2019, la **dette** s'élève à 775 M€. Au 1^{er} janvier 2018, la dette consolidée des trois collectivités fusionnées s'élevait à 809 M€. La capacité de désendettement est de 4,14 ans.

Un **budget supplémentaire** d'un montant de 278 M€ (dont 222 M€ en investissement et 56 M€ en fonctionnement) a été adopté le 26 septembre 2019.

Les éléments du **compte administratif 2019** sont présentés à l'axe IV et font également l'objet d'un rapport financier spécifique.

Le système d'information de Gestion financière (SIGF) en fonction au 1^{er} janvier 2020 : un projet stratégique mené avec succès en un temps record

- Les trois ex-collectivités étant dotées de progiciels de gestion financière différents, il était nécessaire de réaliser l'unification de la gestion comptable et financière de la nouvelle Collectivité à l'aide d'outils progiciels modulaires et intégrés et de prestations de services informatiques et d'accompagnement.
- Socle d'une préparation budgétaire consolidée et cohérente et d'une exécution budgétaire fiable et unifiée, ce projet d'envergure complexifié par le travail préparatoire de fusion d'entités de statuts comptables différents a été pleinement mené sur l'exercice 2019 permettant ainsi d'atteindre l'objectif fixé d'une présentation intégrée du budget 2020.
- Au-delà de la définition des nouveaux axes stratégiques fondant l'ossature budgétaire, un travail très technique a été mené avec l'accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer le paramétrage, les reprises de stocks et le déploiement de ce système.
- La réussite de ce projet est le fruit d'un travail assidu et de la mobilisation des agents avec l'organisation de 50 comités projets (1 par semaine) avec les cadres finances et informatiques, l'éditeur et l'AMO, 8 comités de pilotage avec les DGA, la Direction générale et le prestataire Berger Levraut, 2 réunions avec l'ensemble des référents finances et les secrétaires généraux (100 personnes), 2 réunions avec l'ensemble des directeurs de la Collectivité avant le démarrage, 12 réunions avec les secrétaires généraux.
- Près de 600 agents ont été formés entre 2 et 5 jours chacun et un large plan de communication a été déployé.

Un baromètre mensuel

Un baromètre de l'exécution budgétaire de l'ensemble des directions générales adjointes et des offices et agences a été élaboré. Publié mensuellement, il permet d'assurer un pilotage budgétaire de la Collectivité au plus près tout au long de l'année.

II. FUSIONE, ANNU II - CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVA TRICE

La commande publique, les bâtiments la gestion foncière et les moyens généraux

Ces fonctions supports se sont organisées autour des axes suivants :

- L'accroissement de la performance de l'administration ;
- L'amélioration du service public par une logistique et des prestations de service de qualité ;
- Le pilotage de la politique patrimoniale et immobilière ;
- La participation à la politique de développement durable, la politique d'achats publics ainsi que la politique de santé sécurité au travail et l'exercice du droit de préemption sur les espaces naturels sensibles.

Au titre de la **gestion domaniale, des acquisitions immobilières** ont été réalisées :

- Les **bains romains de Santa Laurina**, protégés au titre des monuments historiques, situés sur la Commune d'Aléria et mis en vente par leur propriétaire. Il s'agit du plus important complexe thermal antique de Corse qui intégrera parfaitement l'ensemble archéologique d'Aléria dans le cadre d'une opération de sauvegarde, de protection et de valorisation de ces vestiges. Le prix de cette acquisition a été fixé à 15 000 € ;
- L'acquisition d'un appartement sis au 11, bis boulevard Jean ZUCCARELLI à Bastia entre dans le cadre du projet global de déménagement et de regroupement cohérent des services. Ce bien d'une surface de 211 m² se compose de 12 pièces et 5 emplacements de parking pour une valeur de 370 000 €.

Le **regroupement des services** ainsi que le souhait de la préfecture de Haute-Corse de récupérer les locaux mis à disposition de la Collectivité ont nécessité la **prise à bail de locaux**, particulièrement dans le Cismonte. Ainsi, 16 biens ont été loués pour une surface de 3 160 m², permettant de réinstaller 130 agents.

Sur Aïacciu, un bien d'une superficie de 523 m² a été pris à bail au Parc Belvédère pour y installer la direction de la qualité de vie au travail.

Le bail emphytéotique consenti le 21 décembre 2017 par l'ex-Conseil départemental de la Corse-du-Sud à la commune d'Ajacciu, portant sur le **foyer Notre-Dame** a été résilié. La Collectivité a ainsi récupéré un

bâtiment de 1 500 m² sur trois étages, avec parking et jardin d'agrément à l'entrée d'Aïacciu, permettant le redéploiement de services sociaux et la réalisation d'une structure d'accueil.

Par ailleurs, **1,28 M€ de travaux sur les bâtiments administratifs** de la Collectivité ont été réalisés, tels que l'amélioration des performances énergétiques de l'hôtel de la Collectivité à Aïacciu, la remise à niveau de la pépinière de Castellucciu, des opérations visant à améliorer les conditions de travail des personnels de terrain (bâtiments techniques à Ciamanaccia, Sari d'Urcinu, Olmi è Capella, atelier de Baleone, réhabilitation du garage atelier de Corti, ...) des travaux de création de bureaux (réhabilitation de l'amphithéâtre du Ricantu à Aïacciu, de la Maison des archéologues et de la Maison Rossi à Aleria, du bâtiment Maglioli à Aïacciu, réhabilitation du foyer Notre-Dame) et d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments (parking hôtel de la Collectivité, accessibilité du musée de la Corse à Corti), sécurisation des bâtiments (mise à niveau et extension des systèmes de protection de l'hôtel de la Collectivité, équipements de sûreté et de désenfumage du musée de la Corse).

Au titre de l'**achat public**, l'élaboration de différents documents en vue de sécuriser les procédures a été poursuivie. Ainsi, le guide de la négociation a été publié sur l'intranet, à l'usage des gestionnaires de la commande publique. L'objectif est de rationaliser et sécuriser des pratiques de la commande publique pour assurer une concurrence saine. L'effort a été porté sur l'animation d'un réseau d'acheteurs et le développement des marchés clausés (11 marchés clausés conclus en 2019).

Concernant la **gestion foncière**, l'aménagement de la pénétrante d'Aïacciu entre Caldaniccia et Loretto a nécessité une enquête publique unique qui s'est déroulée du 18 novembre au 17 décembre 2019 et dont les conclusions sont attendues au mois de février 2020.

Des **procédures d'expropriation** destinées à assurer la maîtrise du foncier pour la réalisation des projets d'infrastructures ont été menées : RD 151 Lavatoghju - Montegrossu ; RD 506B Penta di Casinca ; RD 268 Olmiccia - Santa Lucia di Tallà ; RD 322-859 Figari - création nouvel accès aéroport ; RD 124 Ota ; RD 824 Piana - régularisation de la route d'Arone.

II. FUSION, AN II - POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

Parallèlement, les négociations entre le Conservatoire des espaces naturels Corse et les propriétaires des zones de compensations de 57 ha ont avancé, notamment pour l'îlot San Angelo. Dès la notification par la préfecture du rapport de la commission d'enquête, la Collectivité disposera d'un délai de 6 mois pour prendre sa déclaration de projet et saisir le Préfet de Corse d'une demande conjointe d'arrêté de cessibilité et de déclaration d'utilité publique.

La commande publique en 2019

En 2019, **477 marchés** supérieurs à 25 000 € HT ont été gérés dont :

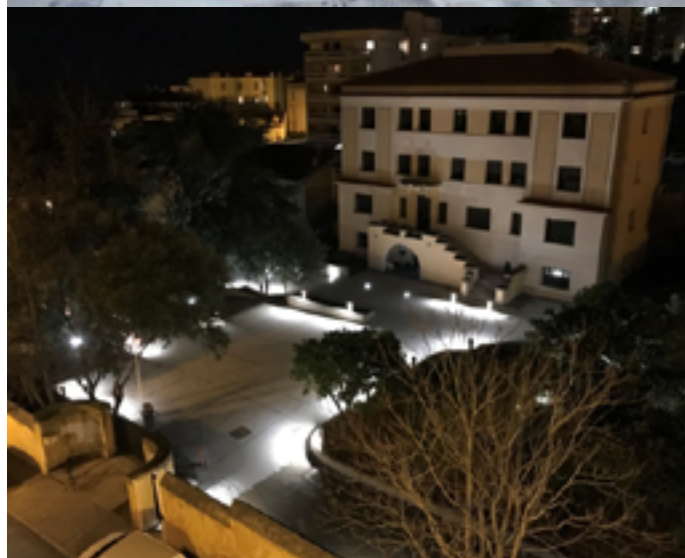
- 211 marchés de fournitures et services ;
- 209 marchés de travaux ;
- 57 marchés de prestations intellectuelles.

25 commissions d'appel d'offres se sont tenues.

Le montant des marchés notifiés (600 lots) s'est élevé à 131,5 M€ (montant n'incluant pas les 20 accords-cadres publiés sans minimum, ni maximum estimés à 33 M€).

Dans le cadre de la **gestion et l'entretien de la flotte de véhicules** et engins de la Collectivité, un projet de convention avec le Service d'incendie et de secours du Cismonte pour l'entretien des véhicules et engins de ce dernier a été préparé, ainsi qu'un projet de convention avec l'UGAP afin de procéder à des acquisitions à coût avantageux.

Au titre de l'**entretien des bâtiments**, l'effort a été porté sur le pilotage de la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée, ainsi que sur la rédaction du document d'évaluation des risques professionnels et de la signalétique.



Réhabilitation du site Ripert à Aiacciu

II. FUSIONE, ANNU II - CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

La sécurisation, le pilotage des opérateurs et l'évaluation

Dans le cadre de la sécurisation des modes de fonctionnement de la Collectivité de Corse, il est apparu essentiel d'impulser et de développer une **culture du contrôle interne** et de l'approche par les risques des missions exercées.

Ainsi en 2019, ont été menés :

- Un travail d'analyse, de formulation et d'évaluation des processus d'achats visant à déterminer le caractère sécurisé de ceux-ci et à relever les points d'attention à traiter ;
- Une analyse et une finalisation en lien avec l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie (AUE) du processus de production de l'avis de la Collectivité de Corse requis lors de l'élaboration ou la modification d'un Plan Local d'Urbanisme en sa qualité de personne publique associée afin d'en garantir la transmission dans les délais requis ;
- La mise en place d'un comité de pilotage avec l'Office d'équipement hydraulique de la Corse visant, d'une part, à transférer à l'OEHC la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction et de réhabilitation des ouvrages exploités par l'OEHC et, d'autre part, à élaborer et conclure un contrat d'objectif et de performance.

Par ailleurs, une démarche « **Donner du sens** » a été impulsée avec l'objectif de formaliser et de valider pour chacune des neuf directions générales adjointes et pour l'Inspection générale des **cartes stratégiques** faisant apparaître les feuilles de routes basées sur les missions prioritaires, les moyens pour les atteindre et les résultats attendus. Ce projet a donné lieu à 15 réunions de travail et l'élaboration de 10 cartes stratégiques.

Dans le cadre de la **tutelle** que la Collectivité exerce sur ses **huit agences et offices**, le choix a été fait de renforcer le dialogue de gestion avec ces établissements. Ainsi, deux démarches de contractualisation au travers de l'élaboration de **contrats d'objectifs et de performance** (COP) ont été initiées avec l'AUE et l'OEHC.

Par ailleurs, la Collectivité est représentée dans **150 organismes extérieurs** de nature juridique très diverse (SEM, syndicats mixtes, associations, régies ...). 2019 a été la première année de mise en œuvre de l'accord-cadre d'audits et d'analyses financières. Quatre audits concernant un EPIC, un syndicat mixte et deux associations et 15 analyses financières portant sur des structures relevant majoritairement des domaines de la formation, de la culture et du sport ont été réalisés.

Cinquante **expertises ponctuelles** sur des satellites en matière de sécurisation et/ou d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre (PNRC, SAEML CORSE BOIS ENERGIE, SMAC ...) et 20 analyses de gestion et de performance destinées à alimenter le dialogue de gestion avec les agences et offices et les satellites en lien avec les directions métiers ont été menées.

Ces travaux amorcent le développement d'une véritable **stratégie de l'évaluation** au sein de la Collectivité.

Au titre de la **sécurisation juridique**, 221 procédures juridictionnelles étaient en cours fin 2019 dont 137 devant le tribunal administratif de Bastia, 27, devant la cour administrative d'appel de Marseille et 7 devant le Conseil d'État.

Afin d'assurer une **sécurisation optimisée**, il a été procédé à une refonte des procédures (centralisation des lettres d'observations préfectorales, unification des circuits des actes, accompagnement des services, marché de prestations juridiques unifié). En outre, la gestion des consultations juridiques en interne a permis une baisse notable des dépenses et une meilleure prévention des contentieux.



Donner du sens : 10 cartes stratégiques validées

II. FUSION, AN II - POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

Des démarches innovantes

Parce qu'il est essentiel de doter la Corse d'une administration performante et innovante capable de relever les défis du XXI^{ème} siècle, plusieurs démarches ont été entreprises. L'objet est de structurer, développer et diffuser une offre de service, tant en interne pour les agents, que pour les territoires et les usagers, dans une optique **de modernisation et d'innovation sociale**. La dynamique de changement passe à l'évidence par la prise en compte des enjeux de **développement durable** et d'**égalité femme/homme**. En interne, l'effort a été porté sur l'impulsion et la diffusion d'une **politique managériale innovante** fondée sur les valeurs d'éthique et de performance, mobilisant l'intelligence collective et favorisant l'avènement d'une culture commune à l'ensemble des agents.

Ainsi, une stratégie de **développement durable** est en cours d'élaboration, articulée autour des 17 objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de l'ONU et de la préparation des assises du Climat.

La Collectivité de Corse a également un rôle central à jouer dans la construction d'une société équitable, identitaire, et de bien-être pour le plus grand nombre. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une **politique d'égalité femme-homme**, elle s'emploie à systématiser un recrutement égalitaire (création d'un « logo Égalité » sur les vacances de poste publiées). Un marché pour l'élaboration du premier plan d'action pluriannuel de l'égalité femme-homme a été lancé, afin d'identifier les progrès accomplis et les inégalités persistantes et d'ajuster les actions mises en œuvre. Ce plan 2020-2023 sera co-construit avec les différents acteurs internes et externes au cours de 2020. La création d'un **Osservatoriu territoriale di e violenze contr'à e donne** a également été voté par l'Assemblée de Corse en avril 2019, afin d'améliorer les réponses apportées aux différents besoins des femmes victimes de violences.

La Collectivité favorise le développement de l'innovation territoriale et l'intégration de la participation citoyenne à la création de projets de services publics grâce à son outil, le « **Corsica Lab** », qui a vocation à devenir le lieu où l'on teste et expérimente les politiques publiques de demain.

Du 9 au 11 juillet 2019, elle a co-organisé l'**Université d'innovation publique territoriale** à Corti, dans le but d'initier une culture de travail innovante en mode intelligence collective sur des sujets de politiques publiques et en s'inscrivant dans les deux défis d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre les violences faites aux femmes. **Deux prototypes de politiques publiques innovantes** ont été réalisés : des chèques-déjeuner circuits courts « A sporta nostra » permettant de consommer directement auprès des producteurs locaux et la création d'un jeu de

cartes « E tù, chi ne pensi ? » à destination des enfants de 3 à 10 ans dans le but de sensibiliser les plus jeunes et de libérer la parole sur la violence et les comportements sexistes (prototype validé en cours d'expérimentation avant production par le Corsica.lab).

Elle accompagne les démarches de « **gouvernance durable** » dans le cadre notamment du futur « Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) » et du « Small business act (SBA) ».

La démarche de « **Smart Isula** », île intelligente en référence aux démarches nationales et internationales de « Smart Island », incarne la volonté d'un développement numérique assumé plutôt que subi, afin que l'ensemble des composantes de la société insulaire puissent se former, être accompagnées aux usages numériques pour s'émanciper et combattre toutes les formes d'exclusion.

Afin de construire une culture commune au sein des services, une **charte du management** a été élaborée au sein d'un groupe de travail transversal et un **guide du manager** a permis une harmonisation des pratiques internes.

Afin d'accompagner les managers, des sessions de **coaching collectif** ont été organisées, ainsi que des ateliers de production et de cohésion d'équipe.

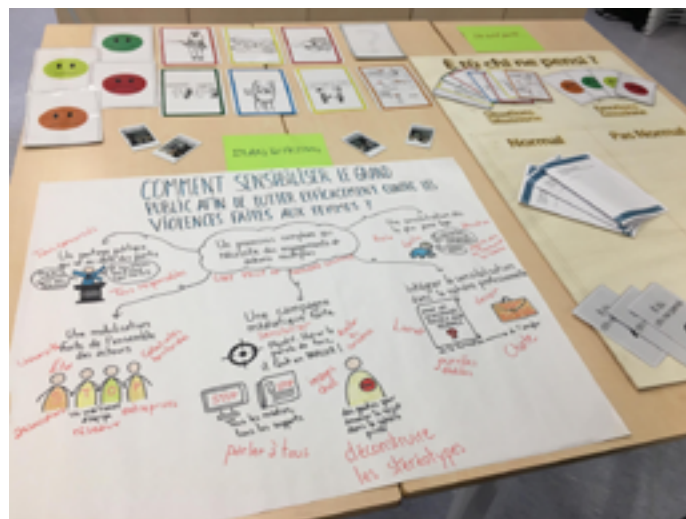
Par ailleurs, l'amorçage d'une démarche d'**audit interne**, complément naturel du contrôle interne, est en cours au sein de l'Inspection générale. Elle vise à donner une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et à apporter des conseils pour en améliorer l'efficacité, par le biais d'analyses des méthodes utilisées et de leurs conséquences sur la maîtrise des risques et de préconisations d'actions correctrices et/ou de pistes d'améliorations, afin d'optimiser les process.

II. FUSIONE, ANNU II - CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

Les outils de l'audit interne (charte de l'audit, comité d'audit, plan d'audit, ...) seront prochainement proposés.

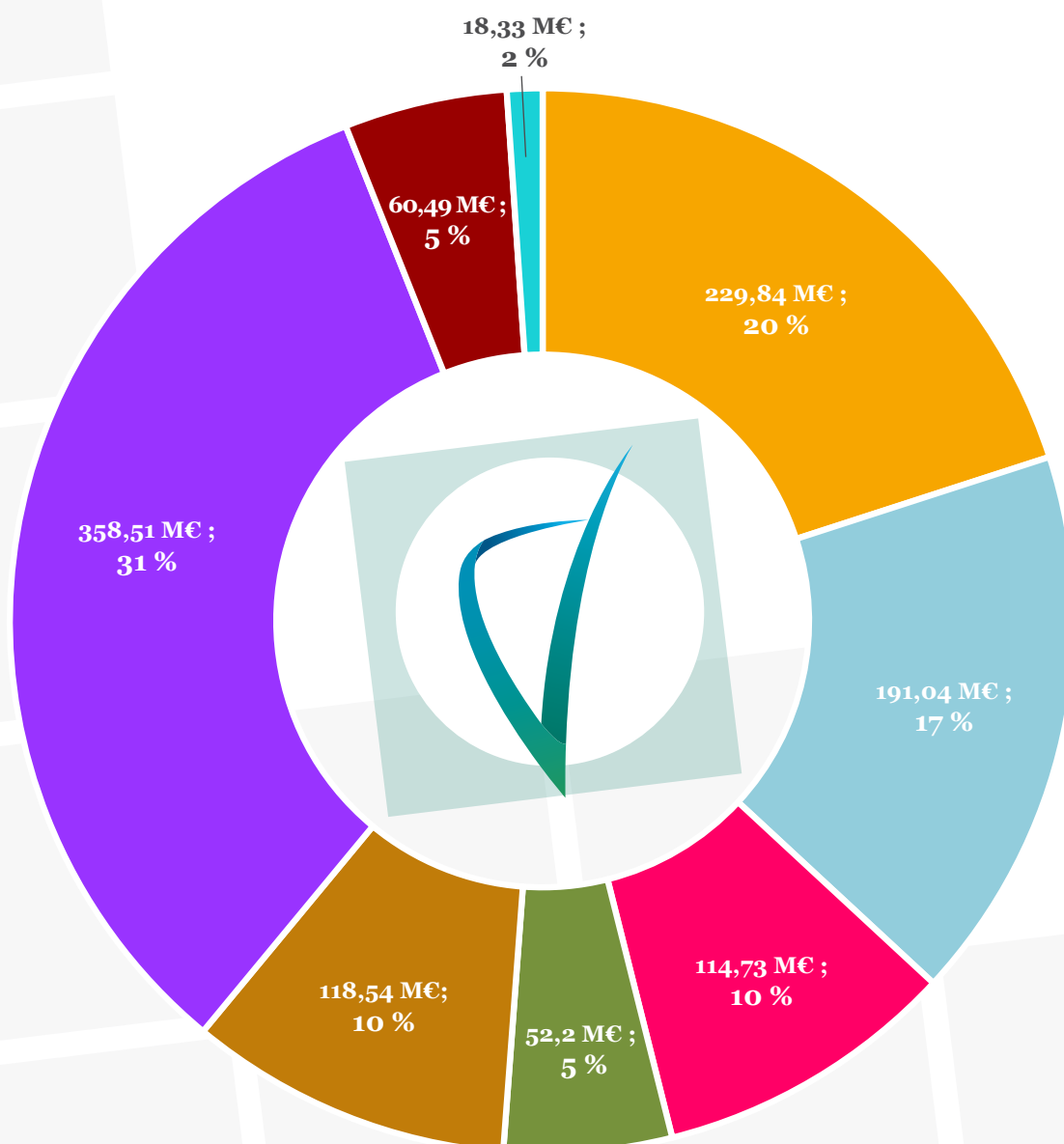
En outre, la réflexion sur la **gestion des risques et des crises** doit rapidement déboucher sur la mise en place des structures, des outils et des procédures adaptés de nature à permettre à la Collectivité de faire face à la multiplicité de crises qu'elle peut être amenée à affronter du fait de ses nombreuses compétences (incendies, intempéries, crises sanitaires, ...).

Enfin, 2019 a vu également l'Assemblée de Corse adopter un rapport par lequel, avec le Conseil exécutif, elle affirme avec force et solennité son engagement à placer **l'éthique et le respect de la déontologie** au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse, conformément à l'attente des citoyens, des élus et des fonctionnaires de l'île. Dans cette perspective, une charte d'éthique et de déontologie des élus et des agents de la Collectivité sera définie, un référent déontologique sera nommé, une commission de l'éthique proposée et la protection des lanceurs d'alerte assurée par une procédure idoine.



Université d'innovation publique territoriale à Corti, du 9 au 11 juillet 2019

III. E PULITICHE PUBLICHE LES POLITIQUES PUBLIQUES



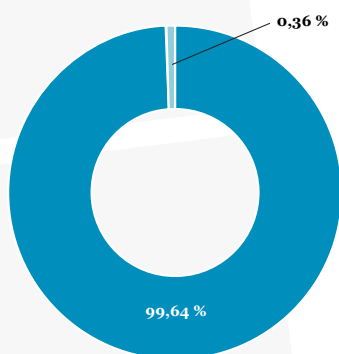
- La construction d'une administration innovante
- Construire une société des solidarités
- Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus
- Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement
- Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire
- Améliorer les équipements structurants et l'offre de services
- Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif
- Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

Données issues du compte administratif 2019

ACCHISU 1. EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

	CP votés en 2019 en euros	CP mandatés en 2019 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	196 098 991,00	191 041 653,82	97,42 %
Total Fonctionnement	194 692 991,00	190 350 396,20	97,77 %
Total Investissement	1 406 000,00	691 257,62	49,16 %

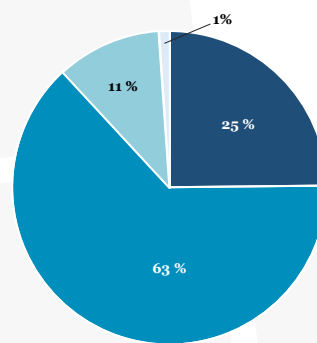
Les dépenses



Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 49 % en investissement

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe I par politique



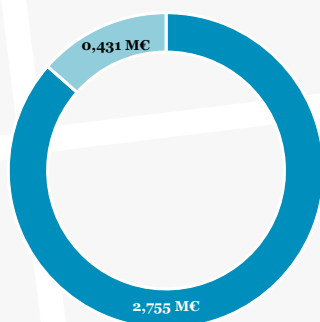
Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion

L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

La protection de l'enfance et de la famille

Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

La programmation financière



Un taux d'affectation de 83 % en fonctionnement et de 5 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2019

AXE 1. CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

L'action sociale de proximité

La Collectivité de Corse, dans son rôle de chef de file de l'action sociale, a poursuivi en 2019 une politique ambitieuse visant à garantir la cohésion sociale, améliorer le service rendu à la population et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

Deux axes ont été poursuivis en 2019 :

- le renforcement de la présence de proximité notamment, par la redéfinition des territoires d'intervention, ainsi que la création du pôle territorial du Sartenais-Valincu et la construction d'une offre de premier accueil social à moins de 30 minutes de chaque territoire ;
- le renforcement de l'accompagnement financier des personnes les plus démunies.

Une proximité renforcée

L'action sociale de proximité s'appuie sur **8 territoires d'intervention** : Bastia, Lucciana, Corti, Balagne, Plaine orientale, Aiacciu 1 et 2, Sud et Extrême Sud. La création d'un nouveau pôle territorial a amélioré la couverture d'intervention sociale.

200 agents, dont une majorité de travailleurs sociaux, œuvrent sur ces territoires en accompagnant des publics en difficulté.

Grâce à son intervention territorialisée, 88 % de la population est couverte par un accueil social à moins de 30 minutes de son lieu de résidence. L'ambition de la Collectivité de Corse est d'atteindre près de 100 % en 3 ans.

L'action sociale de proximité intervient par ailleurs en soutien à des projets collectifs au moyen de subventions attribuées au service d'un développement social local, en accompagnement des publics fragiles et en soutien à des projets de renforcement du lien social et de cohésion sociale dans les territoires, au titre des interventions en matière de lutte contre la précarité et contre l'exclusion.

Un accompagnement financier accru au profit des personnes les plus démunies

Un **nouveau règlement des aides sociales et médico-sociales aux personnes** a été adopté. Il permet de structurer le déploiement des différents dispositifs de façon homogène sur le territoire insulaire et d'imprimer les choix de politiques sociales au travers de nouveaux axes d'intervention.

En 2019, plus de **2,9 M€** ont été mobilisés pour les interventions sociales extra légales.

Le montant annuel des secours financiers mobilisables pour une personne a été augmenté, ainsi que l'enveloppe de l'aide exceptionnelle de fin d'année pour les familles en difficulté. **4 399 personnes** ont bénéficié de cette aide exceptionnelle pour un montant total de **725 280 €**.

Près de 3 800 aides sociales au titre de dispositifs divers (mesures d'accompagnement social personnalisé, aide éducative budgétaire, ...) ont été accordées sur l'ensemble des pôles territoriaux.

748 143 € ont été attribués en faveur d'actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles, d'équipement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, de distribution d'aides alimentaires, de soutien à des projets de cohésion sociale et de renforcement du lien social.

Un nouveau règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et santé a également été adopté. Il traduit la politique volontariste et extralégale de la Collectivité de Corse en faveur des associations, services, et structures du domaine social, médico-social et sanitaire. Il propose 21 mesures articulées autour de 3 volets d'intervention : promotion de la santé et prévention sanitaire ; personnes âgées et handicapées ; lutte contre la précarité et les exclusions. Le nouveau règlement a permis l'introduction en faveur des actions innovantes, un effort complémentaire dans le financement de l'aide alimentaire et des actions de prévention, des actions nouvelles dans le domaine de la santé et du médico-social, sur la base d'une augmentation de l'enveloppe globale d'intervention en fonctionnement et en investissement.

ACCHISU 1. EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

Le soutien aux personnes en insertion

La lutte contre la précarité intègre les dispositifs visant à une **insertion sociale et professionnelle** des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), mais également **une insertion par la santé et le logement**.

En 2019, l'allocation RSA s'est élevée à **35,8 M€** et a concerné près de **6 000 bénéficiaires**.

L'aide annuelle au financement des « **contrats aidés** » et des « **contrats d'insertion** » destinés aux bénéficiaires du RSA au sein de chantiers et d'ateliers d'insertion, d'associations ou de collectivités locales a représenté près de **1,5 M€**. L'attribution de subventions de fonctionnement à destination des **chantiers d'insertion** et d'autres structures relevant du champ de l'insertion (corse active, auto-écoles sociales...) a été déployée pour **1,7 M€**.

Sur le volet **logement**, les deux plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) fixent les grandes orientations pour la période 2016-2022. Ils visent à favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des publics fragiles et la prévention des expulsions locatives. La collectivité intervient par le biais des deux fonds de solidarité pour le logement (FSL) mais également sur des compétences facultatives, en complément de l'action de l'État.

La participation de la Collectivité aux FSL s'élève à **900 000 €** pour près de **1 600 ménages aidés**. La politique publique dédiée au logement permet également le financement d'actions d'accompagnement social et/ou budgétaire et de dispositifs d'hébergement d'urgence à hauteur de 600 000 €.

Le règlement des interventions sociales adopté par l'Assemblée de Corse prévoit des aides à l'investissement destinées aux structures intervenant dans le champ de l'insertion par le logement (hébergement d'urgence, logements de transition ...). Ces projets, essentiellement prévus sur le Cismonte, devraient permettre le développement d'une nouvelle offre attendue par le secteur associatif. L'enjeu portera également sur l'évaluation des aides facultatives destinées aux associations.

L'adoption du règlement relatif au revenu de solidarité active par l'Assemblée de Corse en janvier 2020 a nécessité un important **travail de concertation** sur 2019 auprès de l'ensemble des équipes pluridisciplinaires RSA.

Ce document cadre fixe les modalités d'octroi d'aides financières en faveur des bénéficiaires du RSA destinées à favoriser un parcours d'insertion socio-professionnelle (aide alimentaire, aide à la mobilité, à la création d'activité, ...).

Dans le domaine de **l'insertion par l'activité économique** (IAE), 2019 a constitué la première étape du projet d'harmonisation des interventions de la collectivité sur l'ensemble du territoire. Ce travail se poursuivra en 2020 avec l'objectif de définir des critères de financement du fonctionnement des ateliers et chantiers d'insertion. La concertation de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ainsi que des différentes structures permettra de fixer un engagement financier pluriannuel de la Collectivité. Ces conventions pluriannuelles sécuriseront les structures accueillant parmi leurs salariés un public en insertion.

L'année 2019 a permis **le lancement d'une expérimentation sur le territoire bastiais** dans le cadre de projets territorialisés d'insertion sociale et professionnelle. Cette action innovante, conduite avec plusieurs structures associatives intervenant sur les champs de la mobilité, du logement, de l'alphabétisation, et de la formation vise à lever les freins socioprofessionnels de bénéficiaires du RSA âgés de moins de 35 ans.

Ce **dispositif intégré et coordonné d'accompagnement pluridisciplinaire vers l'emploi** (DICAPE) doit permettre aux bénéficiaires, par le biais d'une activité de coaching, de s'engager dans une démarche active de levée des freins grâce à un temps de remobilisation et un temps de définition de projet s'appuyant notamment sur une mise en situation professionnelle. Six bénéficiaires ont pu accéder à ce dispositif en 2019 pour un accompagnement d'une durée de six mois. L'action sera prorogée en 2020 pour cibler six nouveaux bénéficiaires.

AXE 1. CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

La Corse compte 94 000 personnes âgées de plus de 60 ans, soit 29 % de la population insulaire. Elles seront 128 000 à l'horizon 2030.

La Collectivité de Corse a souhaité faire évoluer ses politiques sociales en faveur du bien vieillir et de l'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées pour faire face aux défis de l'augmentation du vieillissement de la population insulaire, du contexte précaire de ces populations vulnérables et de la désertification des zones rurales et de montagne.

En 2019, la Collectivité de Corse a consacré un budget annuel de 115 M€ et déployé 171 agents sur 10 sites.

L'action de la Collectivité s'est articulée autour de 4 axes principaux :

- accompagner le maintien à domicile par une optimisation de la gestion des allocations personnalisées d'autonomie (APA) et de prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- renforcer la prévention de la perte d'autonomie et le repérage de la fragilité ;
- mieux coordonner les parcours des personnes âgées ;
- renforcer et diversifier l'offre médico-sociale.

En 2019, **les volets « autonomie » et « établissements et services sociaux et médico-sociaux »** du règlement des aides sociales et médico-sociales ont été adoptés.

L'amplification du maillage territorial permettant de rendre plus efficaces les actions en faveur des personnes âgées et **l'harmonisation des procédures** entre Cismonte et Pumonte pour supprimer les disparités de traitement entre les usagers se sont poursuivies et développées.

Ainsi, la convention cadre relative aux personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA) a généralisé l'expérimentation à l'ensemble du territoire insulaire.

La mise en place d'une démarche de repérage de la fragilité a permis de faire évoluer l'approche d'accompagnement du public âgé.

Des **conventions « bien vieillir »** ont été conclues avec 46 porteurs de projets permettant la réalisation de 591 actions de prévention collective sur 113 communes.

Des conventions de **partenariat avec les réseaux gérontologiques** insulaires AXE, SARV et RIVAGE ont été signées.

Une nouvelle stratégie des « méthodes d'action pour l'intégration des services d'aides et soins dans le champ de l'autonomie » (**MAIA**) à l'échelle de la Corse a été élaborée.

Deux nouveaux **services d'aide à domicile** ont été créés.

Le marché relatif à l'extension sur l'ensemble du territoire du **système de chèque emploi service universel (CESU) préfinancé** destiné aux bénéficiaires APA et PCH en emploi direct a été renouvelé.

Les **tarifs et les dotations des établissements et services sociaux et médico-sociaux** (ESSMS) ont été rééquilibrés entre Cismonte et Pumonte, avec le principe d'un taux d'évolution différencié.

Dans un souci d'amélioration du contrôle de la qualité et de l'effectivité des prestations à domicile, le système de télégestion en Cismonte a été reconduit dans l'objectif de généraliser ce dispositif à l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, 34 places de l'EHPAD Eugenia à Moriani ont été habilitées au titre de l'aide sociale.

Un guide de **gestion des périodes de canicule** a été élaboré, afin de permettre un meilleur accompagnement du public fragilisé.

La Corse a été labellisée « territoire 100 % inclusif », suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées.

La conférence des financeurs de l'habitat inclusif a été installée le 27 novembre 2019.

La collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS) s'est notamment traduite par la participation au projet relatif au dispositif d'appui à la coordination (DAC) et au E-parcours et l'avis sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2019-2023 (PRIAC).

ACCHISU 1. EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

Quelques chiffres

- 8 340 bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) à domicile ;
- 1 685 bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) en établissement ;
- 1 994 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- 824 bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ;
- 35 réunions de l'équipe médico-sociale APA (EMS) chargée de l'attribution des allocations ;
- 4 824 contrôles qualité effectués au domicile pour des bénéficiaires ;
- 5 119 personnes âgées (ou familles) ayant eu un accompagnement par les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et 1 229 visites à domicile ;
- 109 personnes suivies par la méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) ;
- 1 371 appuis aux professionnels de santé libéraux pour l'élaboration et la gestion des plans personnalisés de soins ;
- 55 accueillants familiaux ;
- 68 établissements et services médico-sociaux autorisés et financés par la collectivité ;
- 202 événements de sensibilisation, information, et formation au dispositif personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA) auprès des professionnels ;
- 2 216 appels reçus par le guichet de la coordination territoriale d'appui (CTA) concernant 989 patients.

AXE 1. CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

L'enfance et la famille

Cette politique se décline en deux volets :

- La politique en faveur de la santé et de l'accueil de l'ensemble des jeunes enfants qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé 2018-2022 et de soutien à la parentalité ;
- Les actions de protection de l'enfance qui visent les familles vulnérables et l'enfance en difficulté, ou en risque de l'être, qui se décline en différentes missions afin d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique à domicile aux mineurs et aux familles, organiser l'accueil physique des mineurs confiés par les titulaires de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires, organiser le recueil de la transmission des informations préoccupantes relatives aux mineurs et veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur.

Au titre de la **protection maternelle et infantile** (PMI) :

En 2019, **2 160 enfants** ont été vus lors de 415 séances de consultations nourrissons et **2 049 vaccinations** ont été pratiquées.

Sur les 3 039 enfants inscrits en moyenne section de maternelle, 2 605 enfants ont été convoqués (85 %) et 2 376 enfants ont été dépistés (78 % des enfants). 165 écoles maternelles ont été concernées par ces bilans durant l'année scolaire 2018-2019.

Les infirmières/puéricultrices de PMI réalisent le suivi des enfants de la naissance jusqu'aux 6 ans, par les permanences de puériculture et les visites à domicile : **1 454 enfants ont été suivis à domicile.**

Les sages-femmes ont suivi 226 femmes à domicile ou le long de leur grossesse. Elles ont mis en place des **ateliers de préparation à la naissance en piscine** sur Bastia et le Fiumorbu.

1 077 familles ont pu bénéficier d'**ateliers de parentalité**, tels que maison ouverte, ateliers de médiation mosaïque et judo.

930 séances de prévention ont été dispensées dans les écoles et dans les accueils de loisirs sans hébergement concernant la prévention des écrans, l'hygiène, la maltraitance, le sommeil, ...

Afin de poursuivre, d'améliorer et d'intensifier la mise en place de ces actions de protection maternelle et infantile, notamment par les visites à domicile la Collectivité de Corse a recruté **5 infirmières/puéricultrices et 2 médecins.**

Au titre des **modes d'accueil**, la Collectivité de Corse a agréé et accompagné :

- 53 assistantes maternelles (604 assistantes maternelles œuvrent sur l'ensemble du territoire) ;
- 21 maisons d'assistantes maternelles (MAM) ;
- 12 crèches ou micro-crèches.

Un projet pédagogique et un projet de bilinguisme ont été mis en place à la **crèche Laetitia d'Aiacciu.**

1 142 enfants ont bénéficié d'un **programme de développement affectif et social** (PRODAS) dans les écoles primaires et les collèges du Pumontu.

En juin 2019, ont eu lieu les **journées Enfance et parentalité** qui ont permis de présenter les missions de la PMI.

L'effort a également porté sur la **formation des assistant(e)s maternel(le)s** : une cellule de formation interne a été créée pour réaliser la formation obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s, formaliser un socle commun d'informations à destination des professionnels, promouvoir les approches de bientraitance et promouvoir la transversalité dans les actions de formation. Ainsi, les premiers diplômes d'assistants maternels ont été délivrés par la Collectivité de Corse (16 personnes ont été admises et 21 personnes passeront prochainement l'examen).

Dans le cadre de la **protection de l'enfance**, le budget 2019 s'est élevé à **14.763 M€**. 341 646 € ont été accordés en allocations mensuelles temporaires (AMT) et 261 913€ en secours d'urgence.

ACCHISU 1. EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

La **cellule de recueil des informations préoccupantes** (CRIP) a recueilli 812 informations dont **581** ont été qualifiées de préoccupantes.

Deux délibérations importantes ont été adoptées, l'une portant adoption du volet de la protection de l'enfance du règlement d'aides et d'actions sociales et médico-sociales de Corse, l'autre approuvant le dispositif d'hébergement en structures hôtelières au bénéfice des mineurs non accompagnés (MNA).

En 2019, la Collectivité s'est engagée dans la stratégie nationale de **lutte contre la précarité** et, en particulier, celle qui frappe les jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance. L'objectif poursuivi est de prévenir toute « sortie sèche » pour ces jeunes par la mise en place d'un partenariat visant à décliner un plan d'actions pour une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sur l'ensemble du territoire. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de tension pour la Collectivité de Corse qui recensait en 2019, 67 jeunes majeurs confiés à l'ASE, dont 29 mineurs non accompagnés.

L'année 2019 a été marquée par l'ouverture de deux **dispositifs expérimentaux d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés** en mode d'accueil diversifié et en parrainage : 25 places sur le Cismonte et 10 places sur le Pumonte.

La MDPH de la Collectivité de Corse présente

COLLOQUE DYS 2019

Avec la participation de :
Francine LUSSIER / Catherine BILLARD / Sylviane VALDOIS / Jeanne SIAUD-FACHIN



UB DYS, 10 ANS DÉJÀ !!!

U zitellu è i disturbi di l'amparere
Leghjè - Scrivè - Parlà - Disegnà
Ortugrafia - Calculà - Cuurdunà

L'enfant et les troubles des apprentissages
Lire - Ecrire - Parler - Dessiner
Orthographe - Calculer - Coordonner

Mercredi 5 juin
à partir de 13 h - Colloque
Centre culturel l'Aib'Orea - Bastia

Jeudi 6 juin
de 9h à 17h - Formation
« Neuropsychologie et troubles anxieux »
Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Bastia

Soirée de gala offerte avec buffet et concert du groupe
L'Attrachju



Logo Collectivité de Corse, MDPH, Bastia

AXE 1. CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

La Collectivité de Corse entend déployer sa politique en matière de santé selon trois axes majeurs :

- la lutte contre les déserts médicaux, afin d'améliorer l'accès aux soins sur le territoire ;
- la construction d'une trajectoire vers la création d'un centre hospitalier régional (CHR) ;
- le développement de la prévention sanitaire auprès de la population.

Ces axes s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de santé 2018-2022 et dans le programme régional de santé PRS2.

Les 1^{ères} assises de la santé ont réuni plus de 150 personnes (professionnels, élus, associations...) autour de 3 thèmes : l'offre de soins, la recherche de solutions innovantes et la prévention. La dynamique mise en place s'est poursuivie par des groupes de travail qui continuent à élaborer des propositions d'actions concrètes.



1^{ère} assises territoriales de la santé les 5 et 6 juillet 2019 à Corti

Les principales actions ont visé un meilleur accompagnement des usagers dans l'accès aux soins, une meilleure prévention et une diminution des comportements à risque.

2 900 personnes sont venues en consultation au **centre de planification et d'éducation familiale** (CPEF), 850 contraceptifs ont été délivrés, 340 personnes ont bénéficié d'un accompagnement en matière d'interruption volontaire de grossesse (IVG), 4 000 jeunes ont bénéficié d'interventions sur la sexualité, 8 000 préservatifs ont été distribués. Une étude sur les possibilités d'extension de la pratique des interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses sur l'ensemble du territoire (Bastia, Corti, Balagne) a également été réalisée. La Collectivité a renforcé ses partenariats et augmenté l'offre de dépistage par une convention avec l'hôpital de Bastia et d'Ajaccio.

Le 5^{ème} colloque annuel des centres de planification et d'éducation familiale s'est tenu en octobre 2019 à Furiani sur le thème « Sexisme et préjugés - Déconstruire aujourd'hui pour préparer demain ». Il a réuni 250 professionnels.

Au **centre de lutte anti-tuberculose**, 302 personnes ont été accueillies et 161 personnes ont été accompagnées dans un sevrage tabagique.

1 000 personnes ont été vaccinées au **centre de vaccination**.

2 100 personnes ont été vues au **CEGIDD** (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles) où des tests d'orientation rapide de dépistage (TROD) sont réalisés.

La subvention attribuée au centre régional de coordination du **dépistage des cancers** de Corse (CRCDC) a été augmentée de 25 000 €, afin de renforcer l'accès à la prévention pour les publics handicapé et précaire.

La Collectivité a mis en œuvre un soutien financier à **l'installation de jeunes médecins dans les zones menacées de désertification rurale**. Deux médecins ont été aidés à ce titre en 2019.

110 000 € ont été attribués au titre d'un appel à projets **prévention** et 30 000 € au titre d'un appel à projets **culture et santé**.

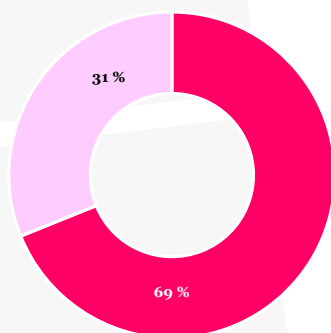
Un **diagnostic sur le territoire centre Corse** a été réalisé par l'Observatoire régional de la santé de Corse, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, qui a donné lieu à la mise en place de 3 groupes de travail en vue de réaliser des actions concrètes. Un groupe de travail pour un **bus santé/ social en Plaine Orientale** a également été créé.

Par ailleurs, une formation au **développement des compétences psychosociales** a été suivie par 39 agents, le déploiement d'actions de développement des compétences psychosociales faisant par ailleurs l'objet d'un comité de pilotage avec l'ARS.

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

	CP votés en 2019 en euros	CP mandatés en 2019 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	127 390 663,00	114 734 527,02	90,07 %
Total Fonctionnement	82 314 300,00	79 050 574,27	96,04 %
Total Investissement	45 076 363,00	35 683 952,75	79,16 %

Les dépenses

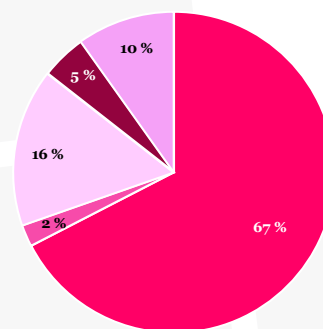


**Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement
et de 79 % en investissement**

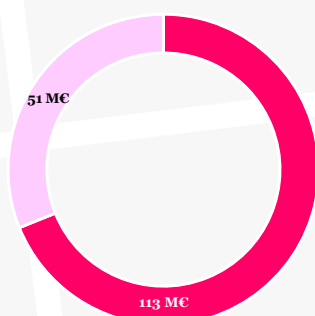
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe II par politique

- L'enseignement et la formation
- La langue Corse
- La culture
- Le patrimoine
- Le sport et la jeunesse



La programmation financière



**Un taux d'affectation de 91 % en fonctionnement
et de 91 % en investissement**

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2019

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

L'enseignement, la recherche et la formation

L'enseignement, la recherche, la formation et l'orientation professionnelles représentent des enjeux fondamentaux, essentiels au développement de la Corse. Ces domaines d'actions, à travers des attributions obligatoires, mais aussi des mesures volontaristes et innovantes, bénéficient d'un très fort soutien et de budgets conséquents indispensables à la mise en œuvre des compétences de la Collectivité de Corse.

Elle gère, entretient et construit les 47 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) dont elle est propriétaire. Elle concourt directement à l'adaptation permanente de l'offre de formation initiale aux besoins de la Corse, au soutien aux projets d'actions éducatives et culturelles complémentaires en milieu scolaire, au traitement des dossiers relatifs à la vie scolaire, à l'équipement matériel des établissements, à la définition des moyens de fonctionnement (suivi des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) et dotations de fonctionnement), à l'accueil, la restauration et l'hébergement des élèves.

Au total, plus de 39 M€ ont été engagés sur ce volet en 2019.

L'enseignement secondaire

En 2019, la Collectivité a doté le lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia d'un **simulateur pont et manœuvre** pour un montant de 220 000 €. Ce matériel sera livré courant 2020, dès la réception des travaux du nouveau bâtiment.

En novembre 2019, a été approuvé le **projet « Da l'ortu à u piattu »**, porté par l'établissement d'enseignement agricole de Borgu, visant à la mise en place d'un circuit court d'approvisionnement de la restauration collective.

Par ailleurs, la continuité du partenariat **« Collèges numériques et innovation pédagogique »**, ainsi que l'appel à projets « e-Cullegiu 2020 » ont été approuvés.

L'enseignement supérieur et la recherche

En juin 2019, la **carte de l'enseignement supérieur** et la **nouvelle convention tripartite État, Collectivité et Université de Corse 2018-2022** ont été approuvées. Cette convention marque l'ambition de la Collectivité d'accompagner l'université dans une nouvelle phase de son développement. Des moyens considérables sont déployés à cet effet : **40,79 M€ en fonctionnement** et **21,93 M€ en investissement**, marquant le soutien indéfectible apporté à l'acteur principal de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire insulaire.

Le programme de **soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale** en Corse 2019-2022 a été adopté en juillet 2019.

Des dispositifs de **soutien aux doctorants et post-doctorants** sont mis en œuvre en lien avec l'université et l'Institut national de recherche agronomique (INRA). Le dispositif d'allocations doctorales contribue à l'innovation territoriale.

La **recherche** bénéficie également du soutien de la Collectivité par le biais de contrats territoriaux d'objectifs, de moyens et de performance destinées aux plateformes de recherche, de recherche & développement et d'expérimentation, dans les domaines de la transition écologique et énergétique et de l'agriculture durable.

Afin d'approfondir la **démocratisation de l'accès à la culture scientifique, technique et industrielle**, la Collectivité s'appuie sur un opérateur essentiel, l'association « A Rinascita », en impliquant les acteurs et le public dans une dynamique de réseau. Du 9 au 17 novembre 2019, la Collectivité a organisé la fête de la science.

De nombreux projets ont été approuvés :

- GOLIAT, groupement d'outils pour la lutte incendie et l'aménagement du territoire ;
- CALLIOPE : renaissance des traditions poétiques méditerranéennes dans le chant corse ;
- BDLC, outil linguistique au service de la Corse et des Corses ;
- GERHYCO, gestion raisonnée des ressources en eau et environnements aquatiques à l'interface montagne littoral.

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

L'accompagnement éducatif et la vie étudiante

En matière d'accompagnement éducatif, la Collectivité de Corse développe un programme d'actions visant, du primaire à l'université de Corse, à contribuer à la construction de la citoyenneté et à renforcer la formation des élèves. Ce programme s'est concrétisé par le lancement d'appels à projet tels que « **E so vite facenu a nostra storia - Leurs vies font notre histoire** », qui vise à travers la réalisation d'une œuvre collective, à mieux faire connaître aux élèves le patrimoine historique et culturel de la Corse et à améliorer l'apprentissage de la langue corse ou les « **Trophées scolaires du développement durable - I trufei scularii di u sviluppà à longu andà** » afin de sensibiliser les élèves aux objectifs de développement durable.

Approuvé en septembre 2019, le **Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023** garantit à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire quel que soit le niveau social de la famille ou le lieu de résidence, au travers 18 mesures d'aide. Il renforce également le partenariat et le soutien à l'Université et au CROUS de Corse. Ainsi, la Collectivité soutient le projet de **construction de la future résidence du CROUS** qui comprendra une centaine de chambres et 4 salles de cours, pour un coût de 1 M€.



Le nouveau collège du Stiletto

Les infrastructures d'enseignement

En 2019, le budget consacré aux **bâtiments d'enseignement** s'est élevé à 12 M€ dont 3 M€ pour les travaux d'entretien et de maintenance (à ce titre plus de 2 000 points lumineux ont été remplacés par des LED, offrant un meilleur confort d'usage associé à d'importantes économies d'énergie).

A la rentrée scolaire 2019, le **collège du Stiletto** a été mis en service. Il permet l'accueil de 800 élèves. Construit selon les normes les plus récentes de performance énergétique, il comprend une cuisine centrale pouvant produire 1 750 repas/jour.

Le montant de l'opération a été de 30 M€ HT, financée à 70 % par l'État au titre du PEI.



Inauguration du nouveau collège du Stiletto le 5 novembre 2019

La formation tout au long de la vie

Avec un budget de 37,5 M€, la Collectivité de Corse intervient dans trois domaines d'action : l'apprentissage, la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et les formations sanitaires et sociales.

Au-delà du financement du fonctionnement et de l'investissement des **Centres de formation d'apprentis (CFA)**, la collectivité assure le versement des aides aux employeurs d'apprentis et finance des mesures destinées à dynamiser l'apprentissage tels les « développeurs de l'apprentissage ». Le **CFA des métiers du sport** a également été créé.

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

En matière de **formation professionnelle des demandeurs d'emploi**, à travers le conventionnement annuel avec l'AFPA et la mise en œuvre de 110 marchés publics, la Collectivité a élaboré une **offre de formation plus adaptée et innovante** notamment dans le domaine du numérique, de la remise à niveau et des savoirs de base. Un effort important, en partenariat avec les branches professionnelles, a permis de renforcer la formation professionnelle des actifs en emploi, salariés et chefs d'entreprises.

Enfin, parallèlement au financement des centres et à l'attribution des différentes bourses, la Collectivité de Corse a débuté les travaux d'élaboration du **nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**.

Point d'orgue, la signature en juillet 2019 du **Pacte régional d'investissement dans les compétences** (PRIC) 2019-2022, qui s'articule autour de 3 axes stratégiques qui sont la construction de parcours qualifiants vers l'emploi adaptés aux besoins de l'économie, la garantie d'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants, la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre des formations. La Collectivité de Corse y engage plus de 81 M€ sur 4 ans, générant une recette potentielle de l'État de 28,5 M€.

Malgré une signature tardive du PRIC, l'objectif financier 2019 a été atteint avec plus de 18 M€ engagés. **6 actions du PRIC Corse ont été choisies par le comité scientifique** afin de figurer dans le catalogue national des pactes.

Quelques chiffres

En 2019, 477 marchés supérieurs à 25 000 € HT ont été gérés dont :

- 211 marchés de fournitures et services ;
- 209 marchés de travaux ;
- 57 marchés de prestations intellectuelles.

25 commissions d'appel d'offres se sont tenues

Le montant des marchés notifiés (600 lots) s'est élevé à 131,5 M€ (montant n'incluant pas les 20 accords-cadres publiés sans minimum, ni maximum estimés à 33 M€).

L'orientation tout au long de la vie

Le budget de 1,6 M€ a permis le financement du fonctionnement de l'association régionale des missions locales, des 4 missions locales et de l'École de la deuxième chance de Bastia, ainsi que des travaux de réalisation du site « Corsica orientazione » et la mise en place du dispositif « Chèque VAE ».

La loi du 5 septembre 2018 a conféré à la Collectivité la compétence de diffuser l'information sur les métiers et les formations. Ainsi, a été signée le 13 novembre 2019 la **convention de transfert des missions de la DRONISEP**.

Les travaux de la commission « Orientation tout au long de la vie » du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) ont permis la mise en place d'une **plateforme de remédiation Parcours Sup**, l'élaboration d'une boîte à outils de diffusion de l'information sur les formations et les métiers à l'attention des chefs d'établissements, la réalisation d'un **guide de diffusion de l'information Post Bac**, la construction du **site Corsica Orientazione** visant à diffuser les informations relatives à l'orientation tout au long de la vie qui tiennent compte des données socio-économiques de l'île.

La mission stratégique et transversale « Analyse et prospective »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, sont internalisées au sein de la Collectivité de Corse les missions du centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et de l'Observatoire régional emploi formation (OREF), ainsi que du secrétariat permanent du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Le **programme de professionnalisation des acteurs** de l'orientation et de la formation visant à accompagner les organismes de formation dans une démarche qualité, la collecte et le traitement de **données socio-économiques**, le suivi du dispositif inter consulaire de collecte des **besoins en compétences des entreprises**, l'appui à la mise en œuvre du PRIC, la participation au réseau des CARIF-OREF, le secrétariat permanent du CREFOP ont été les principales actions réalisées en 2019.

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

A lingua corsa

Dans le cadre du Plan « Lingua 2020 », la Collectivité vise à progresser vers une société bilingue. Ce plan arrivant à échéance, des actions d'évaluation ont été initiées. Elles conduisent d'une part à une réorientation des moyens humains et financiers portant la politique linguistique et d'autre part à une refonte du règlement des aides qui s'articulera autour de deux axes majeurs : **l'immersion** comme pratique d'apprentissage à privilégier et la **petite-enfance** comme public cible prioritaire.

Sur un budget de 3,24 M€, dont 2,56 M€ de crédits de fonctionnement, le volume financier consacré à **l'immersion** a été nettement augmenté. Ainsi, plus de 1 M€ ont été consacrés aux centres d'immersion pour le public scolaire (0,61 M€) et au dispositif des **Case di a lingua** (0,4 M€) qui a été approuvé en février 2019 dont l'objectif est la promotion et le développement de la pratique immersive de la langue corse en direction de la société.

Sur la base d'un appel à projets lancés en février 2019, **9 Case di a lingua** ont ainsi été créées, portées par trois entreprises et cinq associations. L'assistance financière et technique de la Collectivité a permis d'y développer tout au long de l'année des manifestations et des activités ludiques telles que la musique, le chant, le théâtre, la cuisine, les randonnées en montagne, ... en totale immersion en langue corse au profit de leurs 800 adhérents.

En février 2019, a été approuvée la convention-cadre de coopération avec le réseau Canopé de Corse pour la production de ressources pédagogiques au service de la culture, du patrimoine et de la langue corse. Ainsi, **13 ouvrages pédagogiques en langue corse ont été produits en 2019**, dont une grande partie en format numérique et consacrée au développement de l'usage de la langue corse dans le domaine de la **petite enfance**.

De plus, dans le cadre du **plan exceptionnel de formation des enseignants** du premier degré, les cycles de formation ont été repensés, ce qui a permis d'obtenir un **nombre d'enseignants habilités trois fois plus important qu'en 2018**. A ce titre, la Collectivité assume le financement des défraiements des formateurs et des stagiaires.

Le fonctionnement du « **Cunsigliu di a lingua** » dans ses missions d'observatoire et de modernisation de la langue a été conforté avec la mise en place de trois agents dédiés à temps plein. Une enquête sociolinguistique visant à disposer d'un diagnostic détaillé sur le territoire des pratiques, compétences et attitudes envers la langue a été lancée en 2019.

Enfin, la **Festa di a lingua** s'est concrétisée par le soutien à plus de 150 manifestations festives (spectacles de rue, concerts, animations diverses, ...) autour ou via la langue corse et le plan **Media & lingua corsa** (voté en 2017 pour augmenter la visibilité et la quantité de langue corse dans les médias) a été maintenu dans ses actions de soutien à différents médias. Ce fut d'ailleurs le thème consacré à la journée européenne des langues, **Linguimondi**, où a notamment été acté qu'une nouvelle promotion du diplôme universitaire (DU) du journalisme en langue corse à l'université de Corse verrait le jour en 2020.

400 000 € sont consacrés à la production audiovisuelle en langue corse ainsi qu'au plan Média & lingua Corsa.



Ghjurnata «Linguimondi» in Corti u 28 di settembre di u 2019

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

Le patrimoine

De par ses compétences spécifiques, la Collectivité de Corse finance les programmes de restauration de monuments historiques. Elle soutient également les communes dans leurs efforts de réhabilitation de leur patrimoine bâti et non bâti, classé, inscrit, voire non protégé.

Les efforts fournis par la Collectivité de Corse pour la connaissance du patrimoine, sa protection et sa conservation tendent vers un même objectif : offrir les richesses du patrimoine insulaire à la disposition du plus grand nombre. Par sa mise en lumière sous forme d'expositions, de publications, de travaux d'aménagement de sites, le patrimoine est donné à voir, à connaître, à comprendre et à rêver. Les centres de conservation, restauration et/ou d'études de Calvi, d'Aleria et de Sartè ou encore les archives de Bastia et d'Aiacciu répondent à ces missions, ainsi que les différents musées gérés par la Collectivité, de Corti à Livia, de Sartè à Aleria, en passant par Merusaglia et les sites archéologiques d'Aleria, Araguina, Cucuruzzu/Capula et Cauria.

Protéger et conserver

Le cadre de **politique générale pour les sites archéologiques et musées de Corse** a été adopté par l'Assemblée.

Le musée de la Corse a accueilli 67 808 visiteurs. Il s'inscrit dans un nouveau projet scientifique et culturel pour la période 2019-2024 qui conforte sa vocation de musée de société, tout en définissant un projet global l'incluant dans son site, la **citadelle de Corti**. Celle-ci fait l'objet d'un projet d'aménagement et de mise en valeur qui bénéficie d'une subvention du programme exceptionnel d'investissements (3,555 M€). Un schéma directeur a été formalisé qui donnera lieu aux premiers travaux en 2020. Le fonds de collections du musée s'est enrichi de diverses peintures, mobiliers et objets et par l'acquisition de collections sonores et audiovisuelles à destination de la phonothèque.

Le pré-projet scientifique du **musée d'Aleria** était également inclus dans le cadre général. Avec ses 39 080 visiteurs, celui-ci poursuit sa mutation pour se positionner au cœur d'un réseau d'établissements muséaux et de grands sites du bassin méditerranéen. Un conseil d'orientations scientifiques du complexe d'Aleria (COSCA) a été mis en place, permettant de poser les bases d'une collaboration durable avec des institutions muséales (Louvre, musées de Lattara et d'histoire de Marseille) et des archéologues intervenant en Italie et en France. A l'horizon 2023, l'ensemble des travaux réalisés sur le site (réhabilitation de la maison Rossi, aménagement du hameau du fort Matra, chantier des collections et enrichissement des collections issues de fouilles récentes, mise en valeur de l'amphithéâtre) permettront une entière restructuration du parcours autour de l'Antiquité de la Corse.

Le **musée archéologique de Sartè** acquiert en cohérence et en lisibilité avec une nouvelle appellation « museu d'archeulugia di a Corsica » qui induit une logique patrimoniale et culturelle plus claire. La visite du domaine mégalithique de Cauria et celle du musée sont désormais souvent couplées, s'enrichissant mutuellement.

Le **Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse** (CCRPMC) de Calvi accompagne les collectivités dans la sauvegarde du patrimoine mobilier, en tant que référent des problématiques de conservation des œuvres d'art. Il réalise gratuitement des diagnostics et des préconisations au profit des communes et développe des actions de recherche, formation et sensibilisation du public. En 2019, il a assuré la restauration de 14 tableaux de la collection Fesch de Corti et de 3 tableaux du château de la Punta, ainsi qu'un diagnostic sur 12 orgues. Il a mené 30 missions de terrain (dont une sur les pièces d'orfèvreries génoises datées du XVIII^e siècle de l'oratoire de la conception à Bastia et une sur l'église Saint-Pantaléon de Barretali) et signé 8 conventions avec des communes. A également été réalisé le diagnostic de l'ensemble des objets mobiliers du **musée Pasquale Paoli à Merusaglia** et son diagnostic environnemental.

En 2019, le **CCRPMC de Calvi** a conclu une convention de collaboration de recherche avec l'Université de Corse et l'Unité mixte de recherche du CNRS, qui prévoit la tenue d'une exposition sur les lieux de mémoires du Moyen-Âge corse dans les 5 ans. Une collaboration a également été initiée avec l'Institut national du patrimoine, afin d'organiser des formations au profit des professionnels de la conservation- restauration.

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE



Diagnostic des objets mobiliers du musée Pasquale Paoli à Merusaglia

Les actions de la Collectivité se portent aussi sur la **restauration du patrimoine bâti**. Le programme des tours littorales, les travaux sur le nid d'aigle à Corti, la chapelle Castellu du Rustinu, les escaliers du Roy d'Aragon, la cathédrale d'Aiacciu, le programme du site Montlaur à Bunifaziu sont autant d'opération lancées et financées. La restauration de la tour de Miomu a été achevée et celle de la tour d'Albu initiée.

Par ailleurs, 2019 a vu la continuation de l'effort d'unification des deux anciens services départementaux au sein du nouveau service des **archives de Corse**. Le chantier de **numérisation des archives** et de refonte du site Web s'est poursuivi à bon rythme.

Enrichir notre patrimoine

Comme chaque année, la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse a réalisé plusieurs acquisitions ; citons notamment la décision de participer à la vente aux enchères publiques, qui s'est déroulée le lundi 2 décembre à l'Hôtel Drouot, pour l'acquisition d'une œuvre d'**Henri Matisse** sous le titre **La mer en Corse, le Scudo**, datée de 1898.

Ce tableau, a été cédé pour un montant de 180 000 €. La Collectivité de Corse est ainsi devenue le nouveau propriétaire d'une œuvre d'un grand intérêt artistique et symbolique pour la Corse.

Connaître et faire connaître

Le Centre de conservation et d'étude (CCE) d'Aleria assume des missions de conservation et d'étude des collections archéologiques des sites du Cismonte et est impliqué dans le **programme collectif de recherches** (PCR) « Aleria et ses territoires ». A ce titre, 12 chercheurs y ont été accueillis, leur permettant l'accès aux collections et au fonds documentaire. De plus, la gestion des collections y a été grandement améliorée par la création d'une base de gestion numérique où ont été traités et inventoriés 8 888 objets.



Une restauratrice au travail de réintégration picturale d'un tableau Fesch de Corte, octobre 2019, ateliers du CCRPMC

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

La Collectivité a participé au salon du tourisme archéologique « Tourisma » de Florence, aux journées nationales de l'archéologie (animations en faveur de scolaires à Aleria en juin), aux journées européennes du patrimoine au cours desquelles deux expositions ont eu lieu sur le château de la Punta.



Le service de **l'archéologie** poursuit l'entretien et l'aménagement de nos sites archéologiques. Le site de Cucuruzzu/Capula maintient une bonne fréquentation avec plus de 35 000 visiteurs durant la période d'ouverture 2019 et développe des activités de médiation.

La direction des **archives** a également participé aux journées de l'histoire, au cours desquelles une conférence a été donnée sur les archives de la Corse sous domination génoise. Il a aussi été associé au congrès national des sociétés généalogiques à Aïacciu où a été assurée la tenue d'un stand de présentation des archives. Une convention quinquennale est également en projet entre la Bibliothèque nationale de France et les bibliothèques et archives de Corse relative à la conservation et numérisation des collections de périodiques corses.

Enfin, le directeur des archives a présenté une communication au colloque sur les événements de mai 1958 en Corse organisé par l'Université de Corse.

Dans le but de mettre en place une ligne éditoriale sur les productions destinées à restituer les connaissances, ont été finalisés les actes du colloque sur les édifices à fresques, ainsi que la publication sur la métallurgie.

Mettre en lumière

Sur l'ensemble des musées qu'elle gère, la Collectivité organise une série d'expositions et d'événements culturels, dont certains visent à attirer un nouveau public et à lui faire découvrir, parfois pour la première fois, les établissements et leurs collections.

Au mois de juillet, a été inauguré au musée d'Aleria le nouveau parcours d'exposition « **Aleria a romana** » qui met en synergie la visite du musée et le site.

Au musée de la Corse, les expériences immersives « **A cittadella di Corti, une citadelle pour horizon** » et leurs déclinaisons (l'exposition photographique d'Armand Luciani « In terra d'Omi » et le parcours jeune public « Derrière les murailles ») ont été lancées en novembre 2019. Le nouveau parcours de visite extérieur sur le **chemin de ronde de la citadelle** sera pérennisé.



Le projet d'aménagement de la citadelle de Corti

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

Par ailleurs, le thème 2019 du musée de la Corse « **Le temps et le rapport au temps** » a donné lieu à des spectacles, des concerts, des conférences, des rencontres littéraires venus rythmer la vie du musée durant l'année. 5 conférences ont été également proposées par la phonothèque autour de la thématique « De la pratique instrumentale à la présentation du chant corse en passant par l'expérience du renouveau des confréries en milieu rural ».

Le **musée de Merusagliu** a organisé lors des journées du patrimoine des animations qui ont attiré 250 personnes, l'une concernant la vannerie corse avec démonstration de tressage, l'autre autour d'une conférence « 1769 : de Paoli à Bonaparte » autour d'une visite guidée du musée. 5 016 visiteurs ont fréquenté ce musée en 2019.

Avec ses 10 885 visiteurs, le musée de l'Alta-Rocca a organisé 5 expositions, 7 conférences et 5 animations (spectacle, concert, projection), ainsi que des ateliers permanents destinés au jeune public autour du thème « revivre la préhistoire » ou ponctuels en lien avec les expositions temporaires. Une action participative « **un mois, un artisan** » a également permis de mettre en relation des savoir-faire ancestraux avec une pratique artisanale actuelle. Des partenariats avec des acteurs scientifiques, patrimoniaux et culturels ont été renforcés : avec le collectif Fas'Arte (organisation dans le cadre du Printemps des poètes d'une exposition d'arbres de poésies réalisée avec les écoles environnantes), avec la société des sciences historiques et naturelles de la Corse (conférence), accueil de professionnels et d'étudiants de l'archéologie, ... Le sculpteur Stéphane Deguilhen, le chanteur Marc Pittoru, ont attiré un public nouveau au musée. Le philosophe Michel Onfray a choisi d'y organiser la première de sa nouvelle université populaire nomade. La soirée a réuni plus de cent personnes fin novembre et a été retransmise sur des chaînes et des réseaux.

Le CCRPMC a organisé une exposition temporaire intitulée « **Du fort au Centre : l'histoire d'un lieu** ». L'exposition, qui évoquait l'évolution de l'architecture des deux forts fut ouverte gratuitement au public tous les vendredis jusqu'en décembre 2019 et a accueilli 2 477 visiteurs.

Les **conventions de prêts** des collections d'Aleria avec le Parco Archeologico di Pompei, le musée de Vetulonia (Italie) pour l'exposition « Alalia, la battaglia che ha cambiato la storia », le musée-site de Lattara pour l'exposition « L'aventure phocéenne » ou encore du musée de Corti avec les musées départementaux de l'Allier dans le cadre de l'exposition « Casabianca » permettent de valoriser les collections insulaires hors de l'île.

Au titre de la convention pour **le label Ville et pays d'art et d'histoire** conclue entre la Ville de Bunifaziu, l'Etat et la Collectivité, la Collectivité s'est engagée à hauteur de 429 000 € sur 5 ans.

Promouvoir la création

130 000 € ont été affectés à **l'acquisition de trois sculptures** monumentales de Christophe Charbonnel : Tête de Persée, Veilleur, Persée tenant la tête de Méduse présentées sur le site d'Aleria.

Le CCRPMC a monté un projet destiné à organiser annuellement une **résidence d'artiste**, au sein du fort Charlet de Calvi, afin de promouvoir la création à travers des questions liées à la mémoire, la transmission et le savoir-faire. La résidence sera ouverte à tout artiste plasticien sur appel à candidatures.

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

La culture

La culture est l'un des éléments fondamentaux de notre vie en société, une composante essentielle du lien social et de l'épanouissement de chacun. La Collectivité de Corse y investit pour donner un égal accès à l'éducation artistique et culturelle, encourager la création, élargir sa diffusion sur le territoire et sa promotion à l'extérieur du territoire. L'objectif est de permettre à chaque Corse d'accéder à une offre riche et diverse, en veillant à ce que les initiatives s'intègrent dans une logique territoriale de mise en réseau et d'innovation.

Le cadre de l'action culturelle est organisé autour de quatre axes majeurs : **Ingrandà incu a cultura**, par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle ; **Sviluppa a creazione**, par le soutien à la création artistique ; **Fa vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà** par le soutien à la promotion ; **Intreprende indè a cultura** par le soutien à l'attractivité du territoire.

Pour mettre en œuvre cette politique la Collectivité de Corse s'est dotée d'outils en phase avec ses ambitions : le règlement des aides à la culture modifié en 2018 et les chartes territoriales des équipements culturels (festivals, pôles de formation et salles de spectacles), un schéma territorial de la formation initiale artistique pour 2017-2021. Un schéma de la lecture publique reste à définir pour conforter les deux bibliothèques de prêts et le réseau des médiathèques territoriales qui œuvrent pour assurer l'accessibilité la plus large à l'ensemble des habitants, et notamment ceux des zones rurales.

En 2019, **18,3 M€** ont été affectés à ce secteur.

Ingrandà incu a cultura

En 2019, les opérations de construction d'une **école des arts** à I Prunelli di Fiumorbu et de **l'antenne d'Aiacciu du Conservatoire de musique et de danse Henri Tomasi** ont été lancées grâce aux crédits du PEI (programme exceptionnel d'investissement).

Dans le cadre du schéma de la formation artistique et de la charte des pôles territoriaux de formation initiale, **un réseau de structures de formation**, à côté du Conservatoire et en dehors des deux agglomérations ajaccienne et bastiaise, a été créé, pour faciliter l'accès à la culture des enfants en milieu rural ou péri-urbain.

L'extension du dispositif **Pass Cultura** aux collégiens a connu un vrai succès et près de 600 000 € y ont été consacrés. Grâce à des actions de médiation auprès des bénéficiaires le taux d'utilisation est en constante augmentation.

Le projet artistique Cap-mission voix de Corse du **centre d'art polyphonique** a été validé en juin 2019 et mis en œuvre à partir du dernier trimestre. Le développement de cette structure qui répond à une attente forte des acteurs culturels sera mis en œuvre.

L'assemblée de Corse a également validé le développement des opérations « **Leghje Eleghje - Lire Elire** » et « **Una nascita, un libru - une naissance, un livre** ».

Sviluppa a creazione

La politique de **conventionnement pluriannuelle** a été fortement développée. Elle représente **2 à 3 M€** affectés chaque année. En 2019, 18 structures culturelles associatives ont bénéficié de ce dispositif dans les secteurs des arts de la scène, du livre et des arts plastiques.

Dans le secteur de **l'audiovisuel et du cinéma**, le fonds de soutien a été porté à 3,3 M€, pour renforcer l'attractivité de l'accueil de tournages de longs métrages et de séries, une bonification des subventions étant accordée aux productions respectant la dimension éco-responsabilité suivant un cahier des charges co-rédigé avec l'Office de l'environnement sous le label « eco migliurenza ». En accompagnement de cette démarche, gobelets, gourdes et cendriers seront distribués par le Corsica pôle tournages aux techniciens et comédiens du territoire. En partenariat avec le Centre national du cinéma, les conventions d'objectifs et de moyens ont été revues afin de renforcer la création. **Télé Paese** a bénéficié de ce dispositif pour développer son activité de coproducteur et une coopération partenariale entre l'Università di Corsica et Vià Télè Paese (*nouvelle appellation de la chaîne du fait de l'adhésion de la chaîne au réseau VIA qui regroupe 22 chaînes locales*). Une nouvelle convention a été finalisée avec **ViaStella**, prévue en 2020.

ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

La Collectivité a apporté son soutien aux distributeurs avec l'aide à la réhabilitation du Cinéma Laetitia à Aiacciu.

Enfin dans le cadre des aides aux « fabrique culturelle », Casell'Arte installée à Venacu a démarré ses activités.

Des partenariats sont en cours entre Corsica pôle tournages et les gestionnaires du territoire (État, Office de l'environnement de la Corse, Parc naturel régional, Agence du tourisme de la Corse, communautés de communes, Offices intercommunaux de tourisme, ...) dans l'objectif de faciliter et professionnaliser l'accueil d'un tournage aussi bien en termes de recherche de décors qu'en termes d'obtention d'autorisations.

Dans une nouvelle approche des **compagnies artistiques de danse et de théâtre**, en 2019 l'aide financière de la Collectivité de Corse s'est élevée à près de **2M€** et **1M€** en faveur des projets de création théâtre, danse, cirque et musique.

Enfin, « **I laburaturii culturali** » et « **E fabrique culturelle** », petits lieux de rencontres, d'échanges et de pratiques, ont été financièrement soutenus.

Fa vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà

La Culture est un vecteur de rayonnement du territoire à l'extérieur et notamment au plan euro-méditerranéen. Les **festivals** sont l'un des éléments moteur de ce rayonnement. C'est pourquoi la Collectivité de Corse a consenti un effort financier sans précédent dans ce domaine. En 2019, le montant total des aides accordé aux festivals (spectacle vivant, audiovisuel, livre, arts plastiques) s'est élevé à près de **2 M€** (contre 0,8 M€ en 2016).

Le **FRAC Corsica** a initié une étude pour un lieu **d'exposition à Bastia** et créer de nouvelles réserves, afin d'élargir les échanges et le développement autour de la médiation culturelle autours de ses collections et pour garantir des conditions de conservation aux normes et optimales pour les œuvres.

La **cinémathèque de Corse** s'est vue dotée en avril 2019 d'un nouveau directeur conservateur, permettant de mettre en œuvre un **projet d'établissement** et de développer les actions de la cinémathèque.

La politique **d'acquisition des œuvres** a été relancée en 2019.

Intreprende indè a cultura

Par ailleurs, la Collectivité de Corse a entamé **un nouveau dialogue avec les collectivités locales** pour la définition de projets culturels de territoire tenant compte de leur nouveau périmètre et de leurs compétences. En 2019, cette démarche a porté sur les communautés de communes de Calvi Balagne pour la construction d'une salle de spectacle, de la Costa Verde pour la réalisation d'un schéma des équipements culturels, du Fiumorbu-Castellu pour l'école des Arts et la salle de spectacle, de Spelunca-Vicu-Liamone au travers du soutien apporté au festival Sorru in musica, de L'Isula-Rossa par le soutien aux centres culturels Voce de Pigna et à l'ARIA (Association des rencontres internationales artistiques).

Cette dynamique territoriale est loin d'être achevée. Elle ouvre des perspectives inédites en termes de croisement des politiques tourisme et culture, tourisme et économie, tourisme et éducation, croisements peu expérimentés par le passé, qui permettent de replacer la culture en transversalité d'autre secteurs.

AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

Le sport et la jeunesse

La Collectivité de Corse vise à faire du sport un outil d'épanouissement de la population et de développement territorial. En matière de politique en faveur de la jeunesse, le Pattu per à ghjuventù a pour objectif une meilleure adaptation de l'action publique aux besoins des jeunes de 11 à 30 ans, en les reconnaissant acteurs à part entière non seulement de leur vie et de leurs choix personnels, mais aussi de la transformation et de l'amélioration de la société

Le sport

I Scontri di u sport ont été l'élément majeur dans ce domaine en 2019. L'ensemble des acteurs insulaires a débattu à l'occasion de 4 réunions (Bastia, Corti, Portivechju et Aiaçciu) et via une boîte à idée numérique autour de 4 thématiques : le développement ; les équipements ; les sports de nature et les manifestations sportives. La synthèse de ces travaux a été présentée à Corti, le 30 novembre 2019.

Cette concertation sera le support du nouveau règlement des aides qui sera présenté à l'assemblée courant 2020 et qui viendra se substituer au règlement transitoire des aides adopté en mai 2018.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse a organisé le **13^{ème} Raid Oxy'Jeunes Aventure 2019** dédié à la promotion des sports de nature et offrant aux participants âgés de 14 à 17 ans des épreuves sportives variées dans un cadre naturel adapté. 36 équipes, soit 108 concurrents de différentes régions de Corse et du continent se sont affrontés durant 3 jours dans la micro-région du Nebbiu (budget de 52 000 €).

Un nouveau dispositif « **I imbasciatori di u sport** » a été créé. Il permet d'accompagner des parcours de sportif de haut niveau en contrepartie d'un engagement favorisant la diffusion et la transmission des valeurs du sport sur l'ensemble du territoire et notamment à destination des jeunes. 7 ambassadeurs ont été choisis en 2019 dans 4 catégories : 15-18 ans, 18-30 ans, handiSport, juges et arbitres de haut niveau.



ACCHISU 2. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

La jeunesse

A la suite de la définition de sa politique en faveur de la jeunesse dans le **Pattu per à ghjuventù**, la Collectivité de Corse a organisé la première édition des **Assises de la jeunesse** qui s'est déroulée à Corti, à l'Università di Corsica le 14 novembre 2019. Ouvertes à tous les 11-30 ans et aux acteurs jeunesse, elles ont rassemblé près de 400 participants, dont 300 jeunes, parmi lesquels une centaine de collégiens et lycéens.

En mars 2019, a été adopté le règlement transitoire des **aides jeunesse** comprenant 4 volets. Outre l'aide au milieu associatif, est mis en place le dispositif **Prima Strada** lancé en avril 2019, qui a conduit à l'aide au permis de conduire (500 €) de 100 jeunes en contrepartie d'un engagement citoyen au profit de diverses associations.

Trois projets (24 900 €) ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets **Demu una manu** - chantiers de jeunes bénévoles, lancé pour susciter l'engagement citoyen des jeunes sur leur territoire et/ou par des échanges avec d'autres pays. Cinq bourses ont été allouées (14 500 €) au titre du dispositif **Ghjovani in mossa**.

Le service **Information jeunesse** a également organisé 295 animations sur l'ensemble du territoire et dans les EPLE, dispensées auprès de plus de 4000 jeunes et portant sur la prévention des comportements à risque, l'éducation à la citoyenneté et la mobilité internationale.

Quelques chiffres

- Budget sport et jeunesse : 13,9 M€ ;
- 20 comités sportifs régionaux et 23 clubs évoluant en championnat national ou en ligue professionnelle aidés ;
- 25 manifestations soutenues ;
- 1 446 bénéficiaires du « Sporti Pass » (aide à la pratique sportive) ;
- 30 bourses sportifs de haut niveau (40 200 €) ;
- 23 contrats éducatifs locaux (347 400 €) ;
- 14 aides en milieu associatif (79 358 €).

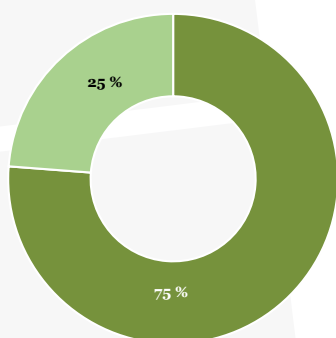


Assises de la jeunesse à Corti à l'Università di Corsica le 14 novembre 2019

AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

	CP votés en 2019 en euros	CP mandatés en 2019 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	60 574 688,00	52 233 800,23	86,23 %
Total Fonctionnement	41 743 741,00	39 805 055,57	95,36 %
Total Investissement	18 830 947,00	12 428 744,66	66,00 %

Les dépenses

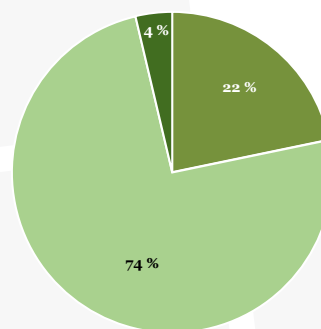


Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 66 % en investissement

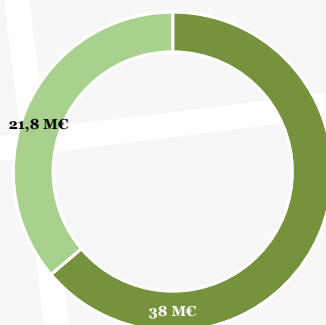
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe III par politique

- La politique de l'eau
- La protection de l'environnement et des biodiversités
- L'énergie



La programmation financière



Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2019

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

La politique de l'eau

Dans le cadre de sa contribution aux **assises de l'Eau** (délibération du 22 février 2019), la Collectivité de Corse réaffirme sa volonté de mettre en œuvre une gestion durable de la ressource en eau ambitieuse et à la hauteur des enjeux socio-économiques face au défi de l'adaptation au changement climatique.

Les enjeux de la politique de l'eau pour notre île :

- **réduire** la dépendance des territoires à la ressource en eau ;
- **développer** des pratiques agricoles et des filières plus économes en eau ;
- **s'engager** dans des projets de territoire et la mise en place de plans de partage de l'eau, démarches animées par les services de la Collectivité de Corse ;
- **substituer** les prélèvements à l'étiage pour rendre les usages moins sensibles aux aléas climatiques ;
- **accentuer** la lutte contre la pollution ;
- **engager** des démarches d'expertise et de prospective pour anticiper et s'adapter au changement climatique.

Le 23 mai 2019, l'Assemblée de Corse a approuvé la poursuite du **partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse** et a autorisé le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'accord-cadre pour le 11ème programme de l'Agence (2019/2024). Les axes majeurs sont l'adaptation au changement climatique et la solidarité en faveur des territoires ruraux défavorisés.

Signé en septembre 2019, cet accord-cadre fixe une enveloppe prévisionnelle dédiée à la Corse de **75 M€** pour financer les projets des communes et des EPCI qui agissent pour le bon état des eaux. Des **contrats de territoire**, construits avec l'appui des services d'assistance technique et de la mission Eau (Comité de bassin) seront signés.

Au cours du second semestre 2019, cet accord a donné lieu aux premières programmations au profit des communes et des EPCI dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

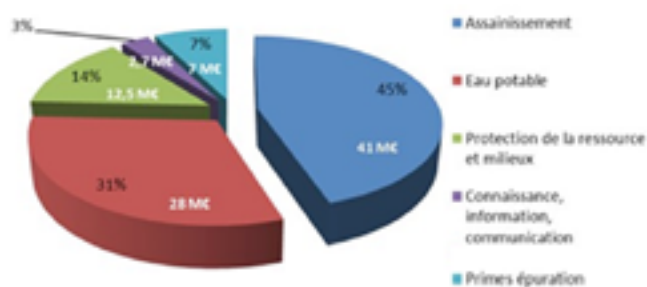
36 opérations ont été financées d'un montant total de 1,3 M€. De plus, sur les 9,7 M€ inscrits en investissement par la Collectivité, **7,8 M€** (90 %) ont été consommés. Les modalités de traitement et de suivi des demandes ont été optimisées.

Le 25 octobre 2019, les modalités de mise en œuvre des **projets de territoire pour la gestion de l'eau** (PTGE) en Corse sont adoptées : quatre territoires identifiés par le plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PABACC), comme les plus vulnérables pour l'enjeu de disponibilité en eau, seront traités dans les meilleurs délais : Balagna Agriate, Bastia Bivincu, Meziornu et Capicorsu Nebbiu. Au titre de ce plan de bassin, la Collectivité joue un rôle moteur dans l'accompagnement des collectivités. Un programme d'études de 550 000 € est prévu pour 2019-2020.

La procédure de **révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE) qui sera mise en œuvre par le comité de bassin a été adoptée le 28 novembre 2019. L'état des lieux fait apparaître que plus de **88 % des masses d'eau en Corse sont en bon état écologique**. L'amélioration significative constatée (+5 % en 3 ans) doit être poursuivie. L'objectif de non-dégradation des milieux aquatiques reste l'enjeu prioritaire pour le bassin de Corse.

Une **convention de recherche & développement partagés** relative à la réalisation d'un état des lieux des connaissances de la ressource en eau souterraine en Corse et aux perspectives de mobilisation à court et moyen termes (début 2020) a été signée avec le BRGM.

Répartition des aides attribuées par l'agence de l'eau en Corse 2013-2018



AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Au titre de **l'alimentation en eau potable et la protection des milieux aquatiques**, le 23 mai 2019, l'Assemblée de Corse a adopté la mise en place d'une **assistance technique** (suivi administratif et réglementaire, suivi des études pré opérationnelles et des travaux) à destination des communes et de leurs groupements, qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la protection de la ressource en eau potable (SATEP) et de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette assistance technique bénéficiera d'un soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (38 901 € pour l'année 2019).

Dans le domaine de l'eau potable, 4 conventions d'assistance technique ont été établies avec les communes de Quenza, Laretu d'Attallà, U Salge et Prunelli di Casacconi. Des conventions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ont été signées avec 7 EPCI à fiscalité propre. Ainsi pour l'année 2019, les conventions établies au titre de la GEMAPI intègrent 50 % de la superficie des territoires éligibles et 58,2 % de la population éligibles.

Le programme de gestion et de valorisation de l'étang de Tanchiccia et la zone humide de Pistigliolo



Propriétaire de l'étang de Tanchiccia, la Collectivité de Corse assure en direct la gestion et la mise en valeur de ce site qui est une source inépuisable d'activités pédagogiques pour les scolaires et le grand public. Il constitue aussi un pôle d'animation majeur et un centre de ressources scientifiques et documentaires.

La gestion, sur plus de 80 hectares, s'opère par la mise en œuvre d'actions de préservation de sa richesse écologique, faunistique et floristique. En 2019, au-delà de la soixantaine d'actions écologiques menées (plantations, traitement de la roselière, entretien des canaux, inventaires avifaune, évolution des niveaux d'eau, suivi de la fréquentation...), une action expérimentale sur l'érosion des dunes du littoral, pour un montant d'environ 17 000 €, a été mise en œuvre afin de restaurer des habitats d'intérêt communautaire.

Afin de mieux suivre la fréquentation du site, des éco-compteurs ont été placés le long des sentiers.

Une vingtaine d'animations en direction des scolaires et du grand public a été effectuée en régie. En 2019, le site a accueilli 8 509 visiteurs (soit 21 % d'augmentation par rapport à 2018) dont 26 % d'enfants et 74 % d'adultes, 26 % de résidents corses, 66 % de résidents continentaux et 8 % de résidents étrangers.



Un séminaire de présentation de l'accord-cadre à l'ensemble des collectivités et acteurs insulaires s'est tenu le 11 juin 2019 à Corti sous la présidence de Saveriu LUCIANI, président de l'OEH, vice-président du Comité de bassin Conca di Corsica

« A la reconquête du Taravu »



La Collectivité a décidé de porter la labellisation du Taravu en tant que site « Rivières sauvages ». Cette labellisation, qui a permis le classement du Taravu en espace naturel sensible de Corse, vise à répondre à la préservation de ce site d'exception mais également à sa valorisation au sein d'un projet territorial de développement durable.

Dans ce cadre ont été réalisés en 2019 :

- Des travaux de restauration, d'entretien et de valorisation du fleuve, qui font l'objet d'une déclaration d'intérêt général soumise à enquête publique : mise en défend des zones de dépôts sauvages de déchets en bord de routes (19 690 €) ; traitement d'une décharge sauvage située en berges du Taravu, au lieu-dit Abra (33 880 €) ; traitement des embâcles (11 000 €) ; abattage d'arbres et traitement de la ripisylve (effectués en régie) ; lutte contre la renouée du Japon (effectuée en régie à partir d'un protocole expérimental élaboré par la direction qui a permis de préserver les écosystèmes, les infrastructures routières et les exploitations fourragères des agriculteurs de la basse vallée) ; réalisation de deux parcours de graciation, dit de pêche « NO KILL » au niveau du site d'Abra situé sur les communes de Pitretu à Bicchisgià, Ziddara et Macà à Croci et du site de Ponti Novu situé sur la commune de Currà (68 630 €). Parallèlement, la société par actions simplifiées unipersonnelles Abra a bénéficié de l'assistance technique et financière de la Collectivité de Corse et du pôle d'équilibre territorial et rural, afin de créer, au niveau du site d'Abra, un parcours d'accrobranche qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement durable de la vallée.
- L'inscription du film « Taravu – Una vaddi in làscita » au festival international des productions audiovisuelles pour le développement durable et les éco-innovations « Deauville Green Awards ». Le film a reçu un trophée d'argent dans la catégorie éco-tourisme et voyages responsables.
- La réalisation d'un reportage de photographies subaquatiques, complété par la réalisation de 103 posters à des fins d'expositions permanentes et itinérantes (19 844,20 €).
- La participation, au niveau national, à l'élaboration d'une charte du label producteur dans le but de créer une marque Taravu pour l'ensemble de la vallée.
- La publication de deux articles scientifiques faisant suite à l'étude sur les services écosystémiques, l'objectif final étant de généraliser les méthodes testées sur le Taravu.

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

L'action de l'Office d'équipement hydraulique de Corse

L'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC) est chargé, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité de Corse, de l'aménagement et de la gestion de l'ensemble des ressources hydrauliques de la Corse. A cet effet, il étudie, réalise et exploite les équipements nécessaires au prélèvement, au stockage et au transfert des eaux ainsi qu'à la distribution de l'eau brute et, à la demande des collectivités locales, à la distribution d'eau potable ainsi qu'au traitement des eaux usées et des déchets.

A titre expérimental, il assiste les usagers de l'eau en matière d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) et d'assainissement autonome (SATAA). Son laboratoire assure le contrôle de la qualité bactériologique et chimique des eaux d'alimentation des 236 communes du Cismonte, le contrôle des eaux de baignade et des eaux usées.

Enfin, l'Office apporte son concours technique à l'Office de développement agricole et rural de la Corse pour les actions de mise en valeur engagées par cet organisme, incluant des opérations d'irrigation.

L'OEHC 2019 en quelques chiffres :

- 12 réserves d'eau gérées pour 46 000 000 m³ stockés ;
- 9 opérations de travaux ont été lancées ou finalisées pour un montant de 4,61 M€ ;
- 21 études ont été finalisées pour un coût objectif d'opérations à réaliser de 31,873 M€ ;
- 83 collectivités conventionnées ont bénéficié de l'assistance du SATESE ;
- 101 stations d'épuration suivies ;
- 943 opérations de maintenances mises en œuvre ;
- 110 contrôles réglementaires ;
- 13 677 compteurs gérés pour un volume d'eau distribué de 33 535 755 m³ ;
- 7 168 échantillons réceptionnés, 102 700 analyses et 4 343 prélèvements effectués par le laboratoire.

AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement et des biodiversités

Au titre de la préservation de l'environnement, la Collectivité de Corse assure la protection et la gestion des espaces naturels tant sur le littoral qu'en montagne, la préservation des espèces végétales et animales endémiques, la protection des ressources en eau, la lutte contre les pollutions et nuisances, l'information et la sensibilisation des publics. C'est une politique éminemment transversale qui implique de nombreux acteurs dont ses services dédiés et ceux de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) chargé de coordonner la politique territoriale en matière d'environnement et de développement durable.

Au titre de la préservation de la biodiversité, l'OEC a consacré une enveloppe de plus de 7 M€ à la protection des espèces et habitats et à la gestion des milieux naturels.

En 2019, il a initié une **base de données commune à la faune sauvage et aux zones humides** permettant une meilleure organisation des informations naturalistes stockées. L'interface web de cette base améliorera les échanges et la capacité d'expertise.

Le **programme d'amélioration du milieu pour la faune sauvage**, initié en 2017 a été relancé en 2019. Dans ce cadre, la demande de modification du **statut du mouflon de Corse** a abouti et le mouflon est désormais une espèce protégée depuis le 1er mars 2019.

Au titre de la **préservation des zones humides** de Corse, l'O.E.C. œuvre dans le cadre de plusieurs programmes d'actions visant la conservation des mares temporaires, la gestion durable des lacs et des pozzines et la préservation des lagunes et zones périphériques. En 2019, ces programmes ont été reconduits et la conception de l'observatoire des zones humides de Corse, organe privilégié de suivi de l'application de la stratégie en faveur des zones humides, est quasiment finalisée.

L'**observatoire conservatoire des invertébrés de Corse** (OCIC) a poursuivi en 2019 son investissement dans les problématiques en matière d'entomologie, avec en particulier l'étude et la gestion des espèces patrimoniales (suivi des espèces rares et protégées, rédaction et animation de plan d'actions, subvention aux projets, réalisation d'atlas, etc.). Le suivi entomologique des invertébrés potentiellement vecteurs de maladies humaines a également été poursuivi, avec des actions régulières sur le moustique tigre et sur d'autres vecteurs, en collaboration avec l'Agence régionale de Santé (ARS) de Corse. De nombreuses interventions en matière de sensibilisation des scolaires et du grand public (fête de la nature, festa di a scienza de Cagliari, conférences...) ont été réalisées. De plus, l'OEC est chef de projets européens, tels que ALIEM et INVALIDIS, consacrés aux espèces exotiques envahissantes.

La politique de gestion des espaces protégés a été mise en cohérence. L'OEC gère 5 des 7 **réserves naturelles de Corse** (RN) : RN des Bucchi di Bunifaziu, de Cimbiali, des Tre Padula di Suartone, du massif du Monte Ritundu, di l'isule di u Capicorsu. La RN de l'étang de Biguglia est directement gérée par la direction des milieux naturels de la Collectivité et celle de Scandola est gérée par le Parc naturel régional de Corse (PNRC). L'OEC est également chargé de l'animation des sites Natura 2000 en mer : Piaghja orientale, Calvi-Carghjese et du Suttanacciu de la Chjappa à Campumoru et responsable de la gestion du patrimoine mondial de l'Unesco Golfu di Portu, Scandulà et coordonne le volet technique de la création des aires marines protégées de Corse (projets création d'une RN dans le secteur Calvi-Carghjese, compensation du Portu Novu di Bastia...). Il est aussi un partenaire « Data Collection Framework » du ministère de l'Agriculture pour les échantillonnages halieutiques nécessaires à la politique commune des pêches de l'Union européenne et est chargé de finaliser la mise en place des documents d'objectifs (DOCOB), notamment celui des forêts territoriales de Corse.

Afin d'assurer une gestion efficace de ces espaces protégés, un travail de surveillance et d'information du public et une évaluation permanente de l'état de conservation des habitats et des espèces et des suivis scientifiques des activités anthropiques sont indispensables.



Acquisition d'unités de navigation des espaces protégés de Corse

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

La mise en œuvre d'une stratégie d'acquisition d'**unités de navigation**, initiée en 2018, a été poursuivie en 2019 et sera finalisée en 2020 avec 16 unités (dont 9 en fonctionnement quotidien 8 mois sur 12).

En 2019, ont été initiées la gestion de la RN du massif du Monte Ritundu et des îles du Capicorsu, la concertation dans le secteur du Golfe de Portu-Scandulà (signature de la convention de gestion en octobre 2019) et la stratégie de gestion de la fréquentation de l'archipel des Lavezzi. Les premières actions de canalisation du public (étude paysagère, zéro déchets) ont été réalisées et se poursuivront en 2020. Dans les Bucchi di Bunifaziu, les différentes pollutions estivales (accidents, dégazages) et la gestion de l'échouage du Rhodanus le 13 octobre 2019 ont largement mobilisé les personnels de l'OEC. Le plan d'action de la RN Bucchi di Bunifaziu face au changement climatique a été finalisé dans le cadre du programme Interreg Med MPA ADAPT.

Par les interventions et travaux réalisés par ses agents, en collaboration avec ses partenaires aux premiers rangs desquels l'OEC, les communes et intercommunalités, le Conservatoire du littoral et le Parc naturel régional de Corse, la Collectivité de Corse protège, aménage, gère, valorise les **espaces naturels sensibles** (ENS). Elle œuvre également à la valorisation des patrimoines culturels et bâtis présents sur ces ENS et aide au développement d'une activité agricole diversifiée, durable et respectueuse de l'environnement.

La politique en faveur des espaces naturels sensibles a permis la constitution d'un domaine terrestre et maritime protégé de **19 785 ha** acquis par le Conservatoire du littoral répartis sur **71 sites** (environ **23 %** du littoral Corse). L'acquisition de **13 000 ha supplémentaires** est d'ores et déjà autorisée par le conseil d'administration de l'établissement. Elle a également permis l'acquisition de 5 659 ha propriétés de la Collectivité de Corse (22 sites). Plus de **20 000 ha** ont été placés en zones de préemption à l'échelle de la Corse, environ 13 200 ha dans le Cismonte et 6 900 ha dans le Pumonte.

A ce titre, **1,5 M€** ont été dépensés en 2019.

La Collectivité de Corse, souhaitant structurer et dynamiser sa politique environnementale relative aux ENS, va se doter d'un **Schéma régional des espaces naturels sensibles** (SRENS).

La Collectivité de Corse participe également au financement du fonctionnement d'autres structures de gestion d'espaces naturels comme le syndicat ELISA pour le site, propriété du Conservatoire du Littoral, de Campomoro-Senetosa, le Syndicat mixte du grand site de la Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent, le syndicat mixte du grand site des îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata.

3 533 élèves ont bénéficié des actions en **matière d'éducation à l'environnement et au développement durable** mises en œuvre par la Collectivité. Le jardin pédagogique en permaculture au parc de Fornacina a accueilli plus de 200 élèves. Des manifestations ont été organisées (journée mondiale des zones humides (février), rendez-vous au jardin (avril), fête de la nature (mai), journées du patrimoine (septembre), ... Une campagne photographique dédiée aux métiers, au patrimoine environnemental et à l'évolution du site de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia a été réalisée et fera l'objet en 2020 d'une exposition à l'écomusée du fortin.

Des **aménagements** pour un montant global de 200 000 € payés en 2019 ont été réalisés sur plusieurs sites : le fortin de Girolata (Osani), la plage de l'Alga (Calvi), Puntiglione (Carghese), Capicciolu (Santa Manza-Bunifaziu). De même, des travaux ont été programmés pour la mise en valeur et l'ouverture au public des sites de Capitello (Grussettu è Prugna), Caspiu et Miserinu (Partinellu), des deux églises (Carghese) et de Fornacina à Furiani.

Dans le cadre du programme européen Retralags, une étude de **quantification de flux de polluants** issus du bassin versant permettra de réviser le SAGE de l'étang de Biguglia en fixant des objectifs chiffrés de réduction des pollutions. Des suivis ornithologiques sont également assurés sur cet étang.

Outre l'entretien régulier des aménagements réalisés, de grosses interventions de reprises d'aménagement de plus en plus fréquentes sont nécessaires en raison des phénomènes climatiques extrêmes (Ricantu, Fautea, Capo di Feno, Capu Laurosù, Agriate cette année).

Sont également menées des actions d'accueil et de gestion des flux touristiques, la fréquentation annuelle des principaux sites étant de l'ordre de **50 000 à 90 000 visiteurs**.

AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Dégâts causés par la submersion lors des tempêtes : Capo Di Fenu, Fautea



Évacuation d'une épave dans l'Agriate



Aménagement Revelatta et restauration d'une aghja



Inauguration chapelle Santa Maria - pointe du Cap Corse



Agriate - flux touristique généré par les bateliers



Îlot d'Arasu - pression liée à la plaisance



Jardin pédagogique - Parc de Fornacina



ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

L'énergie

La Collectivité de Corse est un acteur central des politiques territoriales d'énergie, de qualité de l'air, de lutte et d'adaptation au réchauffement climatique. Grâce aux actions menées par l'Agence de l'aménagement durable, de l'urbanisme et de l'énergie (AUE), elle assure la mise en œuvre et le suivi du **Schéma régional climat air énergie** (SRCAE) qui fixe l'autonomie énergétique à 2050 et de sa **programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE) qui définit les actions à mener pour assurer la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

En 2019, dans le cadre des dispositifs contractualisés, plus de **20 M€** ont été affectés à des projets liés à l'efficacité énergétique, à l'éclairage public et aux logements sociaux représentant **60 M€** de travaux, portés par des collectivités, entreprises et associations (126 dossiers) et des particuliers (environ 1 000 dossiers instruits).

Ainsi, le **dispositif ORELI** (outils pour la rénovation énergétique du logement individuel) qui vise à améliorer l'efficacité énergétique et baisser la consommation d'électricité est monté en charge : 211 ménages ont été accompagnés dont 113 en précarité énergétique, 70 chantiers ont été finalisés ou sont en cours. Le montant des primes attribuées s'est élevé à **680 000 €** correspondant à 3 M€ de travaux de rénovation répondant au label bâtiment basse consommation (BBC). Le montant versé a été de **390 000 €** pour les 22 premiers dossiers soldés. Les prestations des bureaux d'études techniques se sont élevées à **1,2 M€**. Par ailleurs, les expérimentations de rénovations BBC en maisons individuelles au bénéfice de ménages en précarité énergétique ont été poursuivies sur toute la Corse.

La préfiguration du plan de déploiement des plateformes territoriales de **rénovation énergétique** a été lancée, en lien avec les partenaires (Etat, ADEME, EDF, AUE) et les structure de portage associées (Espaces info énergie, CAUE, EPCI-pilotes, ADIL, ...).

En avril 2019, un rapport d'information sur la mise en œuvre de la **rénovation performante de l'éclairage public** a été présenté à l'Assemblée de Corse, faisant état des gains en efficacité énergétique réalisés dans ce secteur qui constitue une des premières sources de nuisances lumineuses et représente entre 30 et 50 % de la facture énergétique communale. Dans le cadre d'un appel à projet, 9 600 points lumineux ont été rénovés pour une économie de 3,34 GWh d'électricité et une réduction annuelle des émissions de CO² de 2 550 tonnes.

Au total, au titre de l'objectif **d'efficacité énergétique et de baisse de la consommation d'électricité**, 2019 a enregistré un gain énergétique de plus de 14 GWh et une réduction des émissions de gaz carbonique de plus de 7 000 tonnes.

Un plan de **massification des énergies renouvelables** a été lancé. Il prévoit la co-élaboration du schéma régional Biomasse, dans le cadre de la révision de la PPE avec la rédaction de 10 fiches actions pour amplifier l'approvisionnement en bois-énergie. Par ailleurs, plusieurs appels à projets (AAP) ont été émis : AAP Etudes petite hydraulique (12 projets d'études pour 8,5 MW de potentiel) ; AAP Solaire thermique (275 m² de capteurs installés), AAP Bois-énergie (0,2 GWh de chaleur produite).

Afin **d'accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique**, plusieurs journées d'information ont été organisées dans le cadre du Club climat : **journée « Bois énergie »** le 23 avril 2019 avec la visite du site de production/stockage de plaquettes de la SAEML Corse bois énergie à Aghjone et de la chaufferie bois de Corti ; **journée « Solaire thermique »** le 26 juin 2019 a porté sur les avantages socio-économiques du solaire thermique, le bilan de la filière en 2018, avec la visite du pôle méditerranéen de formation sur les énergies renouvelables de la Chambre des métiers de la Corse-du-Sud.

Afin d'assurer la réalisation des investissements indispensables à la **sécurité d'approvisionnement en électricité**, le protocole d'accord « pour la mise en œuvre optimisée de la PPE » a été signé le 4 juillet 2019 entre le Président du Conseil exécutif de Corse et le Ministre de la Transition écologique et solidaire. Une première version de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) révisée sur les périodes 2019-2023 / 2024-2028 é été élaborée. Par ailleurs, une étude visant à évaluer l'impact économique et social de la PPE ainsi qu'à identifier les besoins en formation nécessaire à la mise en œuvre des objectifs relatifs à la mise en œuvre de la PPE à l'horizon 2030 a été lancée.

AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'appel d'offres pour sélectionner un opérateur pour la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure d'alimentation en gaz naturel des centrales électriques de la Corse a été finalisé.

Le **cadre territorial de compensation** a été finalisé et ses programmes de mise en œuvre élaborés, dont des missions d'assistance opérationnelle portées directement par l'AUE visant à structurer le service public de la performance énergétique de l'habitat en Corse.

Une convention d'assistance opérationnelle a par ailleurs été conclue entre l'AUE et EDF pour la mise en œuvre de 6 actions structurantes du cadre territorial de compensation (éclairage public, solaire thermique individuel et collectif, bois énergie collectif, rénovation des logements collectifs et des maisons individuelles).

Dans le cadre de la **transition énergétique dans les transports**, l'AUE a apporté son assistance à l'élaboration de documents visant à **développer les voies vertes** : schéma régional cyclable, aménagement des voies vertes inscrites au PADDUC (Balagna, U Sulaghju, Costa Verde), étude autour d'un schéma de développement de liaisons douces de la communauté de communes de la Costa Verde, schéma communautaire des liaisons douces la ville de Bastia, mise en place d'infrastructures et d'itinéraires cyclables à Ajaccio (Mare e Tarra, Intense, etc.), étude d'un plan de mobilité rurale du pôle d'équilibre territorial et rural de l'Ornanu-Sartenais-Valincu-Taravu, plan de mobilité inter-administration préfecture/ADEME/CAPA/ville d'Ajaccio/CPAM/URSSAF/CAF/CARSAT, volet mobilité de la PPE en particulier intégration de l'étude visant à définir un schéma de développement de la mobilité électrique en Corse, vers une mobilité décarbonée, suivi du schéma régional d'intermodalité (organisation des comités techniques des transports intérieurs rassemblant les différents acteurs de la mobilité) et mise en œuvre du système d'information multimodale pour la Collectivité de Corse.

Toujours dans ce cadre, 720 particuliers, 21 entreprises et collectivités ont bénéficié de l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique en 2019. Depuis la mise en place du dispositif, plus de 2020 particuliers, 73 entreprises et collectivités ont pu bénéficier de cette aide.

Parmi les particuliers ayant perçu une aide à l'acquisition d'un vélo électrique

- 69 % déclarent utiliser moins leur voiture ;
- 99 % sont satisfaits de leur nouveau moyen de déplacement ;
- 79 % l'utilisent plus de 2 fois par semaine.

Des actions de sensibilisation auprès des transporteurs ont été menées pour les inciter à s'engager dans **une mobilité responsable et durable** (charte CO2).

La Corse a candidaté à l'appel à projet européen pour le développement de la **mobilité économe en énergie fossile**, qui doit répondre à deux objectifs : développer le covoiturage et les autres modes de transport partagés ; former et innover pour le développement d'une mobilité économe en énergie fossile.

Afin de promouvoir la prise en compte de la **qualité de l'air** dans les politiques publiques, un guide opérationnel à destination des collectivités «Alternatives au brûlage des déchets verts» a été réalisé en collaboration avec l'ADEME, Qualitair, le CPIE d'Aiacciu et la commune d'Afà. L'AUE a également participé à la journée Méditerranéenne air et ports sur Aiacciu organisée par Qualitair le 11 octobre 2019.

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

Le traitement des déchets et le développement de l'économie circulaire

En mai 2016, la Collectivité de Corse a approuvé le **plan territorial de prévention et de gestion des déchets** (PTPGD). Ce plan, placé sous la responsabilité de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), a été décliné en orientations le 26 octobre 2018 pour la période 2018-2021. Il vise à optimiser la gestion des ressources, valoriser les circuits courts, réduire en amont les déchets en intégrant l'amélioration des performances environnementales, promouvoir de bonnes pratiques et favoriser des opérations tests reproductibles.

Le PTPGD actuellement en révision comportera un **plan spécifique d'actions en faveur de l'économie circulaire** (PTAEC) instaurant un pilotage territorial de la transition vers une économie circulaire.

Un comité de pilotage ainsi qu'une **commission consultative d'évaluation et de suivi du plan** (CCES) se sont tenues en septembre, afin de présenter la méthode d'élaboration du plan et lancer le début des travaux. Conformément au planning prévisionnel, ces travaux ont abouti à la réalisation de l'état des lieux du plan à la fin de l'année 2019 et permettra le début des groupes de travail sur les différents types de déchets début 2020.

En 2019, l'OEC a élaboré avec les EPCI, et en partenariat avec le Syndicat de valorisation des déchets en corse (SYVADEC) et l'État, une convention cadre de partenariat relative à **la généralisation du tri à la source des déchets ménagers**. A la suite de la signature par les EPCI de cette convention cadre, les deux plus gros pourvoyeurs de déchets ménagers que sont la communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) et la communauté d'agglomération bastiaise (CAB) ont signé, avec les mêmes partenaires, une convention de partenariat spécifique liée à leur contexte territorial sur la généralisation du tri à la source de ces déchets. Une telle convention est destinée à leur permettre d'engager des moyens ciblés, propres à leur territoire et à leurs besoins.

L'OEC a également apporté son appui aux EPCI pour l'étude, via un cahier des charges axé sur 3 phases, d'un **service de prévention et gestion des déchets** (SPGD) optimisé et adapté. La première phase consistait à la réalisation de l'état des lieux sur le plan technique, organisationnel, humain et financier de la collecte ; la seconde comprenait la définition du programme d'adaptation et d'optimisation avec l'étude d'un nouveau système adapté et optimisé de la collecte des déchets et l'assistance à la définition du nouveau schéma de collecte du SPGD, et pour finir la mise en œuvre du programme de SPGD retenu.

Un travail particulier a également été porté sur le **compostage**, élément majeur de la réduction et du tri des déchets. Cela a permis l'ouverture de plusieurs plateformes de compostage durant l'année 2019, intensifiant le maillage du territoire et les collectes spécifiques.

Plusieurs territoires se sont engagés dans cette démarche **d'adaptation et d'optimisation de leur organisation** (études débutées ou marchés en cours) avec, en supplément, selon les territoires, une étude de préfiguration de la tarification incitative. Ces études ont fait l'objet de financement au titre du contrat de plan avec l'Etat. C'est le cas des communautés de communes Castagniccia-Casinca, Costa Verde, Marana-Golu. D'autres intercommunalités étudient en interne les adaptations et optimisations de leurs organisations (communautés de communes Pasquale Paoli, Celavu-Prunelli).

Les résultats des travaux au titre du **contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire** (CODREC) ont fait l'objet d'un rapport et d'une présentation en comité de pilotage pour validation. Les différentes instances de suivi, comités techniques et comité de pilotage se sont tenus et les travaux réalisés par l'équipe ont permis d'obtenir la validation de l'année 2 du contrat par l'ADEME et le versement des aides correspondantes.

La **feuille de route économie circulaire réalisée** s'appuie sur un diagnostic et des perspectives opérationnelles. Il ressort particulièrement des travaux de l'OEC que les territoires prennent progressivement conscience des enjeux et des apports potentiels de l'économie circulaire. C'est un axe de travail essentiel vu ses effets multiplicateurs directs et indirects sur les filières et les activités.

AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Cette démarche est faite concomitamment avec la commission mise en œuvre par la Chambre des territoires, qui a abouti à la réalisation d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par la Collectivité et ses agences et offices.

Afin de **pérenniser l'économie circulaire** comme paradigme de base du développement économique de la Corse, il conviendra également de mettre en œuvre une organisation territoriale adaptée et globale, disposant des moyens humains et financiers en adéquation avec les objectifs de réalisation définis d'un commun accord par tous les partenaires. Il conviendra également de cibler des actions auprès des professionnels de quatre grandes filières : le tourisme, le commerce et services, l'agroalimentaire et le BTP.

L'économie circulaire correspond à **une autre vision du fonctionnement économique**, à un changement majeur de la manière de le concevoir et de l'organiser. L'Office de l'environnement de la Corse en a été l'initiateur, conformément à sa mission. Il a progressivement été rejoint et conforté par les autres offices et agences de la Collectivité de Corse ainsi que par la Chambre des territoires dans le cadre de leurs compétences et missions respectives.

En attendant l'organisation transversale d'une stratégie d'économie circulaire, l'OEC propose de soutenir les territoires pilotes et volontaires désireuses de s'insérer dans une telle démarche.

Quelques chiffres

102 617 € ont été engagés au titre de l'économie circulaire.

Dans le cadre du contrat de plan, 800 000 € en investissement et 235 490 € en fonctionnement ont été affectés à la gestion des déchets non dangereux ; l'OEC a consacré 1 280 892 € en fonds propres pour le financement de 39 véhicules de collecte répartis sur 8 EPCI et 140 778 € pour la réhabilitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Vicu.

Au total, le montant des crédits engagés en 2019 par le service prévention et gestion des déchets s'est élevé à 2 658 521 € au titre de 45 conventions d'attribution d'aide dans le cadre de cofinancement de travaux, d'équipements et d'études.

Le montant total des 66 certifications techniques réalisées s'est élevé à 2 703 364 € et celui des mandatements à 2 637 491 €, dont 2 411 517 € en investissement et 225 974 € en fonctionnement.

ACCHISU 3. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire

La Collectivité de Corse organise la lutte anti-vectorielle (LAV) contre les moustiques vecteurs afin de protéger la population de tout risque d'épidémie (paludisme, dengue, chikungunya, zika, West-Nile) et la lutte anti-nuisance (ou démoustication de confort) afin de contrôler et maintenir les populations de moustiques à un seuil acceptable visant au bien-être de la population, contribuant également à l'économie liée au tourisme.

En 2019, un contrat de financement a été signé avec l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse au titre du fond d'intervention régional permettant la mise en œuvre d'une action de communication autour des moustiques vecteurs.

Neuf opérations de lutte anti-vectorielle ont été menées autour de cas suspects d'arboviroses importés et 2 signalements et opérations de LAV autour de cas équins de West-Nile.

Au titre de la lutte anti-nuisance, on a enregistré plus de 60 000 interventions, 6 739 ha traités par voie terrestre et 2 232 ha traités par voie aérienne.

2 066 élèves ont été sensibilisés aux gestes simples à effectuer pour limiter la prolifération des moustiques grâce à un atelier pédagogique, des clips de prévention ont été diffusés dans divers médias (journaux, France 3 Via Stella, cinémas, ...), et plus de 1 500 de flyers ont été distribués à la population.

La **veille sanitaire** est assurée par **les deux laboratoires d'analyses** du Pumonte et du Cismonte qui réalisent des analyses vétérinaires, des eaux de consommation humaine, de baignades, d'environnement et d'agroalimentaire.

En santé vétérinaire, ils assurent la surveillance épidémiologique, la détection précoce de foyers et de situations sanitaires à risques par la connaissance du contexte épidémiologique local (trichinellose, brucellose, autres zoonoses...).

- En matière de qualité de l'eau, ils ont en charge la réalisation des prélèvements et des analyses (eaux de consommation humaine, eaux de baignades mer, rivières, piscines, recherche légionnelles).
- En environnement, ils contrôlent les stations d'épuration, suivent les centres d'enfouissement technique et effectuent toutes les analyses en cas de pollution de toutes natures à la demande des communes ou des services de l'État.
- En agro-alimentaire, ils réalisent les analyses microbiologiques et physico-chimiques sur les denrées alimentaires (particuliers, monde agricole, entreprises agro-alimentaires, restauration collective, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, hôpitaux, cantines scolaires, etc.).



Pour éviter la reproduction
des moustiques,
je vide, je jette, je couvre!



AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En 2019, le laboratoire du Pumontu

- En santé animale, il a analysé 19 812 échantillons de sang provenant des cheptels ovins, caprins, bovins, réalisé 49 autopsies et analysé 623 prélèvements de biologie vétérinaire (trichinellose, zoonose...) ; 2 cas de trichinellose ont été détectés, permettant ainsi de ne pas répandre cette maladie au cheptel porcin et aux consommateurs.
- En environnement, il a contrôlé 2 807 eaux de baignades (mer, rivières et piscines) et 2 075 eaux issues de station d'épuration, garantissant ainsi la bonne qualité des eaux du littoral.
- En santé humaine, il a analysé 2 602 échantillons d'eau de consommation humaine contribuant ainsi à la qualité de l'eau.
- Il a participé à la prévention des incendies par la mesure du taux d'humidité des végétaux (150 analyses de juin à septembre).
- En hygiène alimentaire, il a analysé 4 431 échantillons provenant d'autocontrôle et à la demande des services de l'État, permettant ainsi la validation des bonnes pratiques d'hygiène des industries agro-alimentaires, des cantines scolaires, crèches et lieux de restauration collective.

L'activité du laboratoire a augmenté de 5 % en 2019 par rapport à 2018.

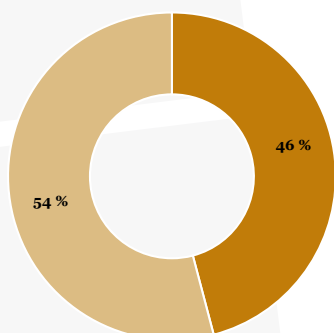
En 2019, le laboratoire du Cismonte

- En hygiène alimentaire, il a réalisé 3 880 échantillons (microbiologie alimentaire, prélèvements de surface, analyses à la demande des services de l'État).
- En santé animale, 52 424 échantillons ont été analysés.
- En chimie agroalimentaire et en œnologie (vin, fruits, huile, lait, farine,...), 5 165 échantillons ont été réalisés.
- En environnement, 1 969 échantillons ont été analysés : analyses des eaux, prélèvements air, prélèvements surfaces et aérobiocontamination et 630 prélèvements legionella.
- Il a renouvelé ses agréments dans le secteur de la santé animale (brucellose, leucose bovine, tuberculose, fièvre catarrhale ovine et recherche de trichines) et dans celui de l'hygiène alimentaire avec l'agrément A (réalisation des analyses des zones de production de coquillages des tox-infections alimentaires).

ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

	CP votés en 2018 en euros	CP mandatés en 2018 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	130 507 053,00	118 548 250,15	90,84 %
Total Fonctionnement	55 847 000,00	54 406 378,43	97,42 %
Total Investissement	74 660 053,00	64 141 871,72	85,91 %

Les dépenses

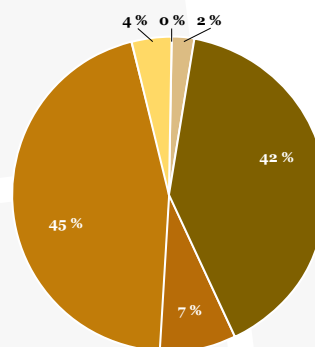


Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 86 % en investissement

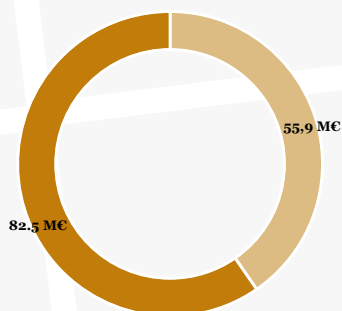
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe IV par politique

- La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne
- Les aides aux communes, intercommunalités et territoires
- L'habitat
- La prévention contre les incendies et la forêt
- L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale
- La politique foncière



La programmation financière



Un taux d'affectation de 88 % en fonctionnement et de 68 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2019

AXE 4. ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La vie locale et l'animation des territoires

La Collectivité est engagée au cœur des territoires par la mise en œuvre d'un service public de proximité et d'un dispositif d'ingénierie en direction des territoires les plus fragiles. L'objectif est de soutenir, valoriser et développer des actions visant à maintenir une vie locale et un lien social à l'intérieur de l'île, tout en veillant à la préservation et à l'aménagement des espaces.

En 2019, le cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif a permis de mobiliser **1,3 M€** destinés à financer les **projets associatifs facteurs d'accroissement de l'attractivité des territoires**.

Un **service des relations aux associations** a été mis en place dont l'objectif est d'accompagner les associations dans la réalisation de leur projet associatif et la sécurisation des processus d'instruction. **500 demandes** ont été enregistrées par le biais de ce dispositif harmonisé et **60 réunions** d'accompagnement ont eu lieu sur l'ensemble du territoire.

L'**offre de proximité propice à un développement multi-sectoriel des territoires** a été une priorité, faisant écho aux échanges intervenus lors des Scontri di i tarritorii. Parmi les actions clés menées en 2019, on peut citer les journées du patrimoine, les ateliers numériques en faveur des collèges ruraux, la tenue d'ateliers de loisirs créatifs.

La démarche de **territorialisation des politiques publiques** a vocation à adapter l'action de la Collectivité à la réalité des bassins de vie. Une plus grande lisibilité de l'action de la Collectivité est recherchée dans le cadre d'une méthodologie visant à partager une vision du territoire, à identifier les forces et faiblesses du territoire et à concourir au développement des territoires sur des bases contractuelles.

Les Scontri di i tarritorii ont fait émerger le besoin d'une offre **d'ingénierie territoriale**, afin d'apporter aux élus un accompagnement multiforme : aide en matière administrative, juridique et technique, appui au montage de projets, accompagnement à la définition d'idées et de projets dans l'ensemble des domaines qui ont été élargis par la loi NOTRe (aménagement, habitat, voirie), mobilisation et coordination des autres moyens d'ingénierie disponibles, tant dans les domaines de compétences de la Collectivité de Corse, que par l'intermédiaire des différents partenaires. Un état des lieux des acteurs potentiels de l'ingénierie est en cours, afin d'établir un répertoire de l'offre d'ingénierie territoriale.

Les politiques en faveur du développement de l'intérieur et de la montagne s'expriment au travers du plan de développement régional de la Corse (PDRC) et des actions du comité de massif qui intervient pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne corse (SADPM).

Au titre du PDRC, **4,8 M€** (dont 3M€ de FEADER) ont été programmés en 2019 dont 2,7 M€ pour le développement des services de base aux populations, 1,06 M€ en faveur de l'environnement et 2,01 M€ au titre du développement local.

Les **3^{ème} assises de la montagne** se sont tenues les 4 et 5 février 2019 à Chisà. Elles ont réuni 120 participants autour de 4 ateliers thématiques. A cette occasion, les acteurs présents ont souhaité que le règlement des aides mettant en œuvre le **schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne** soit élargi et assoupli, souhait qui a conduit à l'élaboration d'un nouveau règlement adopté en novembre 2019. Dans le cadre de ce schéma, 19 projets ont été approuvés pour un coût total de 9,1 M€ et 4,1 M€ de fonds montagne.

Par ailleurs, **le groupe de travail dédié la co-construction d'une charte de gestion des estives** a œuvré à la définition des besoins en investissement et des conditions à réunir pour que les éleveurs puissent se réapproprier les territoires d'estives. Une étude destinée à obtenir un état des lieux exhaustif des territoires d'estives en Corse a ainsi été lancée en octobre 2019.

Trois réunions du comité de massif (CM) se sont déroulées à **Muratu, Foce-Bilzece et Corti** sur différents sujets stratégiques comme l'aménagement numérique, l'électrification, l'application de la loi montagne et la compatibilité avec le PADDUC.

ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

Signée à Muratu en avril 2019, **la convention électrification** a mobilisé environ 5,5 M€ (dont 2,5 M€ de fonds montagne).

470 000 € ont été alloués à la réalisation des études préalables à la **rénovation des refuges** de Petra Piana, Prati et Usciolu et de sécurisation du centre d'accueil de Bucchi Nera.

Au cœur du rural, les Scontri di i territorii !

Ces échanges, qui ont lieu au cours du 2ème trimestre 2019 avec plus de 250 maires et présidents d'intercommunalités, ont été présidés par le Président du Conseil exécutif, en présence du Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, ont permis d'identifier des enjeux forts :

- construire une offre territoriale globale afin de conforter et générer de l'attractivité ;
- générer, impulser et coordonner une offre de services multisectorielles, multi générationnelles et multi partenariales sur le territoire ;
- améliorer la lisibilité, la visibilité et l'efficacité de l'action publique.



Assises de la montagne les 22 et 23 janvier à Bastelica



AXE 4. ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

Dans la continuité du règlement transitoire d'aides aux communes adopté en juin 2018, le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires - *Territorii, pieve è paesi vivi* a été adopté le 29 novembre 2019. Son objectif est de lutter contre les fractures territoriales et la désertification des espaces de montagne et de l'intérieur.

Les rencontres avec plus de 250 élus, organisées dans le cadre des Scontrì di i territorii ont été l'occasion d'une réflexion et d'une concertation de fond sur ce règlement.

À l'issue de cette phase, le règlement adopté maintient le principe de la **dotation quinquennale**, en majorant l'enveloppe et en prenant en compte de nouveaux critères incluant des niveaux de contraintes et garantissant une **équité renforcée**.

La dotation école a été maintenue avec une modification des critères d'attribution, afin d'aider les communes à créer ou à maintenir en état les locaux d'enseignement public du 1er degré ainsi que leurs locaux annexes.

Le **fonds de territorialisation**, créé initialement dans le cadre du règlement transitoire, traduit la volonté de soutenir les communes et établissements publics de coopération intercommunale dans leurs projets structurants et innovants, de renforcer la qualité des équipements et leur rayonnement sur le territoire.

Le **fonds de solidarité territoriale** perdure, afin de financer les opérations structurantes les communes de moins de 3 000 habitants, les EPCI de moins de 12 000 habitants et les EPCI de plus de 12 000 habitants portant un projet sur une commune de moins de 350 habitants. Cette aide sera mobilisable sur toute la durée de la dotation quinquennale et valable sur une ou deux opérations éligibles à ce dispositif en fonction du nombre d'habitants.

Enfin le **fonds intempéries et incendies** permet d'octroyer une aide à hauteur de 50 % pour des travaux sur des biens non assurables destinés à réparer des dommages dus à des intempéries sur des communes et EPCI ayant fait l'objet d'une reconnaissance en état de catastrophe naturelle, mais également pour des travaux sur des biens non assurables destinés à réparer des dommages dus aux incendies.

La Collectivité de Corse soutient également les communes bénéficiant de dispositifs de la politique de **la Ville** dans le cadre des programmes contractualisés avec l'État, notamment les programmes de renouvellement urbain, les programmes de requalification des quartiers anciens dégradés, les actions Cœur de Ville, etc.

Au cours de l'année 2019 :

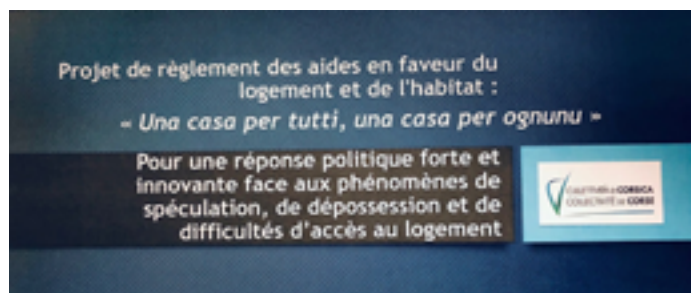
- 32,3 M€ ont été attribués aux communes et EPCI au titre de la dotation quinquennale ;
- 4,2 M€ au titre du dispositif dotation écoles ;
- 878 000 € dans le cadre du fonds de territorialisation ;
- 1,5 M€ dans le cadre du fonds intempéries ;
- 15,3 M€ au titre du fonds de solidarité territoriale ;
- 2,8 M€ attribués au titre des politiques urbaines aux communes de Bastia et d'Aiacciu dans le cadre des programmes contractualisés.

ACCHISU 4. IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

L'habitat

La politique de la Collectivité dans ce domaine prend en compte trois enjeux essentiels :

- la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière, par l'accession au foncier et au logement ;
- la prise en considération de la paupérisation d'une part importante des insulaires ;
- la réduction des inégalités territoriales entre le littoral et l'intérieur de l'île.



2019 a été marqué par l'**adoption en septembre 2019 du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**, entré en vigueur le 1er décembre 2019, qui a apporté une réponse politique forte et innovante aux phénomènes de spéculation, de dépossession et d'accès au logement. Celui-ci s'est notamment appuyé sur le rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers rédigé par l'agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse et présenté à l'Assemblée de Corse lors de la session de juillet 2019.

Ce nouveau règlement a vocation à s'inscrire dans un **plan d'ensemble** visant, au terme d'un processus de concertation, à **enrayer le phénomène de spéculation et de dépossession**, aggravé par le taux de pauvreté et les déséquilibres croissants entre le littoral et l'intérieur. Il se décline en quatre volets :

- le soutien renforcé aux communes et intercommunalités désireuses d'accroître le parc locatif et de proposer une offre de logements destinée aux primo-accédants ;
- le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo accédants ;
- le renforcement qualitatif et quantitatif du financement du logement locatif social ;
- l'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Le budget total de 11 M€ a permis d'allouer des subventions aux communes et intercommunalités, aux bailleurs sociaux et aux particuliers candidats à la primo accession à la propriété et d'apporter des aides dans le cadre des travaux de suivi et d'animation des OPAH portées par les communes ou les intercommunalités.

Ainsi, en 2019 ont bénéficié du soutien de la Collectivité de Corse :

- 525 logements sociaux : 2,8 M€ ;
- 158 logements communaux : 3,7 M€ ;
- 401 primo accédants : 4 M€ ;
- 121 primes OPAH : 0,24 M€
- Etudes, suivi et animation des OPAH : 0,195 M€.

L'action de l'Office foncier de la Corse en faveur du logement social

Depuis 2015, l'Office foncier de la Corse (OFC) agit en faveur de la maîtrise foncière, au bénéfice de projets urbains en rapport avec l'intérêt collectif. Parmi ces projets urbains, le logement social est l'une de ses priorités face à un besoin grandissant sur l'ensemble du territoire. Les projets de création de logements sociaux sont financés par le PEI.

L'OFC a également mis en œuvre un dispositif de minoration foncière pour contribuer à l'émergence de projets difficiles. La convention cadre d'application du PEI prévoit un dispositif de décote sur le prix de vente des biens acquis par l'Office au travers des fonds PEI. Le dispositif de minoration foncière consiste à appliquer une minoration de la charge foncière pour les communes. Ce dispositif permet de mieux accompagner ces communes dans leurs projets de création de logements. Depuis 2017, 5 acquisitions de ce type ont été financées sur le PEI pour un montant total de 4,2 M€ sur Bunifaziu (2 bâtisses), Aiacciu (Rue Frediani et anciens locaux de la Chambre d'agriculture) et A Curbaghja (terrain nu et immeubles).

AXE 4. ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

L'agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) aide à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques territoriales d'aménagement et de développement du territoire et de l'observation territoriale. Elle assiste la Collectivité de Corse dans le cadre de l'élaboration, les évolutions et le suivi du PADDUC. Elle intervient également dans le champ de l'assistance aux collectivités locales dans les domaines du projet, de la planification et de l'aménagement. Les politiques qu'elle met en œuvre répondent aux trois objectifs fixés dans sa feuille de route 2018-2020 :

- renforcer l'ingénierie territoriale ;
- assurer la territorialisation du PADDUC et la contractualisation avec les acteurs ;
- assurer l'analyse territoriale et prospective et participer à la réflexion stratégique.

Au titre du **renforcement de l'ingénierie territoriale**, l'AUE a poursuivi la modification n°1 du PADDUC relative au **rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles** initiée en 2018 et dont la procédure a été approuvée par l'Assemblée de Corse en mai 2019.

Par ailleurs, l'AUE a établi une **offre de services** dans le champ de l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme et de planification. Cette offre a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse en avril 2019.

Toujours concernant l'ingénierie territoriale, l'activité de l'AUE s'est concentrée sur la production, la révision de schémas territoriaux et de plans d'urbanisme :

- l'analyse de 10 **plans locaux d'urbanisme** (PLU) élaborés ou révisés, en vue de l'émission des avis de la Collectivité de Corse ;
- l'étude de 20 documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) et de 36 autorisations d'urbanisme, en vue de la participation de la Collectivité de Corse à la commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF) ;
- 24 participations à des réunions de personnes publiques associées et 2 contributions écrites ;
- l'accompagnement du **schéma de cohérence territoriale** (SCoT) du pays de Balagne.

L'AUE a également participé au programme pour la **reconstruction des refuges du Parc Naturel** et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre portant sur le premier refuge.

Dans le cadre de la **territorialisation du PADDUC**, des études ont été menées :

- l'étude sur le flux de revenus et les moteurs économiques ;
- l'étude du volet « Habitat » du PADDUC ;
- l'étude de faisabilité des solutions de mobilité : voie ferrée orientale et aménagement intégré de la côte ouest.

Par ailleurs :

- 9 diagnostics territorialisés ont été diffusés ;
- 8 réunions d'ateliers de travail ont eu lieu dans le cadre des « **Ghjurnate per l'acconciu di i tarritorii** » ;
- 15 réunions de travail ont été organisées avec des communes regroupées par rughjoni ;
- 3 secteurs d'enjeux régionaux ont fait l'objet de diagnostics et de premières réflexions d'aménagement (Bastia, Macinaghju, San Fiorenzu).

L'analyse territoriale et la prospective a conduit à présenter à l'Assemblée de Corse en juillet 2019 un **rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse**, qui a servi de support à l'élaboration du règlement d'aides en faveur du logement et de l'habitat adopté en septembre 2019.

Les premiers résultats de l'enquête Déplacements ont été diffusés en avril 2019 et ont donné lieu à un séminaire de présentation. Un séminaire réunissant 70 professionnels et élus s'est également tenu sur **les espaces publics** en mai 2019.

La protection de la forêt et la prévention contre les incendies

La Collectivité de Corse est compétente dans le domaine de la prévention des incendies qui s'appuie sur le plan de prévention des feux de forêt et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI 2 - 2013-2022). Dans le domaine forestier, la Collectivité de Corse, propriétaire de près de 50 000 hectares parmi les plus beaux massifs de l'île, en assure la gestion dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales. Conformément au code forestier, cette gestion est mise en œuvre par l'office national des forêts (ONF). Elle participe également au développement de la filière bois et assure la coprésidence et l'animation de la commission régionale de la forêt et du bois, en charge de la rédaction du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) qui fixe les orientations pour une durée maximale de dix ans en matière de gestion forestière durable, d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Enfin, la Collectivité dispose d'un outil de production forestière : la pépinière de Castellucciu, structure spécialisée dans la production de plants d'origine locale, plants forestiers mais également plants arboricoles. Elle commercialise ses produits vers les collectivités, dans le cadre d'opérations forestières de boisement, ou vers des associations et des particuliers pour les plans arboricoles.

En matière de **prévention des incendies**, les interventions de la Collectivité de Corse s'articulent principalement autour des travaux réalisés par les forestiers sapeurs pour l'entretien de tous les **ouvrages de défense des forêts contre les incendies** (DFCI), leur participation au dispositif estival de surveillance et d'intervention. Elle est également maître d'ouvrage d'opérations de création d'ouvrages DFCI, dont les travaux sont réalisés par des entreprises.

Dans ce cadre, **9 opérations d'infrastructures DFCI** ont été conduites en 2019 pour une dépense totale de **2,4 M€** cofinancés par l'État et le FEADER. Elles ont permis la création de deux zones d'appui à la lutte (ZAL), la mise aux normes DFCI de 5 pistes, l'installation de 15 citernes et une opération expérimentale d'épierrage.

Enfin, les forestiers-sapeurs interviennent également pour le compte des communes et sur leurs propriétés foncières, pour la réouverture des milieux en faveur du pastoralisme, réouverture assurée par brûlage dirigé. Ainsi en 2019, un programme d'intervention a été bâti avec les chambres départementales d'agriculture pour la mise en œuvre dès 2020 de brûlages dirigés visant à la **restauration de plus de 800 hectares de parcours d'estive**.

Par ailleurs en novembre 2019, en sa qualité de chef de file du projet européen INTERMED, la Collectivité a organisé un **workshop** regroupant les partenaires du projet, ainsi que les acteurs locaux de la prévention des incendies (services d'incendie et de secours, État, Office national des forêts, Office de l'environnement, ...).

Concernant la **protection de la forêt**, au-delà de la poursuite des opérations d'entretien assuré par un marché à bon de commande de 1,7 M€ mis en œuvre

par l'ONF, la Collectivité a été un acteur important dans la réflexion conduisant à l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois qui sera finalisé en septembre 2020.

La **pépinière de Castellucciu** a poursuivi ses actions de production d'espèces emblématiques de Corse, forestières (pin laricciu, aulne, chêne, érable, frêne, hêtre, sapin, merisier, sorbier), arboricoles (châtaignier, poirier, pommier) ou ornementales (arbousier, myrte). Elle a renforcé ses liens par voie de convention de culture avec ses partenaires (Office national des forêts, chambres d'agriculture, groupement des castanéiculteurs de Corse, Université de Corse, Conservatoire du littoral, Office de l'environnement de Corse, ...) et maintenu sa présence dans les foires rurales (fiera di a castagna in Bucugnà, di u ficu in i Peri, di l'amandulu in Aregnu, ghjurnata di a mela in Todda).



La pépinière territoriale de Castellucciu

AXE 4. ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les espaces et les sites de pleine nature

La Collectivité de Corse a pour mission de promouvoir et de favoriser un développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature. Cette politique s'inscrit dans une démarche transversale et partenariale répondant à des enjeux territoriaux multiples : environnementaux, économiques, sociaux, touristiques, culturels, de santé, éducatifs et sportifs. Les espaces, sites et itinéraires sur lesquels se pratiquent les activités de pleine nature doivent être organisés au plus près du terrain et des acteurs, en tenant compte des réalités et des potentialités de chaque territoire et en veillant à ce que ces activités constituent un levier pour le développement économique. Le plan territorial des espaces, sites et itinéraires (PTESI) constitue le document de référence et de programmation. Il comprend le plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR) et inclut de fait les plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) déjà élaborés dans le Cismonte et le Pumonte.

Au titre de l'année 2019, 2,4 M€ ont été dédiés à des opérations d'investissement.

80 agents de protection de l'environnement assurent les missions d'entretien, de sécurisation et d'aménagement des 2 500 km de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire.

En novembre 2019, la Collectivité s'est engagée au titre du programme INTERREG à hauteur de 550 000 € dans une opération visant à relier les territoires par le biais de **sentiers de transhumance** en redonnant une fonction actuelle à ces sentiers et en les rendant accessibles à un public plus large.

Dans ce cadre, a été conclue une convention de partenariat confiant au pôle d'équilibre territorial et rural du Sartenais - Valincu - Taravu - Ornanu la réalisation de missions et la mise en œuvre d'activités pour un montant de 74 180 €.

Par ailleurs, un inventaire des espaces, sites et itinéraires de pleine nature par territoire est en cours d'élaboration, en lien avec les communes et intercommunalités concernées, ainsi que le Parc naturel régional et le Conservatoire du littoral.

Un projet de valorisation, structuration et développement du chemin de Suddacarò à San Gavinu di Fiumorbu a été élaboré au titre du programme européen CAMBIO VIA.

Des actions d'animation et de sensibilisation sur les sentiers de randonnée ont été réalisées dans le cadre de la fête de la nature à Piana et des journées du patrimoine à Santa Lucia di Tallà.

Des études prospectives relatives à de nouveaux projets de sentiers de randonnée ont été menées dans le cadre de l'évolution des PDIPR existants.



Exemples de réalisations dans le cadre du programme d'aménagement, de sécurisation et de mise en valeur des chemins de randonnée.

La politique foncière

L'objectif premier de l'Office foncier de la Corse (OFC) est d'œuvrer pour l'aménagement raisonné du territoire corse en constituant des réserves foncières, en particulier dans les secteurs tendus, en faveur de la création de logements, mais aussi pour les opérations économiques et les équipements publics. L'action de l'Office foncier s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI) établi pour une durée de 5 ans au terme d'une démarche stratégique conduite en lien étroit avec ses partenaires. Au terme de trois ans, ce PPI a été révisé.

A partir du débat relatif au **schéma d'orientation du foncier territorial et de l'habitat** (SOFHT) qui a fait l'objet d'une délibération en décembre 2018, l'Office foncier a **révisé son programme pluriannuel d'intervention** (PPI) pour la période 2019-2024. Ce PPI, approuvé par le conseil d'administration le 17 juin 2019, permet à l'Office de renforcer son action sur les enjeux prioritaires (le logement social communal et le foncier économique), d'ouvrir l'action sur de nouvelles thématiques (préservation du patrimoine et protection contre les risques) et de gagner en agilité dans l'accompagnement des collectivités. Dans la foulée, les statuts de l'OFC ont été modifiés en septembre 2019.

En 2019, l'OFC a initié un travail avec les communes soumises aux obligations de la loi SRU en matière de logement social ou pouvant entrer dans ces obligations à court terme.

Il a renforcé son action en faveur de conventionnements-cadres avec les EPCI, afin de porter une action efficace et massive sur le logement et l'appui de diagnostics fonciers et répondre ainsi aux opportunités foncières qui se présentent aux communes.

Il s'est engagé dans un processus de dialogue avec l'État pour un élargissement des fonds du PEI au logement communal.

Il a mis en œuvre l'allongement de la durée de portage à 10 ans et la revente à tempérament qui facilitent l'émergence de projets structurants.

En outre, il a renforcé ses missions sur la protection des populations face aux risques naturels et la préservation de la diversité paysagère, faunistique et floristique de l'île. Cela se traduira par des partenariats avec le centre régional de la propriété forestière ou le conservatoire du littoral.

Il a mis en place des conventions partenariales renforcées afin de suivre plus efficacement les projets urbains.

En 2019, l'OFC a procédé à 12 acquisitions pour un montant de 3,764 M€. Au total depuis 2016, l'Office foncier a réalisé des acquisitions pour environ 13,5 M€ dont les deux tiers sont destinés au logement.

De plus, son conseil d'administration a délibéré favorablement sur 5 M€ de projets qui feront l'objet d'acquisitions très prochainement.

Les deux sources principales de financement de l'Office foncier :

- le plan exceptionnel d'investissement pour la Corse (PEI) : la troisième convention d'application du PEI prévoit 22 M€ financés à parité par l'État et la Collectivité de Corse au bénéfice des opérations foncières destinées au logement et à l'habitat menées par l'Office ;
- la taxe spéciale d'équipement, à hauteur de 3 M€ par an, qui permet de réaliser toutes les autres acquisitions non dédiées au logement social et permet également de financer le fonctionnement de l'Office.

De plus, l'Office perçoit les prélèvements sur les ressources des communes ne remplissant pas leurs obligations de production de logement social. Ce prélèvement peut exclusivement être utilisé pour le soutien de la construction de logements sociaux.

AXE 4. ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

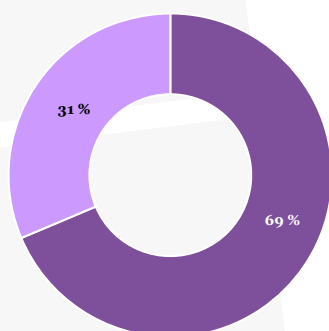
Les acquisitions de l'Office foncier de la Corse en 2019

Commune	Date d'acquisition	Durée du portage	Prix	Objet
CARBUCCIA	19/09/2019	5 ans	375 000 €	Parcelles et maison pour installer une maison d'accueil pour personnes âgées et handicapées
CARBUCCIA	06/03/2019	3 ans	53 350 €	Construction d'un parking municipal et installation d'une citerne d'eau
FILICETU	01/04/2019	4 ans	225 500 €	Construction d'un parking et des nouveaux locaux de la mairie et si possible 2 logements communaux
GALERIA	04/10/2019	5 ans	561 125 €	Parcelles pour la réalisation d'une opération d'aménagement public (logements, équipements...)
PATRIMONIUM	23/09/2019	3 ans	120 000 €	2 parcelles bâties pour création d'une maison des associations
PINU	23/09/2019	5 ans	712 803 €	Ensemble immobilier (terrain et bâti) pour rénovation afin d'accueillir le bureau de poste, les locaux administratifs de la mairie et création d'une salle multiactivité
RUSIU	26/10/2019	3 ans	120 000 €	Parcelle bâtie pour réalisation de 2 logements communaux, un restaurant et un parking
SAN MARTINU DI LOTA	16/09/2019	5 ans	1 133 000 €	Projet structurant (aménagement d'un pôle commercial), possibilité d'aménagement d'une mairie annexe, d'une agence postale, de logements sociaux et d'un local culturel
SUDDACARÒ	20/11/2019	5 ans	250 000 €	Bâtisse pour création de 4 à 6 logements communaux
A VALLE DI CAMPULORI	04/10/2019	4 ans	31 900 €	Maison pour transformation en un logement communal
U VESCUVATU	29/04/2019	3 ans	47 000 €	Création d'une maison de santé
E VILLE DI PARASU	19/11/2019	5 ans	70 000 €	Parcelle bâtie pour création de logements locatifs communaux

ACCHISU 5. MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZI

	CP votés en 2019 en euros	CP mandatés en 2019 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	367 230 159,00	358 514 298,71	97,63 %
Total Fonctionnement	250 982 159,00	246 123 545,47	98,06 %
Total Investissement	116 248 000,00	112 390 753,24	96,68 %

Les dépenses

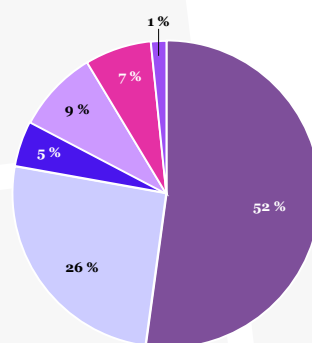


**Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement
et de 97 % en investissement**

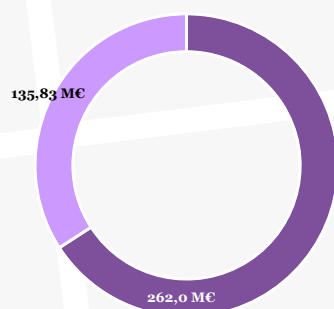
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe V par politique

- La continuité territoriale
- Les infrastructures routières
- Les infrastructures portuaires et aéroportuaires
- Les transports ferroviaires et l'intermodalité
- Les transports urbains et scolaires



La programmation financière



**Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement
et de 94 % en investissement**

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2019

AXE 5. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE

La continuité territoriale

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale.

A cet effet, l'État lui verse une dotation de continuité territoriale, dont le montant de 187 M€ n'évolue plus depuis 2009. Cette enveloppe est intégralement versée à l'Office des transports de la Corse (OTC) qui abonde son budget qui s'élève à 212 M€. Pour mettre en œuvre la politique définie par l'Assemblée de Corse, l'Office établit principalement des conventions de délégation de service public (DSP) avec les compagnies de transport, qui ont pour objet de fixer les tarifs, les conditions d'exécution, la qualité du service et les modalités de contrôle des DSP.

Dans ce cadre, étant donné la complexité du domaine, l'Office des transports, s'est entouré de spécialistes du domaine financier et des transports. Par ailleurs, l'organisation interne de l'OTC a été revue au travers d'un nouvel organigramme.

Transport maritime

Prorogées par avenants jusqu'au 30 septembre 2019 par décision de l'Assemblée de Corse en juillet 2018, les conventions de **délégations de service public** (DSP) relatives à l'exploitation du transport maritime de passagers et marchandises entre les 5 ports de Corse et Marseille, pour une durée de 15 mois à compter du 1er octobre 2019, ont fait l'objet d'une procédure de consultation des armateurs au cours de l'année 2019. En juin 2019, à l'issue de la procédure, sur les 5 lots qui étaient soumis à la concurrence (1-Aiacciu-Marseille, 2-Bastia-Marseille, 3-Portivechju-Marseille, 4-Pruprià-Marseille, 5-L'Isula-Marseille) : 3 ont été attribués à Corsica Linea (lot 1, 2 et 5) et 2 ont été déclarés infructueux (lot 3-Portivechju-Marseille, lot 4-Pruprià-Marseille).

Afin d'assurer la continuité de service public sur les ports de Portivechju et Pruprià, l'Assemblée a autorisé le Président du Conseil exécutif d'une part à relancer une consultation pour les lignes Portivechju-Marseille (lot 1) et Pruprià-Marseille (lot 2), d'autre part et dans le même temps, de conclure des concessions provisoires avec le délégataire initial, pour une durée de 4 mois à compter du 1er octobre 2019.

C'est dans ce contexte que, par délibération en date du 29 novembre 2019, l'Assemblée de Corse a approuvé la création d'une compagnie corse en charge du service public maritime sous la forme d'une société d'économie mixte à opération unique, **SEMOP**. Celle-ci sera créée par la Collectivité de Corse, pour une durée limitée, avec au moins un actionnaire opérateur économique, sélectionné après une mise en concurrence. L'organisation du service public des transports

maritimes devra s'inscrire dans le cadre du **nouveau schéma maritime** prévu pour être opérationnel au 1er janvier 2021. Pour conduire à bien ce dossier, l'Office, au travers de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), est accompagné dans les domaines du droit public et du droit maritime dans toutes ses spécificités.

L'Office des transports s'inscrit également dans la mise en œuvre de **projets européens** dans le cadre du programme de coopération transfrontalière INTERREG Italie France Maritime 2014 - 2020, en qualité de chef de file (GEECCTT-Iles) ou de partenaire (CIRCUMVECTIO pour le fret, NECTEMUS pour les passagers, SEDRIPORT concernant l'ensablement des ports, PROMO GNL concernant le carburant marin - gaz liquéfié).

Ainsi, l'OTC bénéficie de financements pour dix projets pour un montant total de **3,5 M€**. Parmi ces projets et en qualité de chef de file, l'Office porte celui de la création d'un **groupement européen de coopération territoriale** (GECT) dont l'objet sera de gérer une continuité territoriale maritime transfrontalière européenne pour les passagers et les marchandises entre la Corse et la Sardaigne.

En qualité de partenaire, il travaille à la mise en place d'un **système d'information multimodal pour la Corse** ; en collaboration avec les universités de Corse et de Cagliari, il mène une étude pour établir un état des lieux des circuits de collecte et de traitement des déchets et effluents dans les ports de Bastia, Aiacciu et l'Isula, afin de dégager des pistes pour en limiter l'impact environnemental ; un avant-projet a été élaboré pour lutter contre la pollution acoustique des ports ; en partenariat avec l'Office de l'environnement de la

ACCHISU 5. MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZI

Corse et l'autorité portuaire de Sardaigne, l'OTC mène une étude visant à définir les conditions juridiques et financières qui permettraient de mettre en œuvre un service de pilotage hauturier pour **sécuriser la navigation dans les bouches de Bunifaziu** ; en partenariat avec les organismes compétents des régions transfrontalières, il a également élaboré le cahier des charges d'une étude globale qui fera fonction d'outil d'aide à la décision pour définir une stratégie pour toute la zone Interreg en matière **d'approvisionnement, de stockage et de soutage du GNL carburant marin**.

Transport aérien

Par une plus grande maîtrise des coûts des délégations de service public depuis plusieurs années, les comptes administratifs de l'OTC présentent des excédents budgétaires. A la suite du vote de l'Assemblée de Corse en 2019, une partie de ces excédents a permis la mise en place d'une **nouvelle politique tarifaire** avec des allers-retours à 99 € TTC pour le bord à bord et 190 € TTC pour les vols sur Paris. Cette nouvelle tarification pourrait permettre d'améliorer encore le coefficient de remplissage des différentes lignes qui, en 2019, a augmenté sur toutes les lignes avec +3,2 % vers Marseille, +3,1 % vers Nice et +0,5 % vers Paris.

Dans le cadre du suivi de l'exécution des conventions de délégation de service public, l'OTC renforce son **contrôle du respect des obligations de service public** (OSP) faisant l'objet de conventions. Le service aérien a été doté d'un outil d'aide à l'analyse qui permet d'effectuer une vérification des programmes de vols prévisionnels, déposés avant le début de chaque saison IATA, en les comparant aux exigences imposées dans le cadre des contrats de Délégation de Service Public.

En décembre 2019, le Président du Conseil exécutif a signé les conventions relatives à la **désignation des titulaires des conventions de délégation de service public**, couvrant la période du 25 mars 2020 au 31 décembre 2023, pour l'exploitation des services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse Aïacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice. Ces signatures interviennent à l'issue d'une procédure de consultation lancée en février 2019 et suite au vote de l'Assemblée lui en donnant l'autorisation en septembre 2019.

Sur la totalité de la durée des conventions, le montant total des compensations financières allouées s'élève à **173,5 M€** pour le bord à bord (moyenne de 43,37 M€ par an) et **163,9 M€** pour Paris Orly (moyenne de 40,97 M€ par an).

En 2019, le dispositif « **Ritirata** », permettant aux retraités résidant en Corse de bénéficier d'un tarif réduit sur les lignes de bord à bord, a conduit à la délivrance de 206 cartes « Ritirata » (pour 241 demandes) et l'émission de 72 billets d'avion.

Par ailleurs, début janvier 2019, l'OTC a lancé un **mini-site** dédié au projet « OSP 2020-2023 » (consultable à l'adresse www.otc.corsica). Cet outil présente le niveau d'avancement des différents travaux, ainsi que le résultat des enquêtes et des études.

Enfin, dans le cadre du projet de **lignes aériennes européennes** au départ et à destination de la Corse, de nombreuses réunions de travail entre l'OTC, les gestionnaires d'infrastructures et les AMO ont été tenues. Elles ont eu pour objet de déterminer le dispositif juridique y afférent. En octobre 2019, ce projet a été présenté à la direction générale de l'Aviation civile.

AXE 5. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE

Les infrastructures routières

Avec plus de **5 000 km de voirie**, le réseau routier constitue l'un des éléments les plus importants du patrimoine public de la Collectivité de Corse. Dans un état hétérogène et principalement localisé dans un environnement montagneux exigeant (géologie capricieuse, amiante), il appelle une politique d'investissement visant au désengorgement des centres urbains, à l'amélioration des conditions de circulation sur les axes principaux et à l'accessibilité de tous les territoires par la remise à niveau et la modernisation des réseaux secondaires. Outre le programme d'investissements structurants qu'elle déploie, la Collectivité assure la maintenance, l'entretien et la conservation du réseau routier, l'exploitation du réseau étant assurée pour une large part en régie, notamment le débroussaillage, le fauchage et la viabilité hivernale.

Les investissements

En 2019, **86 M€** ont été dépensés sur les infrastructures routières, soit la totalité du budget voté. L'année a vu se poursuivre les **travaux de désengorgement autour des grands centres urbains** avec sur le grand Aiacciu : la requalification de la rocade d'Aiacciu, la traverse d'I Peri, la création de créniaux de dépassement et l'aménagement du carrefour d'A Balisaccia sur l'ex-RD 81, la poursuite de la voie verte des Sanguinaires et la rénovation de l'ex-RD 72 dans la zone commerciale ; sur le grand Bastia : la poursuite de l'aménagement de la voie nouvelle Bastia-Furiani, la rénovation du tunnel de Bastia.



Création de la voie nouvelle Bastia-Furiani

En vue d'améliorer la sécurité et le confort des usagers, la **création de créniaux de dépassement et la rectification de virages** a été poursuivie tant sur les axes principaux (comme Funtanone di Vignale) que sur le réseau secondaire du Pumonte et du Cismonte.

A noter également, la **poursuite de l'aménagement de la voie verte des Sanguinaires** avec l'obtention d'un financement d'État permettant la réalisation du nouveau tronçon Trottet-Cimetière.

L'enquête publique relative à la **pénétrante d'Aiacciu** a démarré, suite à l'obtention de l'avis favorable du conseil national de protection de la nature, grâce aux mesures compensatoires, dont la sanctuarisation de 110 ha d'espaces verts favorisant l'habitat de la tortue d'Hermann.

En juillet 2019, l'assemblée a approuvé les **nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération**. Ce dispositif prévoit la conclusion de conventions répartissant la charge financière entre la Collectivité et les communes. Des conventions ont ainsi été finalisées avec les communes de Quenza, Sorbu è Ocagnanu et San Gavinu di Carbini.

Cette politique d'investissement nécessite le **lancement d'études**. En 2019, ont été lancées les études relatives aux déviations des centres urbains d'Ulmetu, de Figari et de Santa Lucia di Portivechju, à la dénivellation du giratoire de Tragone et au prolongement de la voie nouvelle Borgu-Vescuvatu jusqu'à Tagliu-Isulacciu. Les études de fond (procédures réglementaires, études techniques et volets fonciers) sur les routes secondaires du Cismonte (Casaluna, ex-RD 84, ex-RD39, ex-RD 231, ...) ont été relancées.



Déviations de Figari

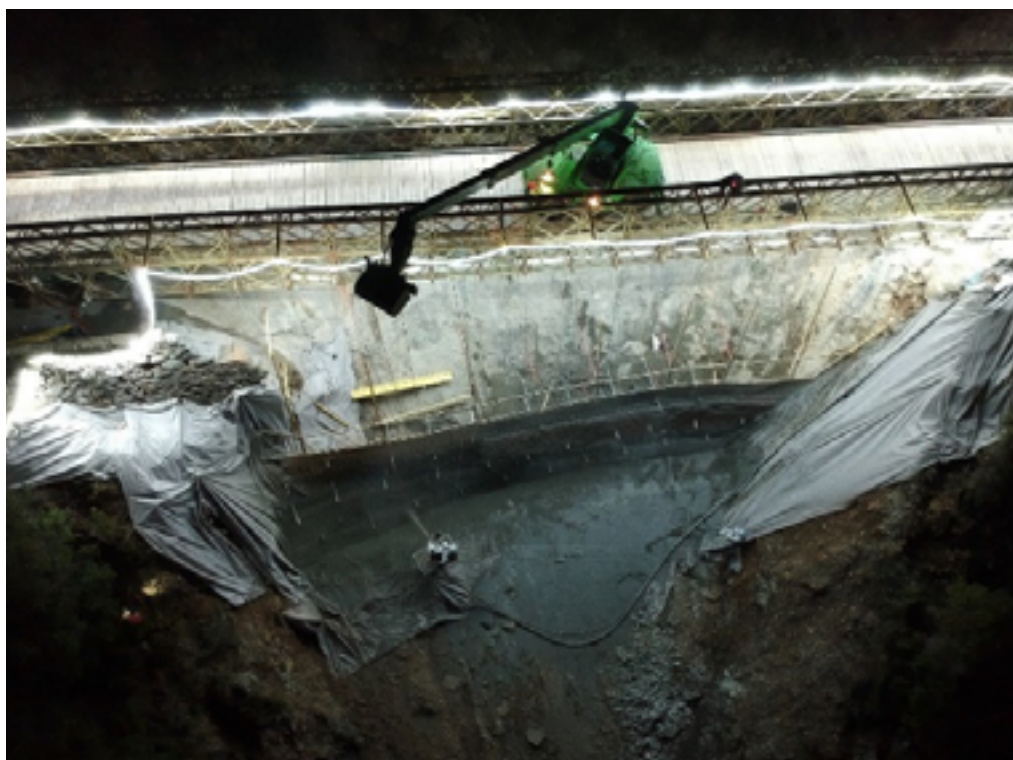
ACCHISU 5. MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZI

Maintenance et conservation du réseau routier

Dans le même temps, un effort considérable a été fait pour lancer les marchés nécessaires à l'entretien d'un réseau très abîmé, par la passation d'accords-cadres à bons de commande prévus pour une durée de quatre ans. Ces accords-cadres portent sur les travaux de génie civil, d'enrobé, les travaux spéciaux et acrobatiques, les travaux en zone amiantifère.

Par ailleurs, suite à l'effondrement du pont Morandi à Gênes le 14 août 2018, un **recensement et des visites systématiques des ouvrages** les plus importants ont été engagés, donnant lieu au lancement de marchés de travaux pour déployer une véritable politique de maintenance préventive. 370 inspections de ponts et murs ont été menées sur l'ensemble du réseau et 26 inspections subaquatiques visant à vérifier l'état des fondations dans les zones immergées.

Le professionnalisme des services d'exploitation a été démontré à l'occasion de plusieurs **crises sévères**, telles les intempéries de la fin 2019 (crue centennale), qui ont mobilisé une centaine d'agents et nécessité 200 interventions.



Rétablissement de la section Olmeta di Capicorsu



La mobilisation de la Collectivité de Corse lors des intempéries de décembre 2019 (giratoire de Campo dell'Oro)

AXE 5. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

La Collectivité de Corse crée, aménage, entretient et gère les infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Corse. Elle doit s'adapter à un contexte technique et normatif en constante évolution, relever les défis énergétiques et faire face aux risques climatiques, dont l'actualité ne cesse de rappeler la prégnance.

En 2019, **17,45 M€** ont été dépensés sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île.

La mise en œuvre du plan prévisionnel d'investissement s'est poursuivie avec notamment en matière portuaire :

- la continuation du programme d'études du **plan de développement portuaire de Bastia**, adopté par l'Assemblée de Corse en juillet 2019 ;
- le lancement des consultations pour les travaux de réparation et de confortement des **ouvrages maritimes de Bastia** ;
- le démarrage des opérations de reconstruction du **quai IV du port de Bunifaziu** ;
- l'achèvement des travaux de confortement des ports de pêche du Cismonte suites aux différentes tempêtes et le lancement d'études plus conséquentes.

Concernant les infrastructures aéroportuaires, l'axe majeur vise les opérations de **mise aux normes en conformité avec les certificats de sécurité européens** pour les quatre aéroports d'Aïacciu Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Figari Sud Corse et Calvi Sainte Catherine. En 2019, les travaux ont porté sur :

- la réalisation des travaux de confortement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari, d'extension des parkings et de création d'un 2ème taxiway ;
- le démarrage des travaux d'extension des parkings de l'aéroport de Calvi ;
- le lancement des études de sécurité et de conformité pour les travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways sur l'aéroport d'Aïacciu.

Par ailleurs, la délégation de service public relative à l'aménagement et à l'exploitation du port de commerce de Prupia a été approuvée par l'Assemblée de Corse le 27 juin 2019.



Aéroport de Figari Sud Corse

ACCHISU 5. MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZI

Les transports ferroviaires et l'intermodalité

En matière ferroviaire, la Collectivité de Corse assure l'aménagement, l'entretien, la gestion et éventuellement l'extension du réseau ferré. Ces infrastructures permettent **le développement du transport des voyageurs et de marchandises** sur le territoire de la Corse. La gestion du réseau est confiée à la **SAEML Chemin de fer de la Corse** (CFC) par un contrat de délégation de service public de 10 ans jusqu'au 31 décembre 2021. La SAEML met en œuvre le plan de transport annuel et prend en compte les nécessaires adaptations de circulation pour permettre à la Collectivité de mener les travaux d'investissement. Elle gère également l'entretien des matériels roulants sur le site principal des ateliers de Casamozza. Le réseau ferré relie les villes d'Ajaccio, Corti, Bastia et Calvi. Est également assuré un service de navettes sur les agglomérations d'Ajaccio, Bastia et Calvi. L'objectif est de proposer aux habitants de l'île ainsi qu'aux touristes une offre de transport public attractive et sécurisée et permettant une alternative à l'usage de la voiture. En effet, **la politique de l'intermodalité** est un volet prioritaire de la politique des transports de la Collectivité de Corse.

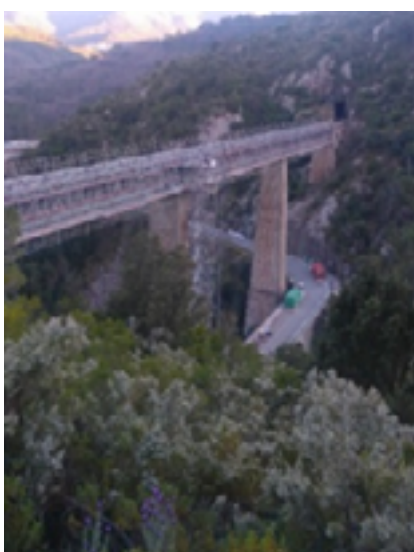
En 2019, **31 M€** ont été affectés aux infrastructures ferroviaires dans le cadre du **plan pluriannuel d'investissement 2017-2026** et des opérations cofinancées avec l'Etat et l'Europe, avec notamment :

- la fin des travaux du **pont Eiffel** sur le Vechju qui a nécessité une coupure des circulations ferroviaires ;
- la régénération des **3 tunnels** d'Agazza, Poghju et San Petru ;
- la poursuite des études affinées sur la **signalisation ferroviaire** dans le cadre du déploiement de la commande centralisée par voie unique et l'approbation par l'État du dossier préliminaire de sécurité ;
- la mise en œuvre de la rénovation du **plan de voies d'Ajaccio** (1^{ère} tranche) ;
- la modernisation des **passages à niveau** (préparation du dossier de consultation des entreprises de travaux) ;
- les travaux de **confortement des parois rocheuses** sur 3 zones ;
- l'achèvement des travaux de reconstruction de la **halte d'Aregnu** en Balagne et l'attribution du marché de travaux sur la **halte de Casatorra** ;
- la mise en place du système de **comptages automatiques** de montées/descentes de passagers sur 12 AMG800 (études industrielles et montage sur une 1^{ère} rame AMG800 avec mise en service de cette rame en septembre) ;
- l'ouverture d'une **billettique multimodale** (ferroviaire/routier) avec la commande de matériels et les prestations d'études industrielles pour une 1^{ère} étape du déploiement effectif sur le réseau ferroviaire en 2020.

Par ailleurs, la modification du projet de **transfert du dépôt ferroviaire** de Bastia à Casamozza a été adopté par l'Assemblée de Corse le 25 avril 2019.

1 200 000 passagers ont emprunté les transports ferroviaires insulaires en 2019, fréquentation en légère baisse par rapport à 2018 compte tenu de l'interruption de la ligne entre Vivariu et U Ponte a Leccia d'octobre 2018 à février 2019 du fait des travaux de rénovation du Pont du Vechju. En revanche, la fréquentation périurbaine a poursuivi sa croissance (+4 % sur Ajaccio et +1 % sur Bastia).

Afin d'améliorer le **niveau de sécurité** du réseau ferré, a été adopté en juin 2019 le projet de déploiement de la radio sol/train sur l'ensemble du réseau et d'équipements spécifiques des cinq principaux tunnels pour un montant de 4,8 M€.



Le pont du Vechju : travaux de réparation et remise en peinture terminés en 2019



La gare d'Ajaccio : travaux de renouvellement d'une partie des voies

AXE 5. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE

Les transports urbains et scolaires

La Collectivité de Corse assure le fonctionnement des lignes de transport interurbain de voyageurs, ainsi que des lignes de transport scolaire et de transport des élèves en situation de handicap. Le but de cette politique incitative est d'améliorer et d'harmoniser l'offre alternative de transport sur l'ensemble du territoire. En outre, l'attribution d'aides aux familles pour le transport scolaire et le transport des élèves en situation de handicap constitue le deuxième levier de la politique des transports routiers.

En 2019, près de **26,5 M€** ont été dépensés pour les transports interurbains et scolaires.

383 circuits de transports scolaires gérés par le biais de 255 marchés publics ont permis d'assurer le transport quotidien de 8 000 élèves.

Le 25 avril 2019, **le règlement territorial des transports scolaires** des élèves et étudiants en situation de handicap a été adopté, améliorant la prise en charge du transport de ce public fragile. Ainsi, **170 élèves ou étudiants** ont pu bénéficier d'un transport adapté entre leur domicile et l'établissement scolaire.

400 familles ont bénéficié d'indemnités kilométriques pour les aider à assumer les frais de transport vers les établissements scolaires.

Six nouvelles lignes scolaires ont été créées pour desservir :

- les écoles primaires de Sartè, Sarra di Farru et Bunifaziu à partir des microrégions du Sartenais, du Valincu et de l'Extrême-Sud ;
- les lycées de Bastia à partir d'Olmèta di Capicorsu et de San Damianu - Scata - Prunu - I Fulelli, et l'école primaire d'Ortiporiu.

Concernant les transports interurbains, les contrats d'exploitation des lignes de transports réguliers de voyageurs ont été renouvelés.

Une nouvelle ligne Bunifaziu-Corti à destination des étudiants a été créée, améliorant **la desserte de l'Università di Corsica Pasquale Paoli et du lycée de Corti à partir de l'extrême sud**.

91 marchés publics ont été relancés pour l'exploitation des lignes du Pumonte pour une durée de 4 ans. Ainsi, **9 services quotidiens et 6 lignes estivales de transport de voyageurs** sont assurés sur le territoire du Pumonte.

Une politique incitative a permis de mobiliser les autorités organisatrices de transports de 2nd rang : **22 lignes sont ainsi déléguées** aux communes, communautés de communes ou établissements scolaires avec une participation de la Collectivité à hauteur de 50 % des dépenses.

Enfin en **préfiguration de l'intermodalité, le déploiement de la billettique** tant pour les transports réguliers que scolaires s'est poursuivie en 2019. Les élèves et usagers ont été destinataires d'une carte qui intègre les données d'accès au réseau de transport organisé par la Collectivité de Corse et qui, à terme, leur permettra d'emprunter l'ensemble des modes de transport (bus scolaires, réguliers, trains) en coopération avec les autres collectivités locales.

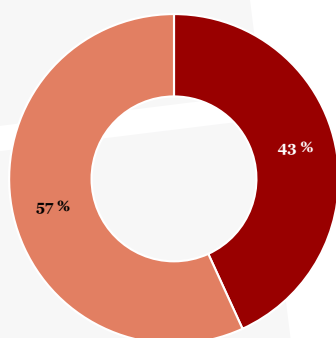
TRASPORTI SCULARI
TRANSPORTS SCOLAIRES



AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

	CP votés en 2019 en euros	CP mandatés en 2019 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	65 773 000,00	60 491 214,51	91,97 %
Total Fonctionnement	26 523 000,00	26 115 242,17	98,46 %
Total Investissement	39 250 000,00	34 375 972,34	87,58 %

Les dépenses

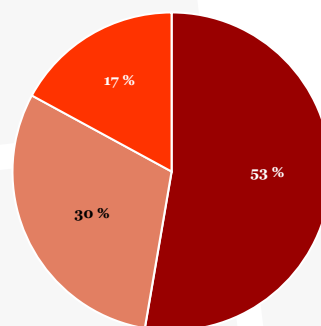


Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 88 % en investissement

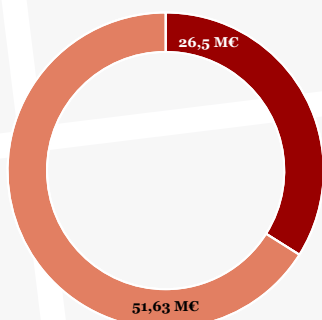
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe VI par politique

- Le développement agricole et rural
- Le soutien aux entreprises
- Le développement touristique



La programmation financière



Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 82 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2019

ACCHISU 6. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

Le développement agricole et rural

Dans le cadre stratégique défini par l'Assemblée de Corse, l'Office de développement agricole de la Corse (ODARC) inscrit son action en faveur du développement agricole et rural de la Corse autour de quatre priorités :

- Protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- Intensifier la connaissance, renforcer la capacité d'innovation et accroître l'installation ;
- Orienter l'accompagnement public vers la production (notamment en structurant l'outil de production agricole), la qualité et l'efficacité environnementale ;
- Consolider l'action territoriale.

L'amélioration des dispositifs de soutien

Le **dispositif d'aides aux agriculteurs a été renouvelé et simplifié**, afin d'élargir le nombre de bénéficiaires, notamment les exploitations les moins structurées, pour satisfaire aux exigences européennes. Les outils financiers dédiés aux **jeunes agriculteurs** ont été abondés. Une aide aux investissements d'équipement des **caves vinicoles** a été mise en place. Enfin, à destination des agriculteurs aînés, des outils d'ingénierie financière tels que des dispositifs d'**avances remboursables et de contre-garantie des relais bancaires** ont été instaurés avec la Caisse de développement économique de la Corse (CADEC). Ce partenariat attendu depuis de nombreuses années par la profession a permis la mobilisation d'une enveloppe de 1,2 M€ en 2019. Un dispositif d'aide exceptionnelle est également proposé, dans le cadre du régime d'aides de minimis, aux exploitants ayant subi des pertes ou des dégâts sur leurs exploitations lors de sinistres.

Parmi les **actions structurantes**, l'accompagnement stratégique, technique et financier de la **filière caprine corse** a été renforcé. Deux emplois ont été créés pour assurer l'animation de la filière, le schéma de sélection de la race a été mis en place et l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation et le développement de leurs exploitations a été assuré.

Plusieurs **appels à projet** ont été déployés en direction des micros et petites entreprises en milieu rural et des entreprises opérant dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires. Des projets d'investissements agricoles collectifs (au minimum 10 exploitants par projet) ont été encouragés. Une attention particulière a été portée sur la reconstitution du potentiel de production des **exploitations castanéicoles** endommagées par le cynips. De plus, ont été soutenus les projets de diversification vers des activités non agricoles, l'électrification des exploitations agricoles, les aménagements agricoles et pastoraux en

privilégiant les organisations collectives, les projets de rénovation des vergers anciens et de création de vergers traditionnels.

La Corse a été présente au **Salon international de l'agriculture 2019** du 23 février au 3 mars 2019. Bénéficiant d'un très bel emplacement de 490 m² au sein du hall des régions de France, elle a su profiter des 633 213 visiteurs de cette édition.

A strada di i sensi

En 2019, la prospection sur les territoires de nouveaux adhérents s'est poursuivie. Ainsi, la route des sens authentiques comptabilise à présent 422 adhérents.

En 2020, l'effort portera sur la réorganisation de l'accompagnement des jeunes agriculteurs durant les 5 ans de mise en œuvre de leurs projets d'installation, la création d'une pépinière de plants d'arboriculture fruitière de montagne (châtaigniers, pommiers, ...), la finalisation du projet de pôle viande petits ruminants en vue de mobiliser les crédits du PEI, le rapprochement des acteurs du développement et de la recherche pour mettre en adéquation les besoins spécifiques des modèles agricoles insulaires et les axes de recherche scientifique, notamment au travers des pôles de compétences en élevage d'Altiani et en fourrage/céréale de Migliacciaru, et bien évidemment la préparation de la prochaine politique agricole commune.

Les chiffres-clés de 2019

- 44 M€ d'aides en fonctionnement ont été payées ;
- 2 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées ;
- 148 opérations de mise en valeur agricole ont été réalisées (+ 37 % par rapport à 2018) ;
- 426 opérations ont concerné les bâtiments agricoles et l'achat de matériel agricole (+ 35 % par rapport à 2018) ;
- 84 dotations jeunes agriculteurs, soit 3,73 M€, ont été attribuées (contre 51 en 2018) ;
- 60 opérations en faveur des filières agricoles ont mobilisé 3,8 M€.

AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

Le soutien aux entreprises

L'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) est l'opérateur de mise en œuvre de la politique économique de la Collectivité de Corse. Son action s'inscrit dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par l'Assemblée de Corse en décembre 2016, qui fixe les orientations territoriales pour une durée de cinq ans en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation et d'attractivité de la Corse.

L'accompagnement à la création et à l'extension d'activités économiques et le soutien à la création d'emplois se sont exprimés au travers de la mobilisation des dispositifs d'aides directes **Impresa si et U Pattu impiegu** et par la mise en œuvre du guichet unique des demandes d'aides des entreprises et l'orientation vers les outils financiers de la plateforme **Fin'imprese**.

Le renforcement sans précédent de la **capacité d'intervention de la plateforme Fin'imprese** en 2019 permettra, à l'issue de sa phase de déploiement, d'injecter 250 M€ dans le tissu productif en soutien aux besoins de financement des TPE/PME dans leurs phases de création ou de développement. Des **nouveaux outils en faveur de l'innovation** ont vu le jour : un comité territorial des financeurs pour les projets innovants et structurants, un fonds d'amorçage confié à Femu Qui Ventures, un fonds de garantie FEDER et de prêt FEDER innovation confiés à la Banque publique d'investissement (BPI).

Le soutien aux entreprises en mutation ou en difficulté s'est également matérialisé, via le co-pilotage avec les services de l'Etat de la cellule de détection et traitement des entreprises en difficultés de Corse (CDTE) et la mobilisation du dispositif d'aide dédié au soutien à la restructuration économique **U pattu ristrutturazioni**.

L'action de **coordination des partenaires institutionnels du développement économique** (EPCI et chambres consulaires) est intervenue par le biais de conventions-cadres d'actions économiques tenant compte des spécificités de chaque EPCI, de leur stratégie de développement et de l'identification des projets identifiés sur la période 2019-2022. Concernant les chambres consulaires, l'effort a été porté sur 3 domaines prioritaires : l'accompagnement à la création d'entreprises, la prévention et le traitement des difficultés, le soutien à l'économie de proximité.

La structuration des secteurs et filières a été poursuivie :

- Le pôle d'excellence **Cap'nautic** a donné lieu à plusieurs actions : participation aux rencontres euro-méditerranéennes ports nautisme littoral en mars 2019, suivi de la convention de partenariat avec la fédération des industries nautiques, étude économique sur la filière avec Corsica Statistica, participation au salon Nautic à Paris en décembre 2019 ;
- L'action collective en faveur de la **filière artisanale des couteliers** ;
- Le **pôle des industries aéronautiques** de Corse a bénéficié d'actions de développement externe et d'amélioration des performances industrielles et de mutation vers l'usine du futur ;
- La **filière des plantes aromatiques et médicinales** a émergé en 2019 de la décision des acteurs voulant préserver leur savoir-faire et accroître leur compétitivité dans une logique de coopération et de complémentarité ;
- La structuration et l'accompagnement de la filière du transport routier de voyageurs ont été approuvés par délibération de l'Assemblée de Corse en décembre 2019.

Des actions spécifiques ont par ailleurs été conduites en direction de **l'économie sociale et solidaire** (ESS) - participation à l'organisation de la conférence territoriale de l'ESS et à l'appel à manifestation d'intérêt de l'économie circulaire transversal avec les Agences et Offices - et de **l'économie de proximité**, au travers de la mobilisation du **dispositif PROSSIMA**.

La constitution du pôle d'excellence **Impresa bislingua** pour l'accompagnement et la valorisation des entreprises désireuses d'intégrer la langue corse dans leur activité a été approuvée en avril 2019 et le référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label en novembre 2019.

ACCHISU 6. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

Au titre des actions en faveur de l'**internationalisation**, une convention de mise en œuvre matérielle de la **Team Corse Export** a été signée en avril 2019 par l'ensemble des opérateurs corses de l'export (Collectivité de Corse via l'ADEC, chambres de commerce et d'industrie, BPI, services de l'Etat et Agence Business France), formalisant une **plateforme numérique** de solutions à usage des entreprises corses (<https://www.teamfrance-export.fr/corse>).

L'ADEC a lancé 2 appels à projets pour des stages « internationalisation », des actions collectives ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt pour participer au **salon SLUSH de la TECH à Helsinki** en août 2019 qui a permis d'accompagner 4 startups à cet événement incontournable du numérique européen.

Afin de renforcer le **rayonnement de la Corse**, la constitution d'un **réseau des ambassadeurs économiques de la Corse** est en cours d'analyse. Un financement au titre de la **coopération franco-québécoise** a été obtenu en mars pour un projet de coopération avec le Technocentre de Gaspésie et des îles de la Madeleine, permettant de promouvoir le potentiel numérique de l'île. Enfin, l'ADEC est partenaire depuis mars 2019 du **projet stratégique européen MARE** visant à valoriser un marché du travail transfrontalier pour un budget de 1 M€ au bénéfice de la Corse.

La **réactivation du réseau territorial de l'innovation** a permis la réalisation d'opérations concrètes en faveur de l'écosystème de l'innovation :

- Cofinancement du challenge innovation porté par la fondation de l'université de Corse en mars 2019 ;
- Organisation avec l'Office de l'environnement et la Chambre de commerce et d'industrie 2A d'une journée dédiée aux opportunités du maritime pour l'emploi et l'innovation dans le cadre de la semaine maritime pilotée par Pôle Emploi en mars 2019 ;
- Coordination et financement de la rencontre d'affaires consacrée à l'innovation et la valorisation « de l'idée au marché », le 6 juin 2019 à l'Università di Corsica ;
- Participation aux instances de pilotage et au lancement du programme d'investissement d'avenir 3 régionalisé : appel à projets Innovation et Filières en juin 2019 ;
- Organisation, en lien avec le pôle de compétitivité CAPENERGIES du forum Corsica innuvazione le 12 décembre 2019.

Plus spécifiquement, dans le cadre du **pôle numérique d'excellence**, l'ADEC a mené en 2019 une action de sensibilisation et une enquête auprès des opérateurs du numérique en vue de la constitution d'une communauté du numérique. Le 31 janvier 2019, l'ADEC a signé une convention de partenariat avec l'Agence nationale de la Sécurité des systèmes d'information, afin de renforcer son rôle de conseiller auprès des PME corses soumises à des enjeux toujours plus prégnants de sécurité et renforcer son offre de service « numérique ».

L'intelligence économique territoriale a donné lieu à des actions spécifiques :

- La réorientation de l'observatoire Corsica Statistica sur des enjeux de veille stratégique ;
- La poursuite du financement du diplôme universitaire Intelligence économique au sein de l'Università di Corsica ;
- L'organisation d'un premier séminaire de sensibilisation des élus le 4 septembre 2019 à Prunelli di Fiumorbu.

Les chiffres-clés de 2019

- **7 M€** de crédits d'investissement ont été mobilisés en faveur de l'action économique ;
- **2 200** demandes d'aides ont été enregistrées (100 % de croissance depuis 2011) ;
- **261** bénéficiaires d'aides directes ;
- **189** d'emplois créés par le Pattu impiegu

AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

Le développement touristique

La Collectivité de Corse souhaite développer une vision à long terme de l'industrie touristique reposant sur une démarche vertueuse de destination durable respectant le processus de transition écologique, numérique et réglementaire, impactant de manière profonde l'industrie touristique insulaire. La feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) 2018-2021 repose sur 3 piliers :

- La conciliation d'une croissance touristique et de la protection de la ressource dans un territoire fragile ;
- Le positionnement différencié de la destination corse dans son environnement concurrentiel en tant que destination préservée d'île verte en Méditerranée ;
- L'augmentation des retombées économiques et sociales du tourisme, en maîtrisant les pressions et les risques d'un tourisme de masse par une maximisation de la valeur ajoutée produite sur le territoire.

L'année 2019 a été marquée par :

- L'organisation le 23 avril 2019 d'**une journée du tourisme durable** dans l'enceinte du parc Galea, à l'occasion de la journée internationale de la terre nourricière ;
- Le lancement de la **Grande traversée cyclo-touristique de la Corse, « A Traversata maio »** dont le but est de disposer d'une offre vélo en excursion qui soit à même de couvrir l'ensemble du territoire insulaire, permettant de découvrir la Corse de l'intérieur sur un parcours de 600 kilomètres composé de 12 étapes : de Bastia à Bunifaziu, en passant par Le Cap Corse, la Balagne, Portu et son site classé au patrimoine de l'Unesco, le col de Verghju, Corti, Ghisoni, Zicavu, Zonza et s'adressant à un large panel de pratiquants. C'est un produit touristique durable qui mixte « vélo » et « randonnée » car il est conçu de manière à permettre des connexions avec le sentier de grande randonnée GR20. La marque « Accueil vélo » sera signalée sur tout le parcours, afin de permettre aux cyclistes d'identifier des prestataires professionnels fiables (hébergeurs, loueurs, restaurateurs, réparateurs). Cette initiative, présentée au salon « Destination nature » a obtenu le label « France vélo tourisme », véritable référence dans le domaine des itinéraires cyclotouristiques ;
- Les deux projets en lien avec la **transition écologique** retenus au titre du programme de coopération Interreg MED :
 - « **Winter Med** », qui favorise une transition de la surexploitation des destinations insulaires pendant l'été vers une alternative durable tout au long de l'année ;
 - « **DestiMED +** », qui vise à renforcer le lien entre tourisme durable et conservation des patrimoines dans les zones côtières (en association avec l'Office de l'environnement de Corse pour le Parc marin international et le Parc naturel régional de Corse pour le site de Scandola classé l'Unesco).
- La réalisation d'une mission d'ingénierie touristique intitulée « **France tourisme ingénierie** » avec le concours du groupement d'intérêt économique Atout France et le soutien de la Banque des territoires, permettant de tracer les perspectives de valorisation des 4 **sites patrimoniaux, propriété de la Collectivité** : le site Montlaur de Bunifaziu, le château de la Punta à Aiacciu, la citadelle de Corti, le couvent Saint François de Bastia.
- La publication d'un appel à projet « **Aires d'accueil et de service pour camping-cars** », afin de concourir à une politique d'accueil bien pensée et équilibrée sur l'ensemble du territoire vis-à-vis de ce type de tourisme itinérant dont la croissance est continue.
- La conclusion d'une convention de partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), permettant à l'ATC de bénéficier d'un **chargé de mission** ayant pour objectif de travailler sur le **tourisme durable** et de favoriser l'éco-innovation.

Quelques chiffres

- 61 dossiers ont été soutenus en aide directe pour un total de 2,14 M€, en progression de 26 % par rapport à 2018.
- 26 dossiers ont été soutenus par le dispositif d'avance remboursable pour 3,365 M€, en progression de 7 % par rapport à 2018, ayant généré un montant global d'investissement de 16,4 M€.

ACCHISU 6. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

La pêche et les activités aquacoles

La Collectivité de Corse s'est engagée via l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) à soutenir une politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture, à travers une logique de développement durable, privilégiant les actions portant sur la démarche qualité, la diversification des activités et des productions, la sélectivité des pêcheries et la réduction du bilan carbone.

- Cette politique est mise en œuvre au travers de **5 dispositifs** :
- **le programme opérationnel national du Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche** 2014-2020 (PON FEAMP) ;
- **le régime cadre exempté de notification** en faveur des entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- **le dispositif de minimis Pêche** pour les petits équipements et les investissements dans les entreprises de petite pêche côtière (adopté par l'Assemblée de Corse le 27 septembre 2019) ;
- **l'accompagnement** des structures socioprofessionnelles de la pêche et de l'aquaculture ;
- le conventionnement avec le **service d'assistance vétérinaire d'urgence** (SAVU) pour les fermes piscicoles corse (en partenariat avec les régions Sud et Occitanie).

Le budget total consacré au soutien de ce secteur a représenté **671 377 €** en 2019.

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du programme européen FEAMP. **86 439 €** d'aides de l'OEC ont été mobilisés en complément des 246 218 € de crédits européens, grâce auxquels un emploi a pu être créé et huit maintenus. La programmation FEAMP au 31 décembre 2019 positionne **la Corse au 6^{ème} rang national**.

32 837 € d'aides ont été accordées à 4 patrons pêcheurs au titre du régime cadre exempté de notification, qui ont permis la structuration de la filière à travers des investissements et des équipements destinés à la **conservation des produits de la pêche**.

La mise en œuvre de la délibération du 29 novembre 2018 portant **soutien aux entreprises de pêche professionnelle sinistrées par la tempête Adrian** a mobilisé 250 000 € concernant 75 opérations d'entreprises. Près de 100 % des entreprises de pêche sinistrées par la tempête Adrian ont pu repartir grâce à ce soutien.

275 000 € ont été affectés à l'accompagnement financier de 7 **structures socioprofessionnelles** et 16 000 € ont été attribués au SAVU. Ces associations regroupent près de 200 entreprises et représentent plus de 480 personnes de la filière.

Le futur programme européen de la pêche qui couvrira la période 2021-2027 a fait l'objet d'une réflexion au cours du **séminaire de lancement de la future programmation européenne du 13 novembre 2019**. Par ailleurs, les consultations des socioprofessionnels sur le post 2020 ont été lancées en octobre 2019 au même titre que les réunions de concertation avec le groupe Régions de France et la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, débutées en septembre 2019 et qui se poursuivront jusqu'à l'adoption du nouveau programme opérationnel.

Quelques actions concrètes au titre du programme européen FEAMP

Remotorisation du navire d'un patron pêcheur au titre de l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique.

Investissements collectifs d'amélioration des conditions de travail et de sécurité sur le port de pêche de Pianottuli à Caldaia.

Investissements à terre (point de première commercialisation, alimentation en eau et électricité, box de rangement du matériel) sur le port de pêche de Pruprià.

Investissements liés à la démarche qualité Label rouge sur la ferme marine des Sanguinaires.



Gloriamaris, ferme marine des sanguinaires

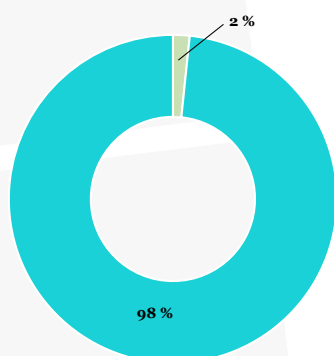


Remotorisation de navire

AXE 7. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

	CP votés en 2019 en euros	CP mandatés en 2019 en euros	Taux de réalisation
Dépenses totales de l'axe	22 803 939,00	18 327 861,42	80,37 %
Total Fonctionnement	1 254 000,00	300 318,13	23,95 %
Total Investissement	21 549 939,00	18 027 543,29	83,65 %

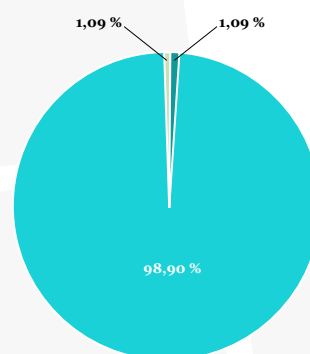
Les dépenses



Un taux de réalisation de 24 % en fonctionnement
et de 84 % en investissement

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe VII par politique

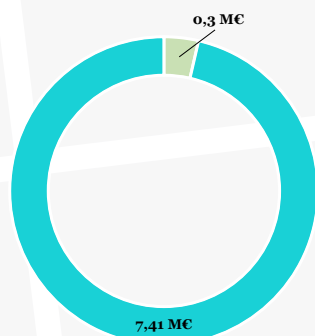


La programmation et la gestion des fonds européens

La coopération territoriale

Les relations méditerranéennes, européennes et internationales

La programmation financière



Un taux d'affectation de 19 % en fonctionnement
et de 49 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2019

ACCHISU 7. SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU MEDITERRANIU È EUROPEU

La programmation et la gestion des fonds européens

- Sur la période 2014-2020, la Corse bénéficie de **266 M€** au titre des fonds européens dont :
 - **115 M€** pour le développement économique, l'emploi et l'aménagement du territoire ;
 - **145 M€** pour l'agriculture, la forêt et le développement rural ;
 - **5,4 M€** pour la pêche et l'aquaculture.

En 2019, la Collectivité de Corse a mené deux exercices complémentaires :

- Démontrer sa capacité à consommer les crédits affectés à l'ensemble des **programmes européens 2014-2020** ;
- Préparer les **prochains programmes 2021-2027** dont les dispositifs d'intervention et le cadre financier pluriannuel sont actuellement en discussion au niveau des instances européennes.

Dans le cadre de cette négociation sur l'avenir des fonds européens après 2020, il était primordial pour la Collectivité de Corse, en sa qualité d'autorité de gestion des programmes européens, de programmer et de certifier de manière optimale l'ensemble des fonds communautaires.

Le niveau de programmation et de certification du Programme opérationnel FEDER/FSE (Fonds européen de développement régional/Fonds social européen) de 2014-2020 et du Programme de développement rural de la Corse a été très satisfaisant et s'est situé au-dessus de la moyenne nationale.

Ainsi, le taux de programmation du **Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020** s'établit à fin décembre 2019 à **65 %** (soit 67 % de FEDER et 50 % de FSE). Le seuil de dégagement d'office imposé à ce programme a donc été franchi.

Concernant le **Programme de développement rural de la Corse 2014-2020**, son taux de programmation est de **60 %**. A la fin de l'exercice 2018, le seuil de dégagement d'office imposé à ce programme avait déjà été dépassé.

S'agissant du **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** (FEAMP), **1,4 M€** ont été programmés à ce jour sur une enveloppe 2014-2020 de 5,5 M€, soit 26 % de la maquette financière.

Le **Comité de suivi des programmes européens** du 27 novembre 2019 qui réunit l'ensemble des acteurs et services impliqués dans la gestion des programmes européens a été l'occasion de présenter l'état d'avancement de l'ensemble des programmes européens et de faire valider des redéploiements de crédits permettant d'optimiser la consommation des fonds européens.

Afin d'éviter toute perte de crédits, la Collectivité a poursuivi le **plan d'accompagnement** mis en place en janvier 2018 auprès des services en vue d'une certification optimale de l'ensemble des fonds.

La **coordination entre les fonds européens** permettant de sécuriser le dispositif de suivi des aides et répondre aux nouvelles attentes de la Commission européenne a été améliorée. En effet, plus encore qu'en 2014-2020, l'Europe attend des territoires une articulation renforcée de la mise en œuvre de l'ensemble des financements, dans une logique de financements croisés au service d'un véritable « projet de territoire » global et intégré.

Le processus d'élaboration des programmes européens après 2020 a été enclenché le 13 novembre 2019 dans le cadre d'un **séminaire de lancement de la préparation des programmes européens 2021-2027** qui a réuni un grand nombre d'acteurs. Il a marqué la première étape de la concertation et a été organisé sous forme d'ateliers thématiques, afin d'élaborer un diagnostic du territoire permettant une vision partagée de la situation socio-économique et environnementale de la Corse et de définir de manière concertée les grands défis pour la prochaine génération de programmes.

AXE 7. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

La stratégie d'élaboration des programmes européens 2021-2027 s'effectuera selon les phases suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic du territoire portant sur l'ensemble des domaines couverts par les fonds européens (FEDER, FSE+, FEADER et FEAMP) ;
- L'évaluation et l'actualisation de la stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 en parallèle du diagnostic du territoire et de la rédaction du programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027 pour tenir compte de l'expérience de la programmation actuelle et l'adapter aux enjeux et besoins de la future programmation.
- L'élaboration et la rédaction du programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027.
- L'animation du processus de concertation afin d'associer l'ensemble des parties prenantes dans ce travail de co-construction du futur programme opérationnel.

L'ouverture des réflexions sur le devenir des programmes à la société civile et au partenariat socio-économique est une priorité pour la Collectivité de Corse.



Séminaire de lancement de la préparation des programmes européens 2021-2027 du 13 novembre 2019

La coopération territoriale et les relations internationales

La Collectivité de Corse mène également au titre de la coopération territoriale européenne une politique volontariste multiforme et multisectorielle au profit de ses acteurs et de son territoire.

Elle a établi des relations partenariales étroites et durables avec des régions de pays européens pour renforcer son attractivité, sa compétitivité, l'échange de bonnes pratiques et la mise en valeur de ses atouts et de ses savoir-faire.

La préparation des programmes européens pour la période 2021-2027 doit également s'accompagner d'une action renforcée auprès des institutions européennes pour une véritable prise en compte de la dimension insulaire dans le cadre de la future programmation.

Le 3^{ème} appel à projets du Programme de coopération INTERREG maritime 2014-2020 a permis de mobiliser une enveloppe de près de 5 M€ de FEDER pour la Corse qui cumulée aux deux autres appels à projets représente plus de **24 M€ de crédits FEDER**.

Sur les 3 appels à projets, la Corse est partenaire de **89 projets**.

Dans le cadre du **4^{ème} appel à projets** examiné lors du dernier Comité de suivi, 18 projets ont été approuvés dont 12 avec partenariat Corse pour une enveloppe de FEDER de 1,3 M€.

Dans le cadre de ces 4 appels à projets, la Collectivité a mobilisé une enveloppe d'environ **26 M€**.

S'agissant des autres programmes de coopération, la Collectivité s'efforce également de renforcer son dispositif d'accompagnement auprès des acteurs notamment à travers le 2^{ème} appel à projet du **programme MED** qui a abouti à l'approbation de 3 projets avec partenariat Corse.

Un **5^{ème} appel à projets** est en cours et a prévu un focus sur les territoires insulaires et sur la thématique du tourisme durable.

Concernant le **programme IEV**, 2 appels à projet ont vu l'approbation d'un projet avec partenariat corse.

Dans le prolongement des actions de lobbying engagées depuis 2018 par la Collectivité, des initiatives très concrètes ont été récemment mises en place pour faire valoir nos spécificités.

Ainsi, la prise en compte des dispositions de l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne reconnaissant **les handicaps subis par les îles et les régions de montagne** (la Corse île-montagne

est donc doublement concernée) s'est imposée comme l'élément clé de la stratégie européenne de l'action de l'exécutif.

La **prise en compte de la dimension insulaire** a été réaffirmée à plusieurs reprises par la Collectivité dans le cadre de différentes instances, notamment la Commission des régions périphériques maritimes (CRPM) où le Président du Conseil exécutif assure la Présidence de la Commission des îles.

Des **déclarations communes** ont été signées avec d'autres îles, notamment la Sardaigne et les Baléares, revendiquant des mesures fortes pour défendre le principe de continuité territoriale méditerranéenne et l'insertion d'une clause générale d'insularité dans toutes les politiques de l'Union européenne.

La stratégie de l'Exécutif est montée en puissance avec la mise en place de **l'axe spécifique Corse-Sardaigne** et le partenariat signé avec la Sardaigne et les Baléares. Ainsi, un courrier cosigné le 6 février 2019 par les trois Présidents de la Corse, des îles Baléares et de la Sardaigne a été adressé aux instances européennes et nationales, afin d'attirer leur attention sur le désavantage structurel des territoires insulaires européens non ultrapériphériques. Le constat de ces contraintes spécifiques conduit à demander l'inscription d'une clause d'insularité dans les politiques publiques européennes qui seront arrêtées au titre du cadre financier post-2020 actuellement en discussion.

Cette **clause d'insularité** est le fil conducteur de l'action de la Collectivité car l'attente est forte dans les territoires insulaires. Des convergences fortes avec toutes les îles européennes doivent être activées pour que cette clause soit actée et **déclinée de façon opérationnelle** dans tous les secteurs stratégiques et vitaux qui impactent la vie des citoyens insulaires (transports, énergie, déchets, fiscalité, économie, développement, social, ...).

AXE 7. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

Dans le champ des relations internationales, la Collectivité s'est dotée de compétences nouvelles qui permettront de mettre en œuvre en 2020 une **stratégie transversale en direction des pays-tiers**. Celle-ci fera l'objet d'une présentation prochaine par le Président du Conseil exécutif.

La Collectivité entend poursuivre **l'accompagnement des porteurs de projets** dans le montage et le suivi administratif et financier de leur projet de coopération, dont l'objectif principal est de contribuer sur le long terme à renforcer la coopération entre les régions participantes et à faire de la zone de coopération une zone compétitive, durable et inclusive dans le panorama européen et méditerranéen.



Le projet du **GRand Itinéraire Tyrrhénien ACCESSible** (GRITACCES) du patrimoine culturel, d'une durée de 3 ans financé par le Feder dans le cadre du programme **INTERREG-MARITTIMO 2014-2020**, qui regroupe différentes actions pilotes sur les thèmes du patrimoine archéologique et des fortifications, des itinéraires roman et napoléonien et des musées ethnographiques et de la mer, par le biais d'opérations de restauration, de mise en valeur et d'accessibilité. La Collectivité de Corse est chef de file et l'Agence du tourisme de la Corse, partenaire.



Le Président du Conseil exécutif de Corse et Président de la commission des Îles de **la Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM)**, a tenu, avec ses homologues des Baléares, de Gozo (Malte) et de la Sardaigne, une conférence politique sur les défis et l'avenir de l'insularité méditerranéenne et a appelé les institutions européennes à tenir compte de l'insularité dans les prochaines politiques publiques de l'UE pour la période 2021-2027.



Dans le cadre du lancement du **4^{ème} appel à projets du Programme INTERREG MARITTIMO 2014-2020**, la Collectivité de Corse, autorité nationale de ce programme, a organisé un événement de présentation en avril 2019 à Bastia.



Rencontre le 28 septembre 2019 du Président du Conseil exécutif avec le Lehendakari Igo Urkullu, au siège du gouvernement basque, dans le cadre du renforcement de la coopération entre les deux territoires.



Rencontre le 17 octobre 2019 à Palerme, à l'occasion de la 47^{ème} assemblée générale de la CRPM, du Président du Conseil exécutif avec Leoluca Orlando, maire de Palerme et figure de la lutte contre la mafia.

IV. U STATU FINANZIARIU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Les éléments figurant ci-dessous sont extraits du compte administratif 2019 qui présente de façon détaillée l'ensemble des données financières et budgétaires de la Collectivité de Corse.

Un bilan financier conforme à la stratégie financière

L'épargne brute de la Collectivité de Corse (excédent des ressources réelles sur les dépenses réelles) s'élève à 220,6 M€. Avec un remboursement en capital de 33,2 M€, la capacité de financement nette s'établit à 187,4 M€.

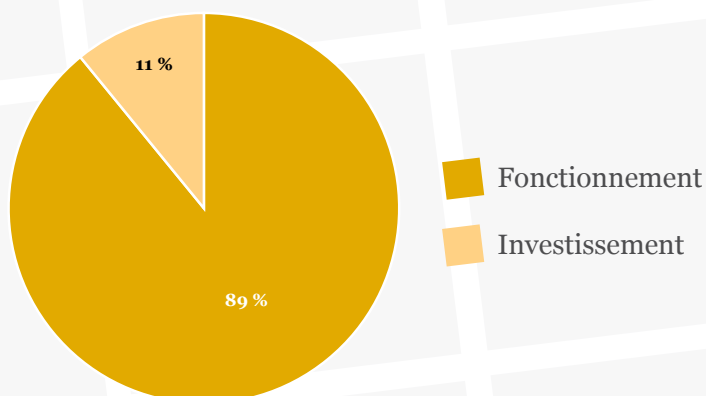
La capacité de désendettement de la collectivité s'établit à un peu plus de trois ans et demi, pour un encours de dette de 792 M€.

Le résultat cumulé de l'exercice s'élève à 29,3 M€.

Les ressources de la Collectivité de Corse

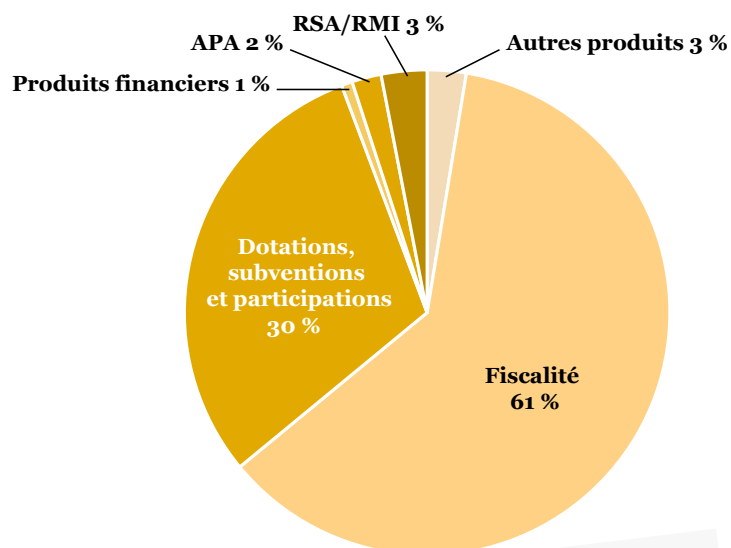
Les recettes réelles s'établissent à 1 253,535 M€ et se décomposent ainsi :

- 1 116,835 M€ en fonctionnement, soit un taux d'exécution de 101,22 % ;
- 136,699 M€ en investissement, soit un taux d'exécution de 69,58 % ; hors prévision et réalisation de l'emprunt d'équilibre, le taux de recouvrement est de 82,96 %.

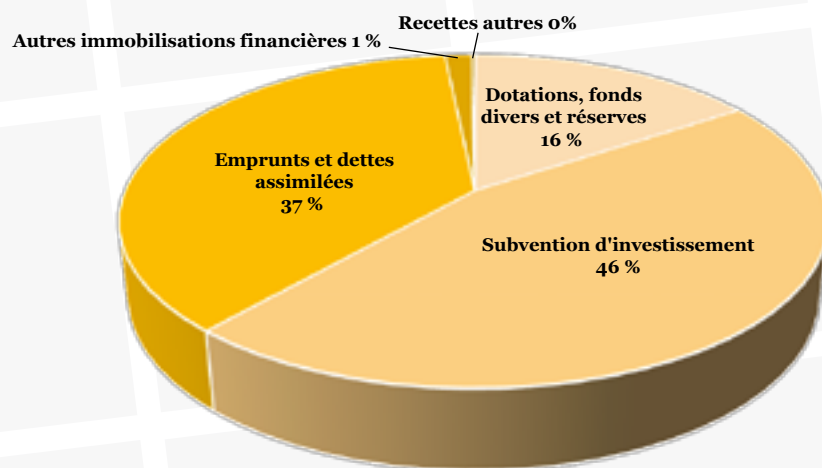


IV. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

La structure des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :



La structure des recettes réelles d'investissement est la suivante :

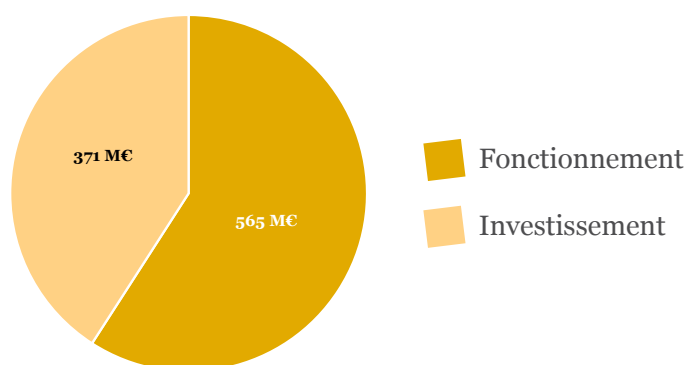


IV. U STATU FINANZIARIU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Les dépenses réelles de la Collectivité de de Corse

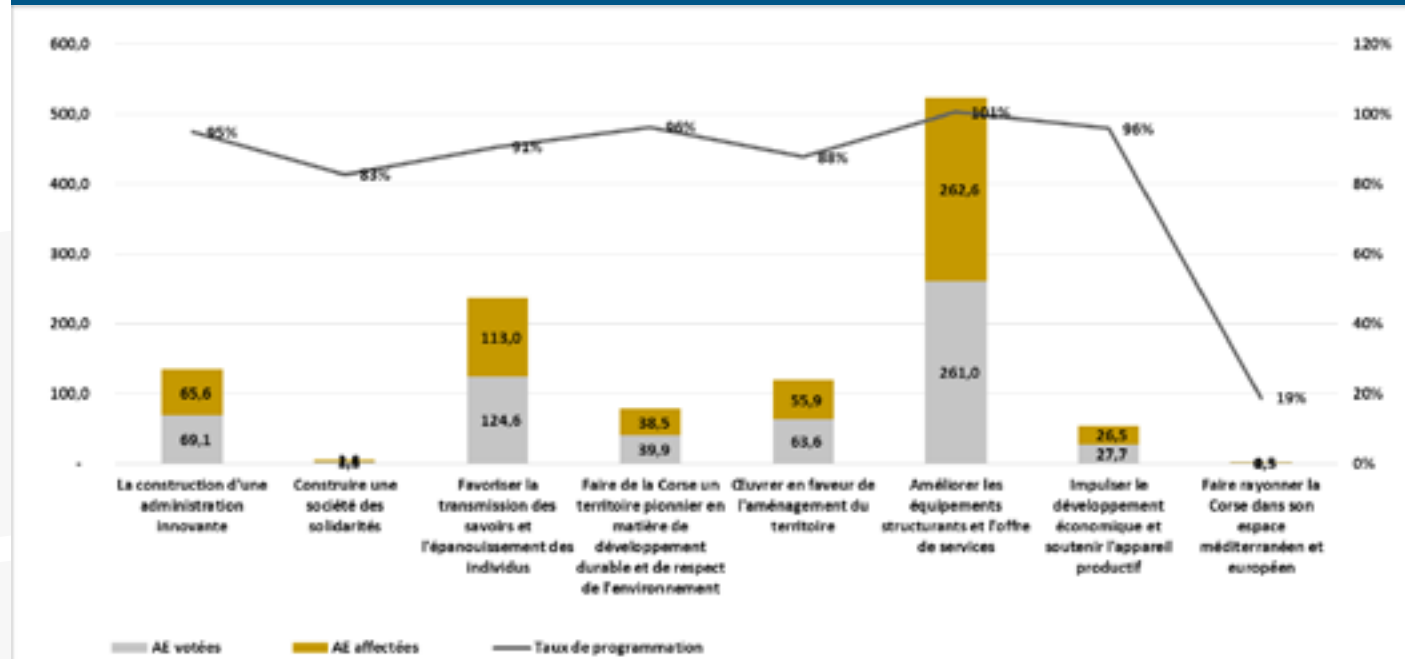
En 2019, la Collectivité de Corse a réussi à maintenir des taux de programmation élevés.

Le montant des AE / AP affectées



Un taux d'affectation de 95,6 %
en fonctionnement
et de 82 % en investissement

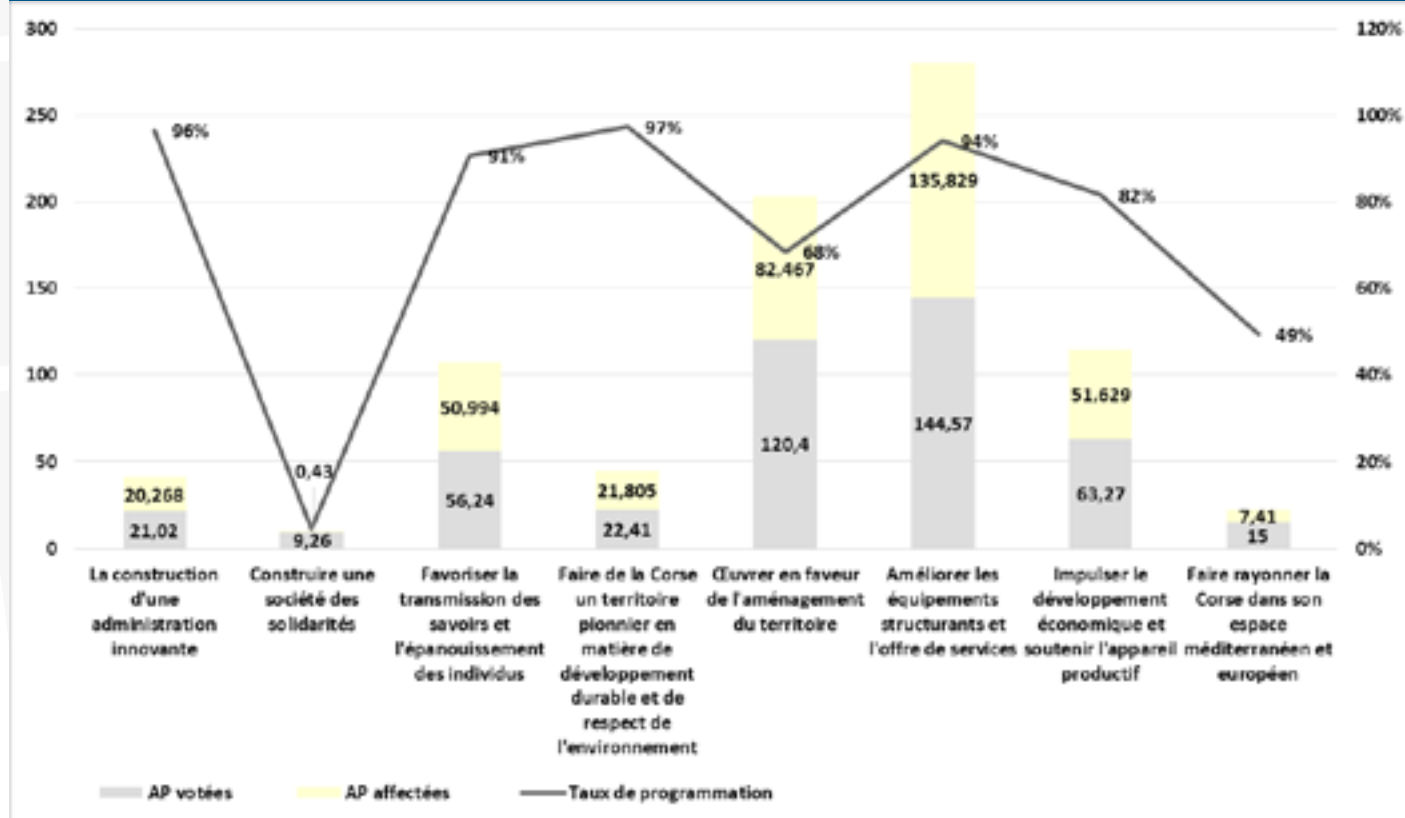
Le taux d'affectation des autorisations d'engagement par axe se présente ainsi :



En M€

IV. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

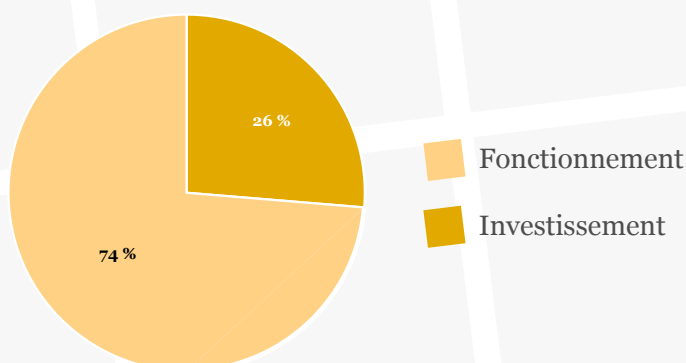
Le taux d'affectation des autorisations de programme par axe se présente ainsi :



En M€

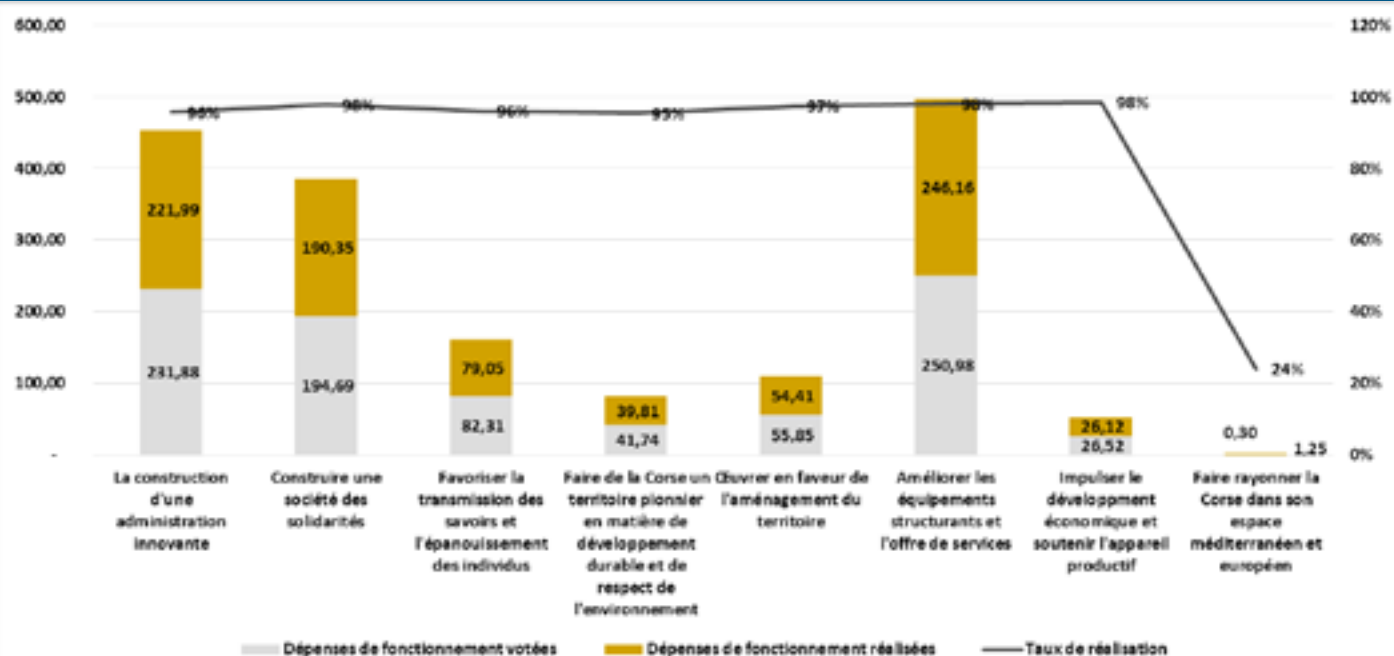
Les dépenses réelles s'établissent à 1 233 M€ et se décomposent ainsi :

- 909.258 M€ en fonctionnement, soit un taux d'exécution de 96,83 % ;
- 324.710 M€ en investissement, soit un taux d'exécution de 87,63 %.



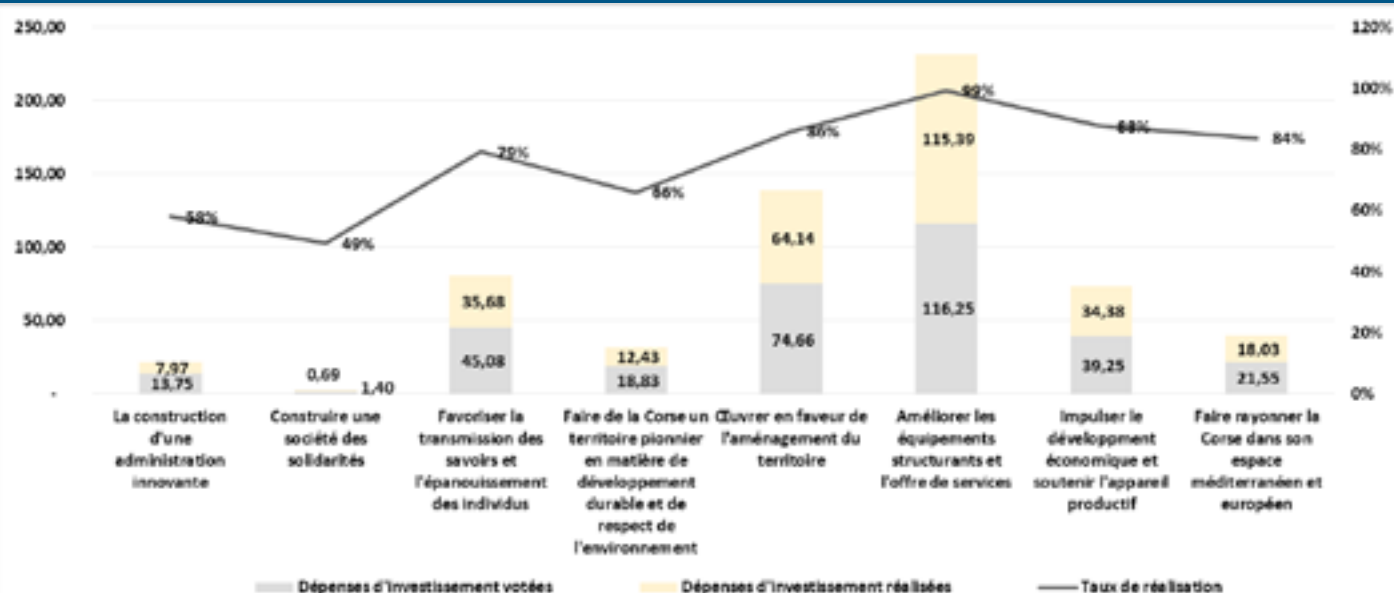
IV. U STATU FINANZIARIU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Les dépenses réelles de fonctionnement par axes stratégiques se décomposent ainsi :



En M€

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent ainsi :

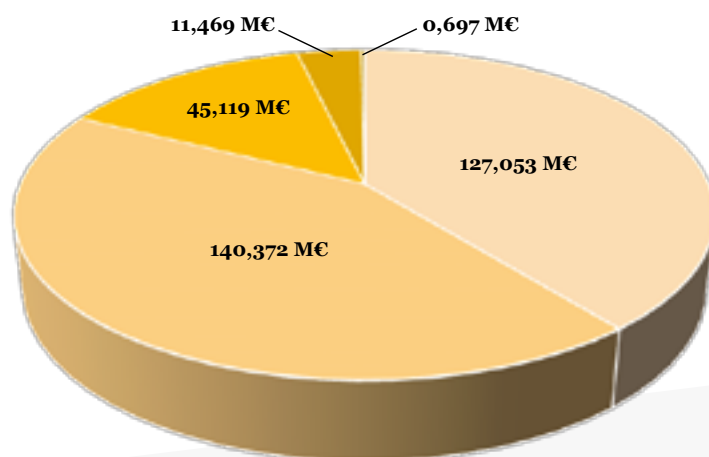


En M€

IV. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage s'établissent à 140,372 M€ :

- Elles représentent 43 % des dépenses réelles d'investissement ; en neutralisant le chapitre par nature 16 « Emprunts et dettes assimilées », leur part s'établit à 50%.



- Aides aux tiers
- Maîtrise d'ouvrage
- Emprunts et dettes assimilées
- Autres immobilisations financières
- Subventions d'investissements

Raportu d'attività
Rapport d'activité
- 2019 -



22, corsu Grandval - 20187 Aiacciu cedex 1
Tel : 04 95 20 25 25 - contact@isula.corsica
www.isula.corsica

Direction Générale des Services
Conception graphique et réalisation Collectivité de Corse
Crédits photos : CdC